

**Session du  
27 juin 2006**



# CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE

## COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS

Session du 27 juin 2006

### SOMMAIRE

<b>COMPOSITION DU CONSEIL RÉGIONAL</b> .....	<b>I à XIII</b>
<b>ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE</b> .....	<b>2</b>
<b>DÉBAT GÉNÉRAL</b> .....	<b>8</b>
 <i>RAPPORT DE LA SIXIÈME COMMISSION</i>	
RAPPORTS FINANCIERS – EXERCICE 2005.....	22
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2005.....	22
COMPTE DE GESTION DES RECETTES ET DES DÉPENSES RÉGIONALES POUR L'EXERCICE 2005.....	32
ÉTAT DES RESTES À RECOUVRER – EXERCICE 2005.....	33
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2005.....	33
 <i>RAPPORTS DE LA PREMIÈRE COMMISSION</i>	
INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET SERVICES – ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.....	34
ENTREPRISES, ÉCONOMIE LOCALE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.....	34
INNOVATION ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIES.....	43
TOURISME ET THERMALISME.....	43
DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE.....	43
QUALIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES.....	50

AGRICULTURE ET FORÊT .....	51
MODERNISATION DES ABATTOIRS – VOIRIE FORESTIÈRE – MODERNISATION DES ENTREPRISES DE PREMIÈRE TRANSFORMATION DU BOIS .....	51
RAPPORT MODIFICATIF DANS LE CADRE DU PROGRAMME « DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCO-CERTIFICATION » .....	51

#### *RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION*

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE .....	52
FONCTIONNEMENT DES LYCÉES PUBLICS TRAVAUX DANS LES LYCÉES PUBLICS ÉQUIPEMENTS DES LYCÉES PUBLICS AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS DES TRAVAUX AGRICOLES .....	52
BOURSES DE RECHERCHE .....	53
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE .....	54
FINANCEMENT DES ACTIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE .....	54
DÉMARCHE QUALITÉ AVEC LES ORGANISMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE .....	57
AIDE À L'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DES CENTRES DE FORMATION .....	59
ATTRIBUTION DES BOURSES D'ÉTUDES SANITAIRES ET SOCIALES : CRÉATION D'UNE COMMISSION AD HOC .....	59
PROROGATION DES CONVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DES CFA.....	60

#### *RAPPORTS DE LA TROISIÈME COMMISSION*

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – POLITIQUE CONTRACTUELLE ET TIC .....	61
CONTRAT DE PROJETS 2007-2013 LANCEMENT DE LA DÉMARCHE RÉGIONALE .....	61
DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LOCAL .....	77
SCHÉMA RÉGIONAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION : AUVERDATA TERRITOIRES.....	77
ÉTUDES TERRITORIALES POUR LES PÔLES D'EXPERTISE .....	79
POLITIQUE RÉGIONALE DU LOGEMENT, DE L'HABITAT ET DE LA VILLE .....	80
POLITIQUE DE LA VILLE ET HABITAT .....	80

*RAPPORT DE LA QUATRIÈME COMMISSION*

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIES.....	81
ACTIONS TRANSVERSALES ET AUTRES ACTIONS POLITIQUE DE L'ÉNERGIE PATRIMOINE NATUREL .....	81

*RAPPORTS DE LA CINQUIÈME COMMISSION*

CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE.....	84
DÉCENTRALISATION RAPPORT INTERMÉDIAIRE SUR LE TRANSFERT DU SERVICE RÉGIONAL DE L'INVENTAIRE .....	84
CULTURE – DOMAINE ROYAL DE RANDAN .....	85
DOMAINE ROYAL DE RANDAN .....	92
SPORTS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS .....	93
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS FORMATION SPORTIVE ET TECHNIQUE CONVENTION AVEC LES LIGUES SPORTIVES.....	93

*RAPPORTS DE LA SIXIÈME COMMISSION*

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET COOPÉRATION INTERRÉGIONALE.....	94
AIDES PUBLIQUES AU DÉVELOPPEMENT COOPÉRATION INTERRÉGIONALE .....	94
STRATÉGIE À L'INTERNATIONAL DU CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE : FAIRE DE L'AUVERGNE UNE RÉGION OUVERTE SUR L'EXTÉRIEUR .....	95
UTILISATION DE LA RÉGIE D'AVANCES POUR L'ORGANISATION DU DÉPLACEMENT D'UNE DÉLÉGATION AUVERGNATE EN CHINE DU 10 AU 15 JUILLET 2006.....	98
GESTION DÉLÉGUÉE DES FONDS EUROPÉENS .....	100
ACTIONS RELEVANT DE LA SUBVENTION GLOBALE FEDER .....	100
FINANCES – MOYENS GÉNÉRAUX – GESTION DES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX.....	101
OPÉRATIONS COMPTABLES .....	101

OPÉRATIONS À DÉSAFFECTER .....	101
ANNULATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME .....	101
RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER.....	102
INFORMATION	
VIREMENT DE CRÉDITS ENTRE CHAPITRES .....	102
SERVICES GÉNÉRAUX .....	102
LOCATION ET MAINTENANCE DU PARC DE PHOTOCOPIEURS .....	103
INDEMNITÉ DE SÉJOUR DU PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL .....	103
VULCANIA/PARC EUROPÉEN DU VOLCANISME	
GRANDE HALLE D'AUVERGNE	
VULCANIA II.....	106
GRANDE HALLE D'AUVERGNE :	
PROJET D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC L'ENTREPRISE EUROVIA .....	106
DÉCENTRALISATION	
RETRAIT DE CRÉDITS POUR 2006.....	107
FRAIS DE DÉPLACEMENT .....	107
ÉLECTIONS AUX COMITÉS TECHNIQUES PARITAIRES .....	107
TABLEAU DES EFFECTIFS .....	111
<b>ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2006 .....</b>	<b>111</b>
<b>QUESTIONS ORALES .....</b>	<b>112</b>
<b>RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT SUR LA SITUATION DE LA RÉGION AUVERGNE –</b>	
<b>EXERCICE 2005.....</b>	<b>114</b>
<b>VŒUX ET PROPOSITION .....</b>	<b>115</b>
VŒU N° 1 CONCERNANT LES SUPPRESSIONS DE POSTE	
DANS LA FONCTION PUBLIQUE ET L'ÉDUCATION NATIONALE	
DÉPOSÉ PAR LE GROUPE COMMUNISTE ET RÉPUBLICAIN	
PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR LUC BOURDUGE.....	115
VŒU N° 2 CONCERNANT LA SANTÉ	
DÉPOSÉ PAR LE GROUPE COMMUNISTE ET RÉPUBLICAIN	
PRÉSENTÉ PAR MADAME CHRISTIANE LAÏDOUNI .....	116
VŒU N° 3 CONCERNANT LE CODE DE L'ENTRÉE	
ET DU SÉJOUR DES ÉTRANGERS ET DU DROIT D'ASILE (CESEDA)	
DÉPOSÉ PAR LES GROUPES COMMUNISTE ET RÉPUBLICAIN, VERT ET SOCIALISTE	
PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR PIERRE POMMAREL.....	119
PROPOSITION DE VŒU DÉPOSÉE PAR LE GROUPE UNION POUR L'AUVERGNE	
PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR JEAN PRORIOL.....	120

## CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

### VICE-PRÉSIDENTS élus le 13 février 2006

- Président:** M. René SOUCHON
- 1<sup>er</sup> Vice-Président :** M. Jean MALLOT  
Conseiller Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier)
- 2<sup>ème</sup> Vice-Président :** M. Alain BUSSIÈRE
- 3<sup>ème</sup> Vice-Président :** M. Jean-Claude MAIRAL
- 4<sup>ème</sup> Vice-Président :** M<sup>me</sup> Arlette ARNAUD-LANDAU  
Maire du Puy-en-Velay (Haute-Loire)
- 5<sup>ème</sup> Vice-Président :** M<sup>me</sup> Anna AUBOIS
- 6<sup>ème</sup> Vice-Président :** M. Yves GUEYDON
- Puis par ordre alphabétique :
- M<sup>me</sup> Dominique BRU  
Conseillère Municipale de Vic-sur-Cère (Cantal)
- M. André CHAPAVEIRE  
Conseiller Municipal de Brioude (Haute-Loire)
- M. Jean-Michel GUERRE  
Maire de Bellerive-sur-Allier (Allier)
- M<sup>me</sup> Catherine HENRI-MARTIN
- M. Jacques-Bernard MAGNER
- Mme Françoise MERCIER-RAYET  
Conseillère Municipale de Moulins (Allier)
- M. Jacques MIZOULE  
Conseiller Municipal de Saint-Beauzire (Puy-de-Dôme)

## Conseil Régional d'Auvergne

### COMPOSITION DES COMMISSIONS ORGANIQUES

Formées lors de la réunion du 13 février 2006

#### **1<sup>ère</sup> COMMISSION :** **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

*PRÉSIDENT :* M. Jean MALLOT  
*VICE-PRÉSIDENT :* M. Jacques MIZOULE  
*SECRÉTAIRE :* M. Alain MERCIER  
*MEMBRES :* M. André CHAPAVEIRE  
M. Éric DUBOURGNOUX  
MME Élisabeth MONTFORT  
M. Jean PRORIOL  
M. Lionel ROUCAN  
MME Élisabeth THÉVENON-DURANTIN

#### **2<sup>ème</sup> COMMISSION :** **POLITIQUE DE LA JEUNESSE, ÉDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE**

*PRÉSIDENTE :* MME Arlette ARNAUD-LANDAU  
*VICE-PRÉSIDENT :* M. Alain BUSSIÈRE  
*SECRÉTAIRE :* MME Danielle DEMURE  
*MEMBRES :* MME François BLAZY  
M. Yves CARROY  
MME Martine MAHTOUK  
MME Nicole ROUAIRE  
MME Pascale SEMET

**3<sup>ème</sup> COMMISSION :**  
**DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE CONTRACTUELLE**

*PRÉSIDENT :* MME Dominique BRU

*VICE-PRÉSIDENTE :* M. Jean-Michel GUERRE

*MEMBRES :* M. Jean AULAGNIER  
M. Bernard FILHOL  
MME Jane GALLEAZI  
MME Christiane LAÏDOUNI  
MME Agnès MOLLON  
MME Marie-Agnès PETIT

**4<sup>ème</sup> COMMISSION :**  
**ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS, VOIES DE COMMUNICATION ET ÉNERGIES**

*PRÉSIDENT :* M. Yves GUEYDON

*VICE-PRÉSIDENT :* M. Jacques-Bernard MAGNER

*SECRÉTAIRE :* M. Serge TEILLOT

*MEMBRES :* M. Michel BERGOUGNOUX  
M. Michel BONNEFILLE  
M. Luc BOURDUGE  
MME Françoise NOUHEN  
M. Pierre POMMAREL

**5<sup>ème</sup> COMMISSION :**  
**CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE**

*PRÉSIDENTE :* MME Anna AUBOIS  
*VICE-PRÉSIDENTE :* MME Catherine HENRI-MARTIN  
*SECRÉTAIRE :* MME Anne COURTILLÉ  
*MEMBRES :* MME Anne-Marie DELANNOY  
MME Yvette MERCIER  
MME Martine MUNOZ  
MME Marie-Thérèse SIKORA

**6<sup>ème</sup> COMMISSION :**  
**FINANCES, FONDS EUROPÉENS ET RELATIONS INTERNATIONALES**

*PRÉSIDENT :* M. Jean-Claude MAIRAL  
*VICE-PRÉSIDENTE :* MME Françoise MERCIER-RAYET  
*SECRÉTAIRE :* M. Brice HORTEFEUX  
*MEMBRES :* M. Jean-Paul BACQUET  
M. Claude MALHURET  
MME Danielle MULLER

**COMMISSION CONSULTATIVE « DÉVELOPPEMENT DURABLE »**

*PRÉSIDENTE :* MME Nicole ROUAIRE

*VICE-PRÉSIDENTE :* MME Yvette MERCIER

*MEMBRES :* M. Jacques-Bernard MAGNER  
MME Yvette MERCIER  
M. Serge TEILLOT

## CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

### LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES

élus le 13 février 2006

**ARNAUD-  
LANDAU**  
Arlette

PS

**Date, lieu de naissance :** 15 mars 1952 à Saint-Étienne (Loire)

**PROFESSION :** Fonctionnaire du Trésor en retraite

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Maire du Puy-en-Velay (Haute-Loire)

**AUBOIS**  
Anna

PS

**Date, lieu de naissance :** 20 mai 1977 à Nevers (Nièvre)

**PROFESSION :** Assistante d'enseignement et de recherche

**AULAGNIER**  
Jean

UPA

**Date, lieu de naissance :** 1 mars 1942 à Ambert (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Universitaire

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Maire d'Ambert (Puy-de-Dôme)

**BACQUET**  
Jean-Paul

PS

**Date, lieu de naissance :** 11 mars 1949 à Saint-Mandé (Val-de-Marne)

**PROFESSION :** Médecin

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Député du Puy-de-Dôme  
Maire de Coudes (Puy-de-Dôme)

**BERGOUGNOUX**  
Michel

UPA

**Date, lieu de naissance :** 16 février 1949 à Brioude (Haute-Loire)

**PROFESSION :** Maître de conférences Sciences Économiques

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Conseiller Municipal de Brioude (Haute-Loire)

**BLAZY**  
Françoise

UPA

**Date, lieu de naissance :** 16 janvier 1946 à Paris (XII)

**PROFESSION :** Assistante Sociale

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Adjointe au Maire de Montluçon (Allier)

**BONNEFILLE**  
Michel

UPA

**Date, lieu de naissance :** 4 septembre 1947 à Gannat (Allier)

**PROFESSION :** Agriculteur

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Adjoint au Maire d'Ébreuil (Allier)

**BOURDUGE**  
Luc

PC

**Date, lieu de naissance :** 3 août 1963 à Chamalières (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Agent EDF - GDF

**BRU**  
Dominique

PS

**Date, lieu de naissance :** 25 novembre 1955 à Riom-ès-Montagnes (Cantal)

**PROFESSION :** Éducatrice Sportive

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Conseillère Municipale de Vic-sur-Cère (Cantal)

**BUSSIÈRE**  
Alain

PS

**Date, lieu de naissance :** 23 mars 1963 à Montluçon (Allier)

**PROFESSION :** Enseignant

**CARROY**  
Yves

PS

**Date, lieu de naissance :** 10 juin 1951 à Thiers (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Chargé de Projet

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Conseiller Municipal de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

**CHAPAVEIRE**  
André

PS

**Date, lieu de naissance :** 12 septembre 1952 à Vieille-Brioude (Haute-Loire)

**PROFESSION :** Attaché Territorial

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Conseiller Municipal de Brioude (Haute-Loire)

**COURTILLÉ**  
Anne

UPA

**Date, lieu de naissance :** 2 octobre 1943 à Sidibel Abbes (Algérie)

**PROFESSION :** Universitaire

**DELANNOY**  
Anne-Marie

UPA

**Date, lieu de naissance :** 28 octobre 1951 à Thiers (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Masseur-Kinésithérapeute

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Maire de Saint-Rémy-sur-Durolle (Puy-de-Dôme)

**DEMURE**  
Danielle

UPA

**Date, lieu de naissance :** 7 octobre 1947 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Avocat

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Adjointe au Maire de Moulins (Allier)

**DUBOURGNOUX**  
Éric

PC

**Date, lieu de naissance :** 15 mars 1959 à Ambert (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Agent SNCF

**FILHOL**  
Bernard

UPA

**Date, lieu de naissance :** 7 juin 1947 à La Salvetat-Peyrales (Aveyron)

**PROFESSION :** Fonctionnaire

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Maire d'Ytrac (Cantal)

**GALLEAZZI**  
Jane

PS

**Date, lieu de naissance :** 1 février 1951 à Chambérat (Allier)

**PROFESSION :** Professeur des Écoles

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Maire d'Huriel (Allier)

**GUERRE**  
Jean-Michel

PS

**Date, lieu de naissance :** 25 mai 1955 à Vichy (Allier)

**PROFESSION :** Directeur d'École Nationale de Musique et de Danse

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Maire de Bellerive-sur-Allier (Allier)

**GUEYDON**  
Yves

Vert

**Date, lieu de naissance :** 5 août 1951 à Amplepuis (Rhône)

**PROFESSION :** Responsable d'entreprise d'insertion

**HENRI-MARTIN**  
Catherine

PS

**Date, lieu de naissance :** 5 décembre 1943 à Paris (VIII)

**PROFESSION :** Directrice d'organisme de séjours linguistiques

**HORTEFEUX**  
Brice

UPA

**Date, lieu de naissance :** 11 mai 1958 à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine)

**PROFESSION :** Préfet

Ministre Délégué aux Collectivités Territoriales

**LAÏDOUNI**  
Christiane

PC

**Date, lieu de naissance :** 22 février 1946 à La Ricamarie (Loire)

**PROFESSION :** Professeur de Lettres en CFA

**MAGNER**  
Jacques-  
Bernard

PS

**Date, lieu de naissance :** 1 juin 1952 à Riom (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Directeur de la FETREP

**MAHTOUK**  
Martine

UPA

**Date, lieu de naissance :** 23 décembre 1948 à Saint-Sauveur de Cruzières (Ardèche)

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Maire de Murat (Cantal)

**MAIRAL**  
Jean-Claude

PC

**Date, lieu de naissance :** 4 décembre 1947 à Désertines (Allier)

**PROFESSION :** Instituteur

**MALHURET**  
Claude

UPA

**Date, lieu de naissance :** 8 mars 1950 à Strasbourg (Bas-Rhin)

**PROFESSION :** Médecin

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Maire de Vichy (Allier)

**MALLOT**  
Jean

PS

**Date, lieu de naissance :** 20 août 1952 à Nizerolles (Allier)

**PROFESSION :** Contrôleur d'État

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Conseiller Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier)

**MERCIER**  
Alain

UPA

**Date, lieu de naissance :** 4 décembre 1957 à Aydat (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Agriculteur

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Maire de Nébouzat (Puy-de-Dôme)

**MERCIER**  
Yvette

PC

**Date, lieu de naissance :** 28 août 1949 à Marat (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Employée

**MERCIER-  
RAYET**  
Françoise

PS

**Date, lieu de naissance :** 25 novembre 1957 à Retch (Iran)

**PROFESSION :** Avocat

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Conseillère Municipale de Moulins (Allier)

**MIZOULE**  
Jacques

PC

**Date, lieu de naissance :** 17 septembre 1941 à Saint-Flour (Cantal)

**PROFESSION :** Retraité

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Conseiller Municipal de Saint-Beauzire (Puy-de-Dôme)

**MOLLON**  
Agnès

Vert

**Date, lieu de naissance :** 25 janvier 1958 à Roanne (Loire)

**PROFESSION :** Professeur des Écoles

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Conseillère Municipale de Riom (Puy-de-Dôme)

**MONTFORT**  
Élizabeth

UPA

**Date, lieu de naissance :** 29 juin 1954 à Nantes (Loire-Atlantique)

**PROFESSION :** Juriste en disponibilité

**MULLER**  
Danielle

PS

**Date, lieu de naissance :** 5 août 1953 à Saint-Étienne (Loire)

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Maire de Murat le Quaire (Puy-de-Dôme)

**MUNOZ**  
Martine

PS

**Date, lieu de naissance :** 24 avril 1954 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Fonctionnaire Territorial

**NOUHEN**  
Françoise

PS

**Date, lieu de naissance :** 5 mars 1945 à Riom (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Responsable de Centre de Formation

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Adjointe au Maire de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

**PETIT**  
Marie-Agnès

UPA

**Date, lieu de naissance :** 24 janvier 1962 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

**PROFESSION :** Conseillère en développement rural

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Conseillère Municipale de Céaux d'Allègre (Haute-Loire)

**POMMAREL**  
Pierre

Vert

**Date, lieu de naissance :** 24 mars 1957 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

**PROFESSION :** Médecin salarié

**PRORIOL**  
Jean

UPA

**Date, lieu de naissance :** 25 novembre 1934 à Beauzac (Haute-Loire)

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Député de la Haute-Loire  
Maire de Beauzac (Haute-Loire)

**ROUAIRE**  
Nicole

Vert

**Date, lieu de naissance :** 8 août 1954 à Allanche (Cantal)

**PROFESSION :** Enseignante

**ROUCAN**  
Lionel

Vert

**Date, lieu de naissance :** 12 février 1963 à Valence (Drôme)

**PROFESSION :** Enseignant

**SEMET**  
Pascale

PC

**Date, lieu de naissance :** 19 mars 1962 à Lapalisse (Allier)

**PROFESSION :** Auxiliaire de Vie

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Adjointe au Maire de Cusset (Allier)

**SIKORA**  
Marie-Thérèse

UPA

**Date, lieu de naissance :** 6 mai 1946 à Saint-Hilaire de Pionsat (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Secrétaire de direction

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Adjointe au Maire de Saint-Éloy-les-Mines (Puy-de-Dôme)

**SOUCHON**  
René

PS

**Date, lieu de naissance :** 12 mars 1943 à Malzieu-Ville (Lozère)

**PROFESSION :** Inspecteur général de l'agriculture

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Maire d'Aurillac (Cantal)

**TEILLOT**  
Serge

UPA

**Date, lieu de naissance :** 12 avril 1950 à La Tour d'Auvergne (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Avocat

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Conseiller Municipal de La Bourboule (Puy-de-Dôme)

**THÉVENON-  
DURANTIN**  
Élisabeth

PS

**Date, lieu de naissance :** 16 juin 1973 à Dompierre-sur-Besbre (Allier)

**PROFESSION :** Responsable service promotion - communication



# CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

## COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS

---

### SESSION DU 27 JUIN 2006

---

*La séance est ouverte à 9 heures 30  
sous la présidence de Monsieur René Souchon.*

**M. LE PRÉSIDENT :** Mes chers collègues, si vous voulez bien prendre place. Monsieur Mallot procède à l'appel. La séance est ouverte.

*Monsieur Mallot procède à l'appel des Conseillers régionaux.*

**Sont présents :**

Mme Arlette Arnaud-Landau	Mme Christiane Laïdouni
Mme Anna Auboïs	M. Jacques-Bernard Magner
M. Jean Aulagnier	Mme Martine Mahtouk
M. Jean-Paul Bacquet	M. Jean-Claude Mairal
M. Michel Bergougnoux	M. Claude Malhuret
Mme Françoise Blazy	M. Jean Mallot
M. Michel Bonnefille	M. Alain Mercier
M. Luc Bourduge	Mme Yvette Mercier
Mme Dominique Bru	Mme Françoise Mercier-Rayet
M. Alain Bussière	M. Jacques Mizoule
M. Yves Carroy	Mme Agnès Mollon
M. André Chapaveire	Mme Élisabeth Montfort
Mme Anne Courtillé	Mme Danielle Muller
Mme Anne-Marie Delannoy	Mme Marie-Agnès Petit
Mme Danielle Demure	M. Pierre Pommarel
M. Éric Dubourgoux	M. Jean Proriot
M. Bernard Filhol	Mme Nicole Rouaire
Mme Jane Galleazzi	M. Lionel Roucan
M. Jean-Michel Guerre	Mme Pascale Semet
M. Yves Gueydon	Mme Marie-Thérèse Sikora
Mme Catherine Henri-Martin	M. René Souchon
M. Brice Hortefeux	Mme Élisabeth Thévenon-Durantini

Madame Nouhen est excusée pour raisons professionnelles.

**Sont absents ou excusés :**

Mme Martine Munoz  
Mme Françoise Nouhen

M. Serge Teillot

**M. MALLOT** : Le quorum est atteint.

**ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT  
DU CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE**

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Le quorum est atteint. Nous ouvrons donc officiellement la séance. Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, mes chers collègues, en ce début de Session, je souhaiterais que nous rendions un hommage public à Édouard Michelin. Bien sûr, la Région s'est, bien entendu, associée au deuil en observant, lors de la dernière Commission permanente, une minute de silence, également en envoyant une délégation aux obsèques, composée d'Yves Gueydon, Jacques Mizoule et moi-même. Mais nous n'avons pas rendu d'hommage public.

Édouard Michelin était un grand capitaine d'industrie qui, malgré la mondialisation croissante, avait confirmé l'ancrage de la manufacture à Clermont-Ferrand et en Auvergne. On lui doit bien sûr la réfection du siège social qui contribue à améliorer l'image de la ville. Je l'avais très longuement rencontré à l'Hôtel de Région, quelques semaines avant sa disparition. Il m'avait réaffirmé son souhait de contribuer au développement de l'Auvergne et m'avait fait part de ses grands projets sur les pistes de Cataroux, en particulier.

Je vous propose donc, mes chers collègues, de respecter une minute de silence à la mémoire d'Édouard Michelin et d'avoir également une pensée pour son épouse et ses six enfants.

*Les Conseillers régionaux se lèvent et observent une minute de silence.*

Je vous remercie. Mes chers collègues, les événements de ces dernières semaines montrent que notre région, je crois, est sur la bonne voie. Ils montrent que l'Auvergne que nous souhaitons commence à se dessiner. Cette Auvergne que nous souhaitons, c'est une région qui accueille de grands événements porteurs en matière d'image et qui s'ouvre sur le monde, et sur les dernières semaines, je pense bien sûr à « Europavox », qui a bénéficié d'une couverture presse remarquable en France, avec des articles dans la presse nationale, notamment « Télérama », « Libération », mais aussi dans de nombreux pays de l'Europe des 25. Tous les médias ont insisté sur le caractère novateur de ce festival. Nous avons bénéficié de titres tels que « L'Auvergne réinvente l'Europe », « L'Auvergne fait le choix de projets qui ont du sens ». Et je crois qu'il faut se féliciter de ces appréciations.

« Europavox » n'est pas un festival de plus, avec les mêmes têtes d'affiche. Et, même s'il est largement perfectible, je crois que ce festival peut se développer, concerner davantage l'ensemble de l'Auvergne et s'installer durablement parmi les grandes

manifestations culturelles qui comptent en Europe, manifestations à destination plus particulièrement de la jeunesse.

La jeunesse, on a aussi beaucoup parlé, dans les trois dernières semaines, et on a beaucoup parlé de l'Auvergne, grâce au championnat du monde de rugby des moins de 21 ans, que nous avons accueilli et qui s'est terminé par une victoire de la France, dimanche. Outre les équipes, leurs encadrements et la presse, cette manifestation a aussi attiré, et je le répète, pendant trois semaines, de nombreux touristes et supporters venant d'Angleterre, du Pays de Galles, d'Écosse, d'Italie, d'Argentine, d'Afrique du Sud ou de Nouvelle-Zélande. Il y a bien sûr les retombées immédiates d'un tel événement en termes de nuitées, d'activités touristiques, mais au-delà, tous les présents sont repartis avec le sentiment d'avoir découvert une belle région et ils seront autant d'ambassadeurs pour l'Auvergne. Dimanche soir, au banquet final, à la Grande Halle, les dirigeants de l'International Board et les représentants de plusieurs ligues étrangères sont venus nous féliciter pour l'organisation de cette manifestation. Il est vrai que la Région Auvergne ès qualités a été très présente et globalement, il y a eu un partenariat formidable. Depuis que la coupe du monde existe, il a été dit que c'était la première fois qu'elle était aussi bien organisée et le sens de l'accueil des Auvergnats a été loué, je tenais à vous le dire, car cela contribue à notre image collective.

« Europavox », le championnat du monde de rugby, deux événements de nature à doper le tourisme, deux événements aussi de nature à changer l'image de notre région, deux manifestations qui ouvrent l'Auvergne sur l'extérieur et qui la font connaître.

Cette ouverture de l'Auvergne sur l'Europe et sur le monde, nous la poursuivrons d'ailleurs très prochainement avec le déplacement en Chine d'une délégation auvergnate, avec là, des objectifs plus industriels, commerciaux et surtout universitaires, plus que culturels et touristiques. Cette Auvergne que nous voulons dessiner, c'est aussi une Région qui se donne les moyens d'attirer et d'accueillir.

Vous le savez, le Conseil régional et l'Agence régionale de développement des territoires d'Auvergne organisent cette semaine la première Université européenne de l'accueil, les 28, 29 et 30 juin à la Grande Halle d'Auvergne. Nous avons aujourd'hui 620 inscrits à cette manifestation. C'est un chiffre significatif. L'objectif de ce colloque, dédié aux professionnels de l'accueil, aux élus, aux représentants nationaux ou européens en charge des politiques d'aménagement du territoire, aux universitaires, aux chercheurs, est de repositionner l'Auvergne dans le cercle des régions particulièrement dynamiques en la matière. Tous les territoires ambitionnent la même chose : être attractifs, séduire de nouveaux actifs. L'Auvergne est partie en retard, mais en s'affichant comme « Laboratoire de construction des politiques d'accueil », elle va regagner du terrain et des habitants ! « Le dire, c'est le faire » : consacrer trois jours à analyser les flux migratoires entre villes et campagnes, à échanger nos méthodologies et tester nos aides à l'installation, à travailler sur la prospection de nouvelles populations, à sensibiliser nos habitants, cela nous oblige à le faire ! Et quand je dis « nous », je pense à tous les élus de la région et du Massif Central. D'ailleurs, nous communiquerons à l'occasion de ce colloque, les résultats d'une étude régionale particulièrement intéressante selon laquelle 62 % des élus interrogés pensent qu'il faut faire de l'accueil un axe stratégique de l'action municipale ou intercommunale. Le message commence à passer ! Nous n'aurions pas eu ces résultats, il y a encore deux ans.

Par ailleurs, je vous invite à visiter à nouveau, le site Internet « auvergne bienvenue.com » qui a été totalement refondu et qui est dédié lui aussi à la réussite de notre politique d'accueil.

Cette Auvergne que nous construisons, c'est aussi une région qui place la solidarité au cœur de son action. Là où le libéralisme ne parle que de concurrence, de compétition, nous souhaitons au contraire promouvoir la solidarité. Solidarité pour les hommes : nous avons institué des aides aux familles en instaurant la gratuité des manuels scolaires et du premier équipement professionnel pour l'ensemble des lycéens d'Auvergne. Nous avons aidé les plus démunis à se déplacer à moindre coût en instaurant le billet SNCF à moins 75 %. Nous nous battons pour l'accès de tous aux nouvelles technologies, quel que soit le lieu où ils résident, avec notamment les visio-guichets en plein développement et nos efforts pour proposer un système plus performant de télé-assistance à nos anciens.

Cette solidarité s'exprime aussi en direction des territoires : les Contrats régionaux de développement durable du territoire, Contrats « Auvergne + » aident davantage les territoires les moins avancés en matière de développement, les plus en difficulté. Les conventions de partenariat, par ailleurs, éléments nouveaux que j'ai proposés aux Départements et qui sont en cours de négociation, permettront aussi de moduler nos interventions, notamment pour la mise en œuvre du plan quinquennal de désenclavement routier vers Clermont-Ferrand et vers les grands axes à 2 fois 2 voies, en fonction de la situation réelle de chaque département. Nous avons également fait de gros efforts pour la rénovation des quartiers en difficulté dans les agglomérations de Clermont-Ferrand, du Puy-en-Velay, de Thiers, Moulins, Montluçon.

Cette région que nous construisons, c'est aussi une région qui est à l'écoute et qui respecte ses concitoyens. Il y a bien sûr la pierre angulaire qui est la démarche fondatrice avec les Assises territoriales. Il y a eu la large concertation pour bâtir le schéma régional de développement économique. Il y a, en ce moment même, le grand chantier du PRDF qui va aboutir à l'automne. Il y a eu le débat OGM dont je vais dire un mot.

Beaucoup d'entre vous ont participé à l'une ou l'autre des réunions qui ont rassemblé plus de 1.700 Auvergnats sur ce sujet, souvent très passionnel. Quelles conclusions en tirer ? Un constat tout d'abord sur la composition des salles, avec une dichotomie entre militants pro ou anti-OGM qui ont une opinion bien arrêtée et qui le font savoir, et ceux qui venaient pour s'informer et qui souvent auront été un peu déstabilisés par les affirmations des uns et des autres.

Point positif : on s'est parlé, on s'est écouté. Rappelons-nous le contexte de l'été dernier, par rapport à ce dialogue, les violences, les insultes... Là, nous avons pu permettre un échange, même si cela a été parfois difficile, en particulier à Clermont. Je retiendrai également des débats et du film-enquête, la grande réserve de nos concitoyens par rapport à la science et à la recherche en général. Les scandales des vingt dernières années – le nuage de Tchernobyl, le sang contaminé, la vache folle, l'amiante – ont abouti à un doute, à des craintes et pour certains, à un rejet de la science, ce qui est préoccupant.

Je vous propose que nous ayons un débat en septembre sur cette question des OGM, lors de la Session des 11 et 12 septembre. Avec la loi votée par le Parlement, avec les productions d'OGM qui se multiplient à nos portes, en Espagne, mais aussi dans le sud-ouest de la France, je crois que la mission du Conseil régional sera de tenter de faire perdurer l'ébauche de dialogue qui a été initiée par notre débat.

Nous devons aussi nous battre avec les autres Régions françaises et européennes, déjà engagées sur ce terrain, autour de la Charte de Florence, pour que nos productions « bio » et de qualité ne soient pas remises en cause par la diffusion des plantes génétiquement modifiées.

Nous devons enfin militer activement pour que les décisions sur les OGM soient prises par les acteurs locaux. Je crains fort que, si l'on ne s'entend pas, par-delà les textes, par-delà la loi, nous soyons victimes d'un mitage OGM en Auvergne ou tout au moins en Limagne, un mitage qui pourrait mettre en péril, tant notre agriculture conventionnelle, que l'agriculture biologique pour laquelle nous avons pris des engagements forts que nous entendons tenir.

Il est donc urgent de poursuivre le dialogue, urgent aussi de ne pas aller trop vite. Une étude est actuellement menée à l'échelle européenne par l'INRA, sur les possibilités de coexistence et les risques de contamination. Tant que nous n'avons pas des résultats indéniables quant à l'innocuité des OGM, tant pour la biodiversité que pour la santé humaine, il y a tout lieu d'agir avec prudence et précaution. Mais avant tout, la clé pour moi réside dans l'échange, dans la prise de décision collective et concertée. Ce sujet ne doit pas échapper aux acteurs locaux. Aussi, je proposerai, lors du débat que nous aurons à l'automne, de réunir tous les acteurs concernés, s'ils le veulent bien, au sein d'un comité consultatif, appelé à poursuivre, dans la durée, son travail de concertation. Par ailleurs, comme je m'y étais engagé, le débat que nous avons organisé dans les salles, va se poursuivre sur Internet à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Le site Internet est en cours d'adaptation pour cela.

Une Auvergne ouverte sur le monde, une Auvergne attirante, une Auvergne solidaire, une Auvergne qui écoute ses habitants, voilà ce que nous essayons, patiemment, jour après jour, de bâtir et nous avons une responsabilité à réussir, car il faut montrer à nos concitoyens que l'action publique peut être efficace, sincère, alors même que c'est un tout autre visage qui est donné au plus haut niveau avec un Président et un Gouvernement discrédités. Il ne se passe pas une semaine sans une nouvelle crise, sans une nouvelle bavure : Guy Drut amnistié, sa condamnation effacée. Comment justifier cela, sinon par le fait du prince ? Comment accepter la dureté extrême appliquée à d'autres ? Comment demander aux Français de croire en la justice, en l'égalité républicaine, après une telle amnistie pour celui qui n'est pas seulement un ancien grand champion, mais qui est aussi un ami du Président de la République ?

Après le scandale « Clearstream », après les atermoiements du CPE, comment peut-on demander à l'opinion publique de faire confiance à ses représentants, lorsque, par ailleurs, à l'Assemblée nationale, un Premier Ministre aux abois perd tout contrôle de lui-même et agresse le représentant du principal parti d'opposition, au point d'être obligé de présenter ses regrets le lendemain ? Ces crises, ces bavures à répétition ne font que renforcer l'anti-parlementarisme et personne ne peut s'en réjouir. Le fossé entre élus et

citoyens se creuse. Tout cela affaiblit la République. Tout cela fait le lit de l'extrême droite. Monsieur Le Pen, sans rien dire, n'a jamais été aussi haut dans les sondages. Et cela fait le lit de tous les populismes. J'espère qu'il ne se trouvera personne pour s'en réjouir.

Mais la politique de ce Gouvernement, une politique dure avec les faibles, conciliante et accommodante avec les nantis, est aussi destructrice pour les collectivités territoriales que pour le développement harmonieux et équilibré de chacun de nos territoires. Décentralisation, répartition et gestion des Fonds européens, contrats de projets, autant de domaines qui illustrent l'abandon de l'idée d'aménagement du territoire, une idée pourtant longtemps portée par le Général de Gaulle, et l'Auvergne qui souffre encore de handicaps va pâtir lourdement de cette politique.

Décentralisation : ne revenons pas longuement sur cette question. Simplement la décentralisation Raffarin, en l'état actuel des informations que nous avons, ne se fait pas à l'euro près. Qu'il s'agisse des personnels TOS des lycées, dont le transfert est unanimement jugé incohérent, qu'il s'agisse des formations sociales et médico-sociales, de l'aéroport où reste en suspens le passif de 12 millions d'euros dans la gestion, du service de l'Inventaire, la Région devra trop souvent, en l'état actuel des choses – je souhaite que cela évolue – payer sans compensation intégrale.

Quelques chiffres : il manque dès cette année 3 millions d'euros pour les formations sociales et médico-sociales, au point où nous en sommes, et le cabinet KPMG auquel nous avons fait appel, confirme ces chiffres qui corroborent ceux du Centre hospitalier universitaire de Clermont-Ferrand. Il y a accord parfait entre les deux. Pour les TOS, le seul différentiel entre les régimes indemnitaires des personnels issus de l'Éducation nationale et ceux issus du Ministère de l'Agriculture pourrait nous coûter 1,5 million d'euros : 150 euros de primes mensuelles dans les lycées agricoles, 60 euros dans les lycées de l'Éducation nationale. Si on ajoute l'aéroport et les investissements immobiliers pour l'AFPA que l'on verrait bien la Région financer – même si pour l'instant nous avons dit non –, vous voyez qu'on est loin d'une décentralisation à l'euro près, je répète, en l'état actuel du dossier. Je ne demande qu'une chose, c'est qu'il évolue. Ce sont, au point où nous en sommes, les contribuables auvergnats qui vont devoir mettre la main à la poche pour pallier un désengagement de l'État bien réel.

Les Fonds européens : pour 2007-2013, l'Auvergne voit ses Fonds alloués en baisse de près de 33 % – 32,80 exactement. Cela aura des conséquences lourdes, pour les communes, mais aussi au niveau, par exemple, du plan régional de développement des formations. Nous avons appris, en effet, que nous allons également perdre 40 % sur le Fonds social européen et vous le savez, le Gouvernement n'a pas par ailleurs prévu de prolonger l'exemple de gestion directe d'une partie des Fonds européens par la Région, puisque la seule Région qui pourra bénéficier de cela, c'est l'Alsace.

En ce qui concerne le Contrat de plan actuel et le Contrat de projets à venir :

- Le taux de réalisation du Contrat de plan actuel, en prenant exactement les points à prendre en considération, sur lesquels nous sommes d'accord avec l'État, est de 74 % pour la part régionale, celle de l'État étant de 41 %. En fait, nous sommes à plus de 100 %, mais l'État nous dit : « vous avez mis des crédits là où on ne vous demandait pas de le faire ». Donc, je veux être honnête jusqu'au bout. Là où nous nous étions engagés, c'est 74 % de réalisation et pour l'État : 41 % de réalisation.

▪ Pour demain, c'est-à-dire au 1<sup>er</sup> janvier 2007, le Contrat de plan disparaît. Il est remplacé par le Contrat de projets et la modification n'est pas seulement au niveau de l'appellation. Sous couvert du partenariat, la Région n'est plus le partenaire privilégié de l'État et le chef de file pour l'aménagement du territoire.

De plus, pour l'État, les contrats devront être concentrés sur des investissements d'envergure nationale. C'est-à-dire, qu'au nom de la compétitivité, qui se traduit trop souvent pour l'État par de la concurrence entre les territoires, l'essentiel des moyens va être concentré sur des grands projets, tous localisés dans les parties les plus riches de l'Auvergne, au détriment d'un développement équilibré du territoire, qui correspond pourtant à l'aspiration des Auvergnats, clairement manifestée lors des Assises territoriales. C'est cela qu'ils nous ont dit, les Auvergnats ! Nous voulons une région au développement équilibré, que l'on pense à tout le monde et si j'en reviens à ce que j'évoquais par rapport à ce déséquilibre qui est en train de se créer, ce n'est pas par hasard si la négociation du volet territorial doit, en l'état actuel de nos informations, venir après celle sur les grands projets ! Sur les grands projets, nous devons boucler pour le 31 décembre 2006. Pour le volet territorial du Contrat de projets, nous avons jusqu'au 31 décembre 2007. Ajoutons à cela, que les moyens financiers mis en œuvre par l'État pour la période 2007-2013, sur ces contrats de projets seront en forte diminution, même si je n'ai pas le chiffre officiel en l'état actuel de mes informations.

J'ai, d'ores et déjà, réuni une conférence des exécutifs en mai qui nous permet de mesurer les attentes, principalement celles des Départements et des Agglomérations, et je prévois de convoquer, dans la deuxième quinzaine de septembre, une conférence des territoires, afin de poursuivre le dialogue avec les Communautés d'agglomération, les Départements, les principales villes et surtout, de dégager des lignes de force cohérentes pour défendre le volet territorial du Contrat de projets qui, je le dis, sera essentiel pour la région. La compétitivité, oui, à condition que cela concerne toute l'Auvergne et le développement de toutes les potentialités.

Mes chers collègues, vous en conviendrez, les nouvelles qui nous viennent de l'État ne sont pas encourageantes. Si l'on ajoute à celles-ci, notre niveau d'endettement que nous devons à Vulcania et à la Grande Halle, le contexte budgétaire des années à venir est particulièrement sombre. Même si nous pratiquons une bonne gestion, avec notamment cette année, un taux d'exécution du budget de plus de 90 % – il a été rare qu'on atteigne un tel niveau dans le passé – et une limitation forte du recours à l'emprunt, nous devons faire avec ces difficultés budgétaires qui s'imposent à nous, même si nous n'en sommes pas les responsables. Cela n'altérera en rien notre volonté de réveiller l'Auvergne, de fédérer ses forces vives et d'en faire une terre d'accueil où il fait bon vivre. Je vous remercie.

*Applaudissements dans les rangs de la majorité.*

La parole est à Monsieur Hortefeux.

## DÉBAT GÉNÉRAL

**M. HORTEFEUX :** Monsieur le Président, mes chers collègues, au-delà des digressions qui sont traditionnelles, mais dont le caractère répétitif finit par être sympathique, sur ce qui se passe à l'extérieur et notamment dans un autre Parlement, notre réunion d'aujourd'hui, notre Session d'aujourd'hui, appelle l'examen, concrètement de la décision modificative n° 1 et du compte administratif 2005. Qu'est-ce que ça veut dire cet examen du compte administratif 2005 ? Cela veut dire tout simplement que nous allons examiner comment vous avez exécuté votre premier budget. Je rappelle que celui-ci se caractérisait pour l'essentiel par une hausse exceptionnelle de 30 % des taux d'imposition régionaux et cette augmentation des taux d'imposition, conjuguée à la progression des bases, vous a rapporté une somme qui n'est pas négligeable – j'espère que vous ne me contredirez pas, puisqu'elle est écrite –, de 30 millions d'euros supplémentaires ! Cela a été justifié à l'époque par la nécessité – vous venez de l'évoquer, Monsieur le Président – « de désendetter la Région et de faire face aux conséquences néfastes – là je cite votre prédécesseur, mais je suis sûr que vous partagez cette opinion – de la loi de décentralisation ».

Alors, évidemment, tout ceci ne résiste pas en réalité à un examen aussi sérieux qu'objectif. Force est de constater que les recettes fiscales supplémentaires qui ont été obtenues en 2005 n'ont pas servi à remplir ces objectifs mais ont constitué, à l'évidence, une ponction inutile sur l'économie régionale. Je vais essayer de vous le démontrer. Voté pour un montant de 533 millions, votre budget 2005 a été exécuté – vous l'avez dit – à hauteur de 490 millions, ce qui signifie donc un excédent de 43 millions d'euros en 2005. 43 millions d'euros en 2005, cela signifie donc, très concrètement, que vous auriez pu réaliser tout cela sans recourir à l'impôt.

Quant à l'endettement de la Région, qui paraît-il est l'une de vos préoccupations, il n'a diminué que de 7 millions d'euros qui est un montant à l'évidence là aussi sans rapport avec les 30 millions de produit fiscal supplémentaire.

J'observe d'ailleurs au passage une évolution qui est très préoccupante. Vous avez développé un certain nombre de sujets qui vous inquiétaient, mais moi je vais vous en trouver un autre qui peut vous préoccuper, c'est que la Région Auvergne est passée du 12<sup>ème</sup> rang en 2004 au 9<sup>ème</sup> rang en 2005 des Régions où la pression fiscale est la plus élevée. Voilà une vraie source d'inquiétude ! Michel Bergougnoux, je crois, reviendra tout à l'heure au cours de nos débats sur ce point et le précisera.

Pas plus que le désendettement, très honnêtement, la décentralisation ne peut être tenue responsable de cet impôt inutile. Que nous apprennent donc vos rapports quant à la loi du 13 août 2004 sur les finances de l'Auvergne ? C'est vrai qu'il est devenu – et vous venez de le faire, il y a un instant – habituel dans vos discours, de stigmatiser l'acte II de la décentralisation, accusé de tous les maux. D'ailleurs, je voudrais regarder votre note de cadrage qui est très intéressante puisqu'elle ne déroge absolument pas à la règle : il est écrit, on ose y écrire que « l'ampleur de la non-compensation à l'euro près apparaît de plus en plus nettement aujourd'hui sur l'ensemble des dossiers de la loi du 13 août 2004 ». Alors cela, c'est formidable, c'est très intéressant, c'est ce qu'on appelle la méthode « Coué » et cette mauvaise foi, je vous le dis vraiment très objectivement, tend au courage, quand on voit à quel point elle est contredite par les faits et les chiffres qui

sont présentés dans votre compte administratif 2005 et la décision modificative. Leur lecture est ainsi pleine d'enseignement pour évaluer la sincérité de l'État dans la mise en œuvre de la décentralisation, parce que, finalement, que nous apprennent ces documents ?

Je prends le compte administratif : il retrace l'exécution des transferts opérés en 2005 et – je le rappelle naturellement au cas où certains l'auraient oublié, l'exercice précédent n'était concerné que par le transfert des formations sanitaires et sociales. La compensation versée par l'État à ce titre s'est élevée – tel que je le constate dans vos comptes, moi je ne l'invente pas – à 9.583.949 euros. Dans le même temps, vous n'avez consacré aux dépenses des établissements et aux bourses d'études que 8.687.364 euros, ce qui fait un différentiel de près de 900.000 euros au bénéfice de la cagnotte de la Région. La critique devient encore plus forte à la lecture du budget primitif pour 2006, ajusté par la décision modificative n° 1, qui traduit la réalité de l'entrée en phase active, c'est vrai, des nouveaux transferts. En janvier dernier, vous aviez présenté un tableau récapitulatif des besoins engendrés par la décentralisation, comparés aux ressources nouvelles estimées et vous en concluiez – je vous rappelle le chiffre que vous aviez communiqué – un manque de 6,2 millions d'euros. Alors, on regrette naturellement que vous n'ayez pas annexé à votre rapport le même tableau actualisé. Je m'interroge sur les raisons pour lesquelles cela n'a pas été fait. En effet, la décision modificative réduit de 1,3 million le montant des dépenses que vous aviez prévues dans le cadre du transfert des personnels TOS, précisément auquel vous aviez fait allusion, et dans le même temps, vous constatez 1,2 million d'euros de droit à compensation supplémentaire.

Ainsi, et j'espère que vous le reconnaîtrez – je dois d'ailleurs reconnaître, Monsieur le Président Souchon, que vous avez été prudent, à juste titre, en disant que c'était en l'état actuel des choses, le constat que vous faisiez –, le manque à gagner de janvier, vous le constatez, s'est réduit comme neige au soleil pour ne plus représenter qu'un peu plus de 3 millions d'euros, ce qui est encore beaucoup, mais vous constatez, si vous êtes honnête, que petit à petit les choses s'améliorent et vous l'avez laissé un peu entendre, et je vous en donne acte.

Mais simplement, je voudrais aller un peu plus loin : ce manque à gagner est en fait purement théorique, puisque vous aviez pris la décision en janvier de ne pas dépenser un euro de plus – c'est ce que vous aviez dit – que ce que l'État vous transférait. Ainsi, alors que les écoles de formation sanitaire et sociale évaluaient leurs besoins à 17,7 millions, vous n'en avez dépensé que 12,1 millions. De même, alors que l'ARCIBC, organisme qui met en œuvre l'information sur la validation des acquis de l'expérience, vous demandait une aide de 304.000 euros, vous ne lui avez accordé que 143.000 euros.

Très concrètement, qu'est-ce que cela signifie ? Parce que je pourrais continuer comme cela un certain temps, cela signifie que la réalité de la décentralisation dans le budget régional, c'est aujourd'hui 15 millions d'euros de recettes nouvelles, si l'on s'en tient à ce que la Région a déjà réellement perçu de l'État et, en allant un peu plus loin, 17,1 millions, si l'on ajuste en fonction du montant définitif de la compensation des formations sanitaires, pour seulement 14,2 millions d'euros de dépenses nouvelles.

La réalité de la décentralisation, telle que vous la mettez en œuvre dans notre Région, ce sera donc 3 millions de ressources supplémentaires que vous ne consacrez pas à vos nouvelles compétences. On est loin, il faut le reconnaître objectivement, de la tentative de

paralyse des Régions, du désengagement de l'État, que vous vous efforcez de dénoncer. Il serait d'ailleurs souhaitable – je vous le dis et c'est la seule parenthèse que je ferai avec le niveau national – que le discours socialiste en Région s'accorde avec le discours socialiste à Paris. Si l'acte II de la décentralisation est si mauvais, qu'attendez-vous pour annoncer que vous reviendrez dessus dès votre retour aux affaires, s'il y a retour aux affaires ? J'ai désespérément cherché, je vous le dis, dans le projet du parti Socialiste, le passage clair, net, sans ambiguïté, où vous proposez l'abrogation de la loi du 13 août 2004. Nulle part c'est indiqué. Vous ne le proposez pas, car vous savez que les transferts qu'elle a opérés, sont utiles et nécessaires, qu'ils sont pour la plupart issus du rapport Mauroy et que les compensations financières s'effectuent correctement.

Admettez que vos inquiétudes ont été jusqu'à présent totalement infondées. Admettez aussi, au regard de ce début d'expérience, que vos inquiétudes pour l'avenir paraissent de moins en moins justifiées. Je voudrais simplement revenir rapidement sur deux d'entre elles que vous avez exprimées dans vos propos.

D'abord, première inquiétude, qui est une inquiétude légitime – je vous le dis, nous sommes un groupe responsable, le groupe Union Pour l'Auvergne et il ne s'agit pas de nier la réalité de certaines difficultés –, je pense à l'avenir de l'Aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne dont nous avons parlé, Monsieur le Président, et de la prise en charge du déficit accumulé depuis des années. Sur ce sujet bien complexe, je demande à chacun de faire preuve de prudence dans ses propos et de faire preuve aussi de responsabilité. Il y a dans le déficit accumulé, deux parts : la première part est un déficit d'exploitation qui est dû à la sous-activité de l'aéroport – et les uns et les autres, nous devons nous efforcer de trouver les solutions pour y remédier – et il y a surtout la dette contractée par la CCI pour financer les travaux d'agrandissement de l'aéroport. Travaux, je vous le rappelle, que tous ensemble, élus régionaux, départementaux et clermontois, nous avons souhaité, mais travaux qui avaient aussi – vous le savez – reçu un avis défavorable de la Direction générale de l'aviation civile, qui les considéraient comme disproportionnés. Donc, l'État se trouve aujourd'hui dans la situation de payer des investissements qu'il n'a pas demandés, et même plus, auxquels il était opposé. Avouez et avouons ensemble que, dès lors, il était assez compréhensible qu'il se fasse un peu tirer l'oreille.

Je vous le dis, pour autant – et vous le savez puisque nous nous le sommes dit et nous l'avons évoqué ensemble –, c'est un dossier qu'il faut suivre avec beaucoup d'attention, que personnellement je suis avec beaucoup d'attention, avec mes collègues de l'Équipement et du Budget, et j'ai l'espoir qu'une solution acceptable par tous, puisse être proposée et trouvée rapidement.

L'autre inquiétude que vous avez évoquée – je n'avais pas l'intention d'en parler, mais puisque vous l'avez évoquée dans votre intervention, je voudrais y revenir quelques secondes –, c'est l'harmonisation du régime indemnitaire des TOS des lycées avec ceux des collèges. D'après les informations que vous nous communiquez, les Départements s'apprêteraient à décider d'un système de primes avantageux. Appliquer un régime identique aux lycées coûterait, d'après les calculs que vous m'avez communiqués – je n'ai que ceux-là à ce stade – 5 millions d'euros à la Région.

Là, je suis assez étonné, je vous le dis, que vous souhaitiez faire financer cette charge par l'État. Le principe même d'un régime indemnitaire est d'être à la libre appréciation de chaque collectivité. Si vous souhaitez l'aligner pour les lycées sur ce que

font les Départements pour les collèges, c'est votre choix et c'est à vous de l'assumer. Il y a d'ailleurs quelque chose d'hypocrite de votre part à déclarer qu'il sera difficile – je vous cite – « d'expliquer qu'un TOS de collège gagne plus qu'un TOS de lycée en Auvergne ». Vous semblez beaucoup moins embarrassé quand il s'agit d'expliquer au personnel régional qu'il n'est pas possible de le rémunérer autant qu'au Conseil général du Puy-de-Dôme. Il y a une cohérence de part et d'autre. On ne peut pas s'appuyer sur une mesure quand cela arrange et la dénoncer comme cela dérange.

Au total, nous ne pouvons que constater que l'État ne cherche pas à paralyser l'action des Régions. Au contraire, il agit en faveur de leur développement.

C'est d'abord par le biais des pôles de compétitivité – je vous rappelle tout de même, qu'il y consacre 1,5 milliard d'euros sur trois ans, sans compter les exonérations d'impôts, sans compter les allègements de charges sociales et l'Auvergne est concernée par trois pôles, pour lesquels les uns et les autres, nous nous sommes battus à ce titre.

C'est aussi la labellisation, la semaine dernière, des premiers pôles d'excellence rurale. Je vous rappelle qu'ils seront chacun dotés d'une subvention de 33 % dans une limite d'1 million d'euros. En Auvergne, ce sont onze pôles qui ont ainsi été labellisés par le Gouvernement :

- trois dans le domaine du patrimoine et du tourisme ;
- trois dans le domaine des bio-ressources ;
- trois dans le domaine des services et de l'accueil des nouvelles populations ;
- un dans le domaine des technologies ;
- un mixte : pôle bois et forêt des portes d'Auvergne.

Je me réjouis très sincèrement – et j'imagine que c'est la position de l'ensemble de la Région, en tout cas, je sais que c'est la position de Jean-Michel Guerre qui l'a exprimée en commission et je le remercie de l'avoir souligné – que notre région soit ainsi une des mieux servies, une des mieux dotées de notre pays.

Enfin, c'est la mise en place, dès le 1<sup>er</sup> janvier, des contrats de projets État-Région et ce n'est pas parce que je n'y étais pas, Monsieur Souchon, que l'on ne me rappelle pas les bonnes formules et les bonnes phrases, et je me réjouis de cette mise en place. Mais ce seront mes collègues, Marie-Agnès Petit et Jean Aulagnier notamment, qui auront l'occasion d'évoquer ce point.

En conclusion, un dernier point, si vous me le permettez, pour exprimer ma surprise, notre surprise, d'avoir appris l'abandon de l'aménagement de locaux pour le FRAC Auvergne. L'absence d'investissements sur ce dossier depuis deux ans nous le faisait craindre. La suppression des autorisations de programmes qui sera décidée au cours de cette décision modificative nous le fait comprendre. L'annonce de la candidature du Conseil général du Puy-de-Dôme au rachat de la Halle aux Blés nous l'a confirmé. Il est d'ailleurs troublant – je vous le dis, mais je ne m'apesantis pas sur ce point – d'apprendre que le Département du Puy-de-Dôme se porte acquéreur de ce bâtiment, alors que la

Région n'a pas encore décidé de le vendre. Peut-être faudrait-il faire un peu attention à la chronologie des faits. Quand vous étiez dans l'opposition, vous y étiez très attentif et très vigilant, Monsieur Souchon. Comprenez que nous le soyons aussi à notre tour.

Comment ne pas rapprocher ce désengagement de 8,4 millions de la Région en faveur du FRAC et le cadeau d'un montant proche que vous faites à votre ami, le Maire de Clermont-Ferrand, en acceptant de pallier la perte des crédits FEDER pour la Bibliothèque communautaire et interuniversitaire, perte qui était consécutive – disons, pour être poli et pour éviter la polémique – à une certaine incapacité à mener à bien ce dossier, pourtant inscrit au Contrat de plan 2000-2006, dans le calendrier des Fonds européens ? Il est regrettable que l'aménagement de locaux pour le FRAC, nécessaire et attendu, soit abandonné. Décidément, après l'abandon du lieu identitaire pour la Scène nationale – Comédie de Clermont, cette décision est un nouveau coup dur pour la diffusion culturelle en Auvergne.

La culture, vous le savez, c'est la démonstration de la vie, c'est la démonstration de l'animation d'une collectivité et très souvent c'est ce qui permet de façonner ou de compléter son image, aussi bien sur son territoire qu'à l'extérieur. Il est donc dommage, je vous le dis, de renoncer après avoir espéré.

Alors, au total, le groupe Union Pour l'Auvergne constate que le compte administratif démontre clairement que l'augmentation fiscale que vous aviez décidée était inutile pour nos finances, injuste pour le contribuable et pénalisante pour notre économie régionale. Ses conséquences, hélas, Monsieur le Président, nous le regrettons, compromettent gravement l'avenir de notre région.

*Applaudissements dans les rangs de l'UPA.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Bien, avant de poursuivre, je ne veux pas engager un dialogue mal venu à ce stade avec Monsieur Hortefeux, mais simplement lui répondre sur un point, parce qu'il ne sera plus là dans quelques instants.

*Intervention de Monsieur Hortefeux hors micro.*

**M. HORTEFEUX** : Mais je reviendrai tout à l'heure, cela va de soi.

**M. LE PRÉSIDENT** : Sur le FRAC, parce que je ne peux pas laisser dire que nous abandonnons le FRAC. Les difficultés financières de la Région, pour vous, n'existent pas ! Si vous voulez, les faits sont pourtant là, je ne veux pas développer ce point, Monsieur Mallot le fera.

Pourquoi j'ai proposé, en accord avec notre Vice-Présidente, Catherine Henri-Martin, et le Président du FRAC, Monsieur Chibret, de céder la Halle aux Blés ? C'est tout simplement parce que la conception qui était initialement envisagée par Monsieur Giscard d'Estaing, était celle d'un FRAC centralisé à Clermont-Ferrand, et donc cela supposait que la personne habitant Moulins, Montluçon, le Puy-en-Velay, Aurillac, intéressée par l'art contemporain, se déplace à Clermont-Ferrand. Vous avouerez que cela n'aurait pas concerné beaucoup de citoyens, c'était une vision très élitiste et il y avait un coût d'investissement de 10 millions d'euros que nous n'avons pas ! Nous ne les avons pas ! Donc, si on gardait cette conception sur le fond, on prévoyait de faire cet investissement

qui était renvoyé aux calendes. Nous avons préféré revoir la conception du FRAC et avoir des réserves visitables à Clermont-Ferrand et des œuvres qui « tournent » sur la région Auvergne, dans les musées. C'est une autre conception et donc, nous pouvons faire un investissement beaucoup plus réduit sur Clermont-Ferrand et globalement beaucoup plus réduit, et c'est la raison pour laquelle, dans un délai de trois semaines à peu près, l'exécutif fera une proposition, soit sur le rachat de l'évêché que nous avons visité la semaine dernière, soit sur Cébazat, sur ce qui était le château EDF – je ne sais pas comment il s'appelle aujourd'hui. Donc, vous ne pouvez pas dire qu'il n'y aura pas des investissements sur le FRAC, il y en aura bien entendu. Laissez-nous le temps de préparer les dossiers ! Je voulais simplement répondre sur ce point et le débat se poursuit avec Monsieur Pommarel, s'il le veut bien.

**M. POMMAREL :** Monsieur le Président, chers collègues, une Session de décision modificative comporte, en principe, peu de motifs aux grandes envolées politiques – aujourd'hui, c'est un contre-exemple ! – car les enjeux se limitent à des ajustements budgétaires. Cela étant, le groupe Vert a des états d'âme sur un certain nombre de dossiers et nous interviendrons ponctuellement, au cours du débat, sur les points qui nous interrogent.

L'enjeu principal du moment se situe, pour la majorité, dans la réflexion sur les perspectives budgétaires pour les années à venir, dans un contexte difficile, contraint à la fois par les recettes prévisibles et par les dérapages des dépenses dans les domaines récemment transférés par l'État et insuffisamment financés. Des redéploiements de programmes sont donc inévitables et ils vont demander du courage politique. Il faudra avoir les idées claires pour définir ce qui est prioritairement de notre domaine d'intervention et ce qui ne l'est pas vraiment. Cette situation contrainte n'est donc pas forcément une très mauvaise chose. Quelle Auvergne voulons-nous ? Et voulons-nous réellement œuvrer pour son développement durable ou bien ce vocable n'est-il qu'une figure de style pour faire « tendance », pendant qu'on continuerait de faire comme avant ?

Vous m'avez, souvent, entendu vous rappeler les données incontournables qui conditionnent l'avenir de notre monde moderne pour le siècle à venir. Il nous faut impérativement cesser de gaspiller l'eau, l'espace et les énergies fossiles dont le coût ne va cesser de grimper, compte tenu des tensions croissantes entre la ressource encore accessible et la demande insatiable d'une part croissante de l'humanité. Il nous faut, aussi, préserver la qualité de l'air, de l'eau et des sols afin de garder la planète habitable et de limiter les effets délétères des pollutions environnementales sur la santé des humains. Enfin, le défi du climat s'impose à nous tous avec une aveuglante évidence, maintenant. Je vous ai déjà parlé de tout cela à de nombreuses reprises. Mais, au-delà de la prise de conscience de l'acuité de ces problèmes qui n'épargne plus aujourd'hui que les esprits les plus obtus, il s'agit maintenant de passer aux travaux pratiques.

Concrètement, le futur Contrat de projets va engager notre Région sur un certain nombre de dossiers importants et pour une durée de six ans. Il serait impensable pour le groupe Vert que le développement durable ne soit pas au cœur des priorités régionales pour la négociation de ce contrat. Le fait que les négociations doivent s'effectuer dans la précipitation, pendant les mois d'été, n'excusera pas les mauvais choix politiques, s'il devait y en avoir.

Très clairement, il faudra bien se décider à agir pour la remise à niveau de l'outil ferroviaire, si l'on veut réellement offrir une alternative au tout routier. Cela signifie qu'il faudra renoncer à investir sur les routes qui ne sont pas de notre compétence, pour recentrer notre action sur le rail régional. Il faudra bien se décider à réorienter l'action publique, dans le domaine agricole, vers les pratiques qui respectent davantage les milieux naturels par réduction des intrants et en produisant des denrées saines pour l'alimentation. Il faudra bien se décider à introduire la préoccupation de la sobriété énergétique dans tous les domaines contractualisables et pas seulement dans un volet environnemental, portion congrue, alibi. Agir concrètement pour le développement durable, ce n'est pas forcément dépenser plus, c'est surtout faire des choix.

L'agenda 21 a cette ambition de nous faire tous réfléchir afin d'intégrer le développement durable dans toutes nos décisions. Ce n'est rien moins qu'une révolution culturelle. La terre n'a pas des ressources infinies et elle ne nous pardonnera pas éternellement toutes les agressions que lui font subir les appétits insatiables de nos économies.

Ne nous y trompons pas ! C'est bien sur notre capacité à réorienter l'économie vers le développement durable que l'histoire jugera les élus d'aujourd'hui. Et nous n'aurons pas d'excuse, car nous sommes informés des enjeux. Nous savons les risques que nous prendrions à ne pas agir courageusement et à continuer comme avant.

Ce discours de politique générale est aussi le lieu d'aborder des questions de fond qui, sans être de la compétence de notre Assemblée, doivent interpeller les élus que nous sommes. Comment rester muets devant les excès de la récente loi Sarkozy qui modifie le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile. Cette loi est une loi inhumaine. Il est de notre devoir de la condamner. La régularisation des flux migratoires d'origine économique passe par une politique de soutien au développement des pays exportateurs de main d'œuvre. Les règles de l'économie ultralibérale asphyxient au contraire ces pays. La priorité d'aujourd'hui est de les aider à garder chez eux leurs populations actives. Ce n'est certainement pas en érigeant des barrières grillagées autour de nos frontières et en repoussant, sans état d'âme, les migrants ; en faisant fi de toute préoccupation humanitaire et en foulant au pied le droit d'asile. Ce n'est certainement pas en s'arrogeant le droit de trier parmi les candidats à l'immigration, ceux qui nous intéressent vraiment, ce qui revient à piller les ressources humaines de ces pays, à notre profit. Mais nous reviendrons en fin de Session sur ce sujet d'actualité brûlante dans le cadre d'un vœu proposé à votre vote par les groupes composant la majorité. Je vous remercie de votre attention.

*Applaudissements dans les rangs de la majorité.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie, Monsieur Pommarel. La parole est à Monsieur Bourduge.

**M. BOURDUGE** : Monsieur le Président, chers collègues, l'examen de la décision modificative et du compte administratif soumis aujourd'hui à notre Assemblée constitue l'occasion de revenir sur l'état des finances régionales. La majorité peut légitimement se féliciter de sa gestion. Le budget 2005 présente un taux de consommation important, le recours à l'emprunt bancaire a été considérablement réduit. Les nouvelles dépenses proposées, essentiellement pour relancer Vulcania et régler un contentieux concernant la

Grande Halle, c'est-à-dire solder les erreurs de la précédente majorité, sont intégralement financées par redéploiement.

Nous aimerions pouvoir nous en réjouir. Malheureusement, tous les efforts de notre majorité seront vains face à un Gouvernement qui a décidé d'étrangler les collectivités locales ! La loi de finances 2006 a mis en place des mesures gravissimes pour leurs budgets : bouclier fiscal, plafonnement de la taxe professionnelle, dotations de l'État sous surveillance rapprochée. Un ensemble cohérent de mesures pour mettre en péril l'autonomie financière des collectivités locales, alourdir leurs charges et réduire leurs capacités politiques.

Avec les orientations budgétaires pour 2007, le Gouvernement veut accentuer l'asphyxie des collectivités locales :

- Baisse des budgets sur les relations avec les collectivités territoriales (- 5,1 %), la politique des territoires (- 23,5 %), les transports (- 4,2 %), l'emploi (- 4 %), la politique de la ville et du logement (- 2,6 %).
- Multiplication des transferts non compensés : en 2007, viennent se rajouter la formation sanitaire et sociale – 3 millions d'euros –, le transfert des TOS, l'épée de Damoclès de l'aéroport de Clermont Ferrand, etc. – Monsieur le Président en a parlé tout à l'heure.
- Mais aussi le plafonnement de la taxe professionnelle : - 5,2 millions d'euros de recettes pour notre collectivité, l'alignement de la progression des dotations de l'État sur la seule inflation, les contrats de projets, un zonage PAT inacceptable ou encore la suppression de la délégation de gestion des Fonds européens.

Pour ce qui nous concerne, les contrats de projets nous inquiètent particulièrement :

- Il n'est pas question pour les élus communistes de tourner la page du Contrat de plan 2000-2006. L'État n'a pas respecté ses engagements et ne les respectera pas. Plus de 100 millions d'euros manqueront en définitive à l'appel, comblés en partie par notre collectivité. Aucun rattrapage n'est prévu et le Gouvernement manifeste sa volonté de réintégrer certains projets dans la future génération, se débarrassant ainsi de ses engagements à bon compte. Comment contractualiser avec un partenaire qui ne respecte pas ses engagements ?
- Il n'est pas question de se soumettre au calendrier et aux conditions de négociation actuels. La méthode de travail, basée sur la soumission des Régions aux choix du Préfet, et le calendrier qui impose de ne retenir que les projets bouclés financièrement et techniquement avant la fin de l'année, relève du passage en force et du mépris pour notre collectivité.
- Il n'est pas non plus question d'accepter que le volet territorial soit renvoyé à l'année suivante. C'est le signe que seul compte réellement le volet compétitivité au sens de la stratégie de Lisbonne.

La situation est ubuesque. Aujourd'hui, l'État n'apporte plus sa contribution aux politiques de développement régional. C'est même l'inverse ! Ce sont les collectivités

locales qui sont sommées de financer les politiques libérales du Gouvernement qui prend lui-même ses ordres auprès de l'Union européenne. Le Gouvernement Villepin-Sarkozy tente de faire main basse sur nos propres ressources pour financer une politique qui va à l'encontre de nos propres objectifs.

Les Auvergnats ont voté pour une majorité de gauche. Ils ont voté pour une plus grande solidarité territoriale. La majorité a ainsi mis en place le Contrat « Auvergne + ». Pourtant, le produit de leurs impôts locaux servira demain à financer une politique de compétitivité qui impose la concurrence entre les hommes et les territoires, une politique qui fait une croix sur certains territoires. Avec les contrats de projets, les Auvergnats vont demain financer la politique ultralibérale de l'Union européenne qu'ils ont rejetée dans les urnes plus massivement encore que l'ensemble des Français.

Le zonage PAT est une catastrophe en termes de volumes comme de répartition. Le Gouvernement concentre les crédits sur les « régions de convergence ». L'Auvergne enregistre un des plus forts reculs de toutes les régions françaises. Le principe de solidarité du riche envers le pauvre s'efface au profit de la solidarité du pauvre envers le riche.

Catastrophe également sur les Fonds européens. L'Auvergne perd 127 millions d'euros. L'Auvergne perd également la gestion directe des Fonds malgré une expérience particulièrement réussie, malgré l'adoption de ce fonctionnement par la quasi-totalité des pays européens. Le couplage des objectifs du futur Contrat de projets et des Fonds européens fait par ailleurs craindre que le Gouvernement substitue des Fonds européens à des Fonds nationaux. L'illisibilité la plus totale est garantie. Toutes ces décisions du Gouvernement vont vers une réelle recentralisation. Plus encore qu'une simple recentralisation du pouvoir, il s'agit d'un véritable hold-up sur les finances locales. La fiscalité locale servira demain à financer des décisions prises ailleurs que dans notre collectivité.

Dans un tel contexte, comment Monsieur Hortefeux, Ministre délégué en charge des collectivités locales, peut-il se permettre de déclarer – je cite – que la décentralisation « sert à faire en sorte que les décisions soient prises au plus près de ceux qui sont concernés » ? Les citoyens n'ont jamais été aussi éloignés des lieux de décisions. Le Gouvernement tente seulement de mettre les élus locaux en première ligne et de faire croire aux citoyens qu'ils sont responsables des politiques libérales.

Un Gouvernement contraint à de tels expédients sait sa politique impopulaire et illégitime. Pour parvenir à ses fins, il choisit l'affaiblissement de la démocratie et le discours populiste. C'est irresponsable et dangereux. Et quand un homme politique ayant des responsabilités nationales, comme Monsieur Hortefeux, est amené aujourd'hui dans cette Session, à axer son discours sur un aspect comptable et uniquement comptable en évacuant délibérément le fond politique, cela démontre la mélasse dans laquelle, lui et sa majorité, sont enlisés.

Chacun sait que les Régions n'ont plus aucune marge de manœuvre. Avec les contrats de projets, le Gouvernement veut menotter les Régions et remettre en cause leur rôle de chef de file de l'aménagement du territoire. Avec le rôle prépondérant accordé au Préfet, dans la répartition des Fonds nationaux et européens, il les bâillonne. En contractualisant directement avec les Départements et les Agglomérations, il accentue la

concurrence entre les territoires. Face à l'extrême dégradation de la situation, le groupe Communiste refuse que la majorité régionale accepte de jouer les pompiers. Nous n'avons pas à payer la facture de décisions que nous n'avons pas prises, de décisions que nous n'approuvons pas, de décisions pour lesquelles nous n'avons pas été élus.

Nous refusons de porter la responsabilité de choix qui ne sont pas les nôtres. Nous ne pourrions pas accepter, encore une fois, que ce soient les contribuables qui payent la note au travers d'une hausse de la fiscalité et de l'emprunt. Depuis des mois, les élus Communistes et Républicains affirment qu'il est grand temps de stopper cette spirale infernale, d'attaquer le cœur même des inégalités, de diriger les richesses de notre pays vers la satisfaction des besoins du plus grand nombre. Il est nécessaire de stimuler la croissance en agissant sur l'emploi et le pouvoir d'achat des ménages, deux facteurs ne faisant pas partie des priorités gouvernementales en dépit des effets d'annonce. Donnons du souffle aux finances locales en modernisant la fiscalité locale pour garantir le présent et l'avenir des collectivités.

L'économie d'aujourd'hui doit participer de manière citoyenne au développement des hommes, des territoires, des services publics. Cela permettra de favoriser les entreprises les plus dynamiques en termes d'emploi et d'investissements. Partant de ce choix politique qui demande volonté et courage, nous proposons notamment de taxer les actifs financiers des entreprises. En appliquant un taux extrêmement modeste de 0,5 % sur les actifs financiers, 25 milliards d'euros seraient ainsi disponibles pour les collectivités locales par une péréquation solidaire. La pression des impôts des ménages serait ainsi moins forte. Cette proposition pourrait être un élément clé de la nécessaire réforme de la fiscalité locale. C'est une réforme ancrée sur des politiques d'État de transformation sociale pour lesquelles les collectivités peuvent tenir une place prépondérante. Je vous remercie.

*Applaudissements dans les rangs de la majorité.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie, Monsieur Bourduge, la parole est à Monsieur Bacquet.

**M. BACQUET** : Monsieur le Président, mes chers collègues, le compte administratif, c'est l'exécution des recettes et des dépenses et c'est la vérité que l'on constate sur l'exécution réelle du budget de l'année écoulée, sur l'état précis des engagements régionaux, notamment de la dette et des restes à payer, et enfin sur les résultats d'exercice qui conduisent au constat d'un excédent ou d'un déficit.

Premier élément d'appréciation délivré par le compte administratif 2005 : la Région Auvergne solde ses comptes avec un excédent de 402.882 euros.

Second élément, positif encore : nous établissons un taux d'exécution record de 92 %, en dépenses comme en recettes, ce qui traduit à la fois, la forte activité de notre collectivité et la réelle adaptation de nos prévisions à la réalité du terrain, d'ailleurs soulignée par le Conseil économique et social.

Troisième élément : notre marge d'autofinancement se redresse en 2005 pour atteindre 107,4 millions d'euros.

Quatrième élément d'appréciation : l'encours de la dette régionale est en baisse de 24,1 millions d'euros, clôturant ainsi l'exercice avec une dette en capital de 365,5 millions d'euros.

Nous sommes bien loin, vous en conviendrez, cher collègue Aulagnier, de vos propos du 2 février 2005, repris au compte rendu intégral des débats, page 206, où vous contestiez avec quelle imprudence les chiffres du Président Bonté, lui opposant – et je vous cite : « qu'il n'y avait aucun début de commencement d'un quelconque désendettement ». Vous doutiez de la sincérité des engagements de Pierre-Joël Bonté en déclarant – et je vous cite encore : « je me porte en faux contre toute affirmation d'un début même minima de désendettement... et la dette aura augmenté et sera passée au 31 décembre 2005 à 428 millions d'euros ». Cher collègue Aulagnier, le compte administratif vous rappelle à l'ordre, puisque la dette s'élève bien, cela est confirmé, à 365,5 millions d'euros.

Cinquième élément positif : la décision modificative qui nous est proposée représente moins de 1 % du budget, signe de sa bonne évaluation initiale.

Mes chers collègues, si j'ai tenu à relever et à mettre en exergue ces quelques chiffres, c'est pour souligner que notre collectivité se trouvait, fin 2005, sur la voie du redressement. Malheureusement, et nous ne pouvons que le regretter, ce redressement est désormais compromis par les transferts de charges opérés par le Gouvernement sur les Régions, non compensés à l'euro près.

Je veux, avec force, rendre hommage à celui qui a tenu ses engagements et à qui nous aurions dû aujourd'hui donner « quitus » pour sa gestion des finances régionales : je veux bien sûr évoquer notre regretté Président Pierre-Joël Bonté.

Démonstration est faite désormais de la justesse de son analyse, comme de la rigueur de sa gestion. Il laisse derrière lui des finances régionales en ordre, excédentaires, surdimensionnées à la réalité des enjeux et nous connaissons tous l'importance qu'avait à ses yeux la notion d'équilibre des nombres et l'aspect sourcilieux qu'il mettait à produire des comptes de gestion positifs. Pierre-Joël Bonté, dans sa grande lucidité, m'avait entretenu, à titre privé, de ses inquiétudes vis-à-vis des futurs exercices, car il voyait venir les difficultés principalement liées au transfert de compétences et à la limitation par l'État de nos recettes fiscales. Tous ces éléments vont malheureusement, on le sait, désormais peser lourdement sur nos orientations et nos engagements.

Je les rappelle brièvement :

- Manque à gagner de 5,2 millions d'euros en ce qui concerne la limitation par l'État de nos recettes de taxe professionnelle.
- Non-compensation par l'État du transfert des formations sociales et médico-sociales évaluées en 2006 à 3 millions d'euros, sans même parler de la déshérence en terme d'investissements dans laquelle l'État nous transfère ces établissements.
- Déficit cumulé de 12 millions d'euros pour l'aéroport de Clermont Ferrand/Aulnat et pour lequel l'État nous sollicite, alors que nous aurons à assumer son déficit chronique,

aggravé par la privatisation d'Air France, si nous voulons bien sûr lui maintenir une activité régionale.

- Transfert de l'inventaire du patrimoine ou encore de l'AFPA pour lequel on demande déjà un surcroît d'engagement sur les investissements.
- Transfert massif des agents TOS des lycées qui se traduit a minima par une charge supplémentaire de 5 millions d'euros, sans même parler du différentiel entre le régime indemnitaire des TOS des lycées agricoles – 1,4 million d'euros – et celui des lycées de l'Éducation nationale.

Je dois dire combien ce transfert devrait imposer aux collectivités concernées, à savoir les Départements et les Régions, une coordination sur leur politique statutaire, une cohérence de leur position respective, pour éviter l'imbroglio dans lequel nous nous trouvons, en raison de l'incapacité de l'État, dans les trente dernières années, à harmoniser le régime indemnitaire de l'ensemble de ses agents TOS de l'Éducation nationale, mais aussi, il faut le dire, du manque de courage de certains élus à accepter une position commune des collectivités payeuses. Je me réjouis, Monsieur le Président, que Monsieur Hortefeux ait souligné cet aspect, c'est un aspect social que vous ne lui connaissiez peut-être pas, et en tout cas, lorsqu'il dit cela, il a raison, il est indispensable que la Région et les Conseils généraux arrivent à harmoniser le régime indemnitaire des TOS.

Mais, Monsieur le Président, je crois qu'au-delà de cette concertation, d'autres concertations sont indispensables entre les collectivités régionales et départementales pour aboutir à une vision commune, certes des agents TOS, mais aussi pour favoriser les politiques de développement à l'échelle des Pays et éviter les incohérences qui seraient inflationnistes et improductives. Pour l'actuel Gouvernement, il n'existerait donc qu'un seul mot d'ordre : transférer ses difficultés de gestion, voire ses déficits et que les collectivités locales se débrouillent avec leurs contribuables pour en assumer les conséquences !

Ce constat de gestion à la petite semaine se confirme chaque jour par l'incohérence et la désinvolture avec lesquelles le Premier Ministre traite le Parlement, la jeunesse, les institutions, le pays et les collectivités territoriales.

Que dire de cette situation inédite dans notre histoire : un Président absent qui ne préside plus, un Premier Ministre désavoué par sa propre famille politique qui ne peut plus gouverner, tant il est discrédité, qui ne peut même plus demander la confiance au Parlement, un climat délétère fait de suspicions, voire de procès entre membres du Gouvernement, d'accusations, de manipulations, qui portent atteinte gravement à l'ensemble de la classe politique, font le lit du Front national et affaiblissent la démocratie.

Alors que nous votons en Auvergne, un compte administratif 2005, à la hauteur des engagements de Pierre-Joël Bonté, nous ne pouvons que déplorer la situation des comptes de la nation, fin 2005, que dénoncent tous les analystes internationaux, et même le Premier Président de la Cour des Comptes, Monsieur Philippe Séguin :

Déficit colossal masqué de surcroît par des manœuvres comptables, croissance réelle de 1,2 %, alors que Monsieur Sarkozy la prévoyait à 2,5 %. Cadeaux fiscaux en cascade pour les plus gros contribuables, recettes budgétaires artificiellement

surévaluées, privatisations contestables qui appauvrissent l'ensemble de la collectivité, fragilisent les salariés, voire notre indépendance énergétique, alors que le pouvoir d'achat des Français est en berne, que les prélèvements sociaux augmentent, que le nombre des allocataires du RMI explose pour s'établir en mars 2006, à 1.275.000 personnes, que la spéculation foncière prive nombre de Français de l'accès au logement, que la facture énergétique flambe, que de plus en plus nombreux sont les Français plongés dans le surendettement et la précarité, que des responsables patronaux exercent leur talent de spéculateurs avertis. C'est ici Monsieur Zacharias qui s'octroie plus de 180 millions d'euros avant de partir de chez Vinci, c'est là Monsieur Forgeard qui, sans complexe reçoit 2,5 millions d'euros de plus value en vendant ses actions EADS, au moment même où il licencie. Je dis cela avec gravité. Les Français ne peuvent plus tolérer longtemps une telle gabegie, la fatalité du déclin, les querelles au sommet de l'État qui paralysent toute action volontariste. Ils ont conscience que, lorsque l'intérêt général passe après les ambitions personnelles, l'unité du pays est menacée.

Nos concitoyens veulent vivre dans une République unie, tolérante, ouverte à la diversité, dans une communauté de droits et de devoirs qui bannit toutes les formes de xénophobie, de racisme, d'antisémitisme et de populisme. Pour ce qui concerne notre Région Auvergne, Monsieur le Président, les choix financiers seront difficiles, à n'en pas douter, pour les années à venir. Et parce que je crois à la nécessité de transparence et de vérité, j'avais, lors de la dernière Session, émis la crainte que l'ensemble des engagements que nous avons pris en 2004 ne puisse être honoré, compte tenu des charges nouvelles transférées par l'État. J'avais aussi émis la crainte que la fiscalité soit appelée à évoluer, sauf à refuser l'effort collectif qui nous est imposé ou à amputer massivement les investissements prévus – mais il faudra l'assumer. Je ne peux malheureusement que confirmer ces propos, sans pour cela oublier notre volonté de conduire une politique régionale dont la finalité est la réduction des inégalités territoriales et des inégalités sociales.

C'est dans ce contexte que l'on nous demande de définir les orientations 2007-2013 que nous souhaiterions voir inscrites dans les contrats de projets, c'est-à-dire les anciens contrats de plan. Nous sommes persuadés, bien sûr, en raison de la situation de la dette nationale et des déficits de l'État, que les enveloppes ne seront pas à la hauteur des contrats de plan 2000-2006. Nous ne pouvons accepter les critères sur lesquels le Gouvernement nous demande de nous prononcer, puisqu'il s'agit d'un véritable abandon du volet territorial au profit des investissements d'envergure nationale, critères retenus par l'État. C'est-à-dire, qu'en quelque sorte on nous demande de nous substituer à l'État pour des investissements nationaux, au détriment de ce qui est urgent et indispensable à l'échelle de notre région.

Accepter cela serait sans nul doute perdre toute capacité à influencer positivement le développement régional et se résumerait à accompagner financièrement les seuls choix faits par l'État. Ce serait la négation même de toute politique d'aménagement du territoire, ce d'autant que le Gouvernement s'autorise à contractualiser avec les collectivités locales autres que la Région, ce qui conduira à l'affaiblissement de toute ambition régionale et favorisera bien sûr le saupoudrage et l'émiettement.

Oh combien Monsieur Raffarin avait raison lorsqu'il souhaitait faire des Régions les chefs de file en matière de développement économique et d'aménagement du territoire ! J'ai dit combien je n'approuvais pas que nous puissions céder aux Départements le

développement de l'artisanat et du commerce au nom de la proximité. Et je dénonce avec force cette contractualisation de la proximité qui, non seulement condamne le rôle de chef de file de la Région, mais de plus, réduit à néant une véritable ambition régionale, car, dès lors, les choix perdront de la hauteur.

Je voudrais souligner pour finir quelques orientations fortes de notre projet de décision modificative n°1 :

- Adhésion du Conseil régional au Syndicat mixte d'action foncière préparée par Pierre-Joël Bonté, ce qui permettra l'acquisition de réserves foncières régionales pour les mettre à disposition des entreprises. Mais j'ajoute que cette adhésion pourrait permettre à la Région de mettre des terrains à la disposition de bailleurs sociaux pour que ceux-ci construisent des logements sociaux dans les communes où les élus refusent l'application de la loi SRU. À ce sujet, Monsieur le Président, il me serait agréable de savoir quelles communes Monsieur le Préfet a pénalisé selon la loi pour non-respect de la loi SRU ?

- Redéploiements de crédits pour la création d'emplois, création ou reprise d'entreprises fortement approuvée par le CESR.

- Aide financière importante à l'entreprise « Riches Monts » de Brioude pour favoriser l'effet de levier et débloquer les aides européennes. Nous aurions aimé la même attitude du Gouvernement pour ce qui concerne le zonage PAT. Je dénonce en effet son caractère partial, injuste, inégalitaire et je regrette que, pour les zones abandonnées, il n'y ait aucun effet de levier régional, mais au contraire une pénalisation, par l'application de la règle « de minimis ».

- Décision de faire rembourser les subventions aux entreprises ou aux particuliers bénéficiaires d'aide régionale pour l'acquisition d'un bien immobilier, dans l'hypothèse d'une vente avant 10 ans. Cette mesure évitera, et la spéculation, et les chasseurs de prime.

- Augmentation de l'autofinancement régional et appel à l'emprunt limité à 4,28 % des recettes alors que le taux était à 10,98 %.

Monsieur le Président, j'entendais tout à l'heure Monsieur le Ministre conclure en disant qu'il était inutile d'avoir augmenté les impôts pour avoir baissé aujourd'hui l'emprunt. Quelle imprudence de la part d'un membre du Gouvernement qui a baissé les impôts pour, dans le même temps, augmenter le déficit budgétaire et la dette de l'État – mais les impôts des plus riches, bien sûr ! Quelle imprudence et quelle incohérence pour un membre d'un Gouvernement qui a supprimé les emplois aidés pour les rétablir quatre ans après. Imprudence, oui, Monsieur le Président, car je crois aujourd'hui que le bilan favorable du compte administratif ne fait que démontrer, non seulement notre volonté de rigueur, mais aussi d'Auvergne économe, si chère à Monsieur Proriol. Voilà Monsieur le Président, mes chers collègues, la situation...

*Interpellation de Monsieur Proriol, hors micro.*

Vous l'aviez dit depuis si longtemps, que je ne pouvais l'oublier ! Voilà, mes chers collègues, Monsieur le Président, la situation telle que je la vois pour notre région. Inquiétude quant aux perspectives financières, mais optimisme quant au volontarisme de

notre majorité pour poursuivre dans le sens de la rigueur et du respect des engagements. Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous remercie et je vous fais remarquer que j'ai été très économe en temps de parole.

*Applaudissements dans les rangs de la majorité.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, Monsieur Bacquet. Je dois reconnaître que ce matin personne n'a dépassé – et ce doit être une des premières fois – son temps de parole et on ne peut que s'en féliciter. Nous abordons maintenant les rapports financiers avec d'abord l'approbation du compte administratif de l'exercice 2005. Mais avant de l'approuver, il faut le présenter et donc, je donne la parole à Monsieur Mallot à la page 326.

<p>RAPPORTS DE LA SIXIÈME COMMISSION</p> <p>présidée par M. Jean-Claude MAIRAL</p>
--

RAPPORTS FINANCIERS – EXERCICE 2005

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2005

*Rapport présenté par M. Jean Mallot*

**M. MALLOT** : Mes chers collègues, sur le rapport, page 326, relatif au compte administratif 2005, beaucoup de choses ont été dites, mais j'ai noté en particulier, et cela se retrouve dans l'avis du CESR, que chacun a loué le bon taux de réalisation, aussi bien de nos recettes que de nos dépenses en 2005. Ce taux de réalisation, pour les recettes de 92,03 % a été fait en particulier sur la base de prévisions particulièrement précises, parce que – nous l'avons vu – peu d'ajustements ont été nécessaires. En revanche, sur les dépenses, nous y voyons l'effet d'une gestion au quotidien, à laquelle nous nous sommes attachés les uns et les autres, parce que, pour nous naturellement, il ne s'agit pas de concevoir le budget comme un outil d'effets d'annonce, mais bel et bien comme un outil de gestion effective des crédits dont nous disposons et qui viennent des contribuables.

Nous pensons en effet que le plus important naturellement, c'est la réalité des crédits réutilisés sur le terrain. Les taux d'exécution que j'ai rappelés sont tout à fait excellents et, à ma connaissance, inégalés à ce jour, notamment par la précédente majorité. C'est une réalité, c'est comme cela, c'est un constat ! Sur les observations que nous pouvons faire...

*Échange de propos hors micros entre différents Conseillers régionaux et Monsieur Mallot.*

Mais non, c'est le constat ! Donc, sur les observations que nous pouvons faire à cet égard, je vais faire quelques remarques et en particulier répondre à l'affirmation extrêmement bizarre de Monsieur Hortefeux tout à l'heure qui nous expliquait que l'augmentation de la fiscalité en 2005 avait produit, selon lui, 30 millions d'euros

supplémentaires. C'est faux ! La réalité, c'est 21 millions d'euros, d'une part. J'ajouterai que les nouvelles règles du jeu en matière de plafonnement de la taxe professionnelle ont fait en sorte que, dès l'année prochaine, en 2007, par cette mesure du Gouvernement, nous aurons une perte de ressources entre 5 et 6 millions d'euros sur la taxe professionnelle et donc, l'effet de la fiscalité, en tant que ressources pour la Région, sera d'autant diminué.

Quand on rapproche la production de ressources par la fiscalité et donc 21 millions d'euros, et le désendettement de la Région qui est réel, on constate une chose tout à fait simple, c'est que si nous n'avions pas effectivement augmenté les impôts en 2005, et bien nous aurions poursuivi dans la voie de l'endettement, de la charge de la dette pour la Région. Tout le monde le voit, en particulier si l'on prend les chiffres annoncés, par Monsieur Hortefeux. Donc il fallait bien, pour pouvoir désendetter la Région, s'asseoir sur une fiscalité augmentée, c'est-à-dire sur une capacité de remboursement. Nous avons voulu en particulier sortir de cette méthode que nous avons condamnée au cours des précédents mandats qui consistait, de la part de la précédente majorité, à recourir à l'emprunt sans limite, que ce soit pour tel ou tel grand équipement, sans augmenter la fiscalité, c'est-à-dire sans se donner les moyens de remboursement, nous le voyons aujourd'hui.

S'agissant ensuite de la capacité d'autofinancement de la Région, le rapport est très clair. Nous voyons que la santé financière s'améliore grâce à nous en 2005 et qu'en particulier, la capacité d'épargne est portée à 107,4 millions d'euros, ce qui nous met dans la bonne situation qui a été évoquée tout à l'heure.

Sur la réalisation des dépenses, le rapport est tout à fait précis. Je soulignerai quatre rubriques, quatre secteurs sur lesquels nous avons, par notre travail quotidien, suivi les dépenses et les réalisations effectives, obtenu des taux de consommation particulièrement intéressants, que ce soit pour la formation professionnelle et l'apprentissage où nous atteignons près de 90 %, pour l'enseignement : 94,85 %, pour les transports où les choses ne sont pas faciles : 97,43 % ou encore pour l'action économique : 92,32 %. Je me permettrai de relever au passage que pour l'agriculture et la forêt, nous atteignons un taux assez impressionnant, j'en suis très satisfait, je ne suis pas sûr que nous le referons toutes les années : 97,7 %, en effet, sur 2005. Les explications de ces taux de réalisation figurent dans les rapports pages 62 et 67, donc je n'y reviens pas, et je soulignerai simplement en dernière remarque que les dépenses de gestion de l'institution régionale sont maintenues à un niveau raisonnable : 18,8 millions d'euros, à savoir 3,84 % de l'ensemble des dépenses de notre collectivité.

Voilà, Monsieur le Président, les quelques éléments de présentation de ce compte administratif que je voulais faire et de réponses aux accusations totalement infondées qui ont été faites, tout à l'heure, par l'orateur du groupe UPA.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, Monsieur Mallot. Qui souhaite intervenir ? Monsieur Bergougnoux.

**M. BERGOUGNOUX** : Monsieur le Président, effectivement, je veux intervenir et si vous le permettez, je vais intervenir sur plusieurs des points qui ont été abordés ce matin à propos de ces questions budgétaires, en particulier après l'intervention de Monsieur Bacquet. Tout d'abord – et Monsieur Mallot a terminé sur ce point –, la dette et le stock de

la dette : moi, je m'appuie sur les chiffres qui nous sont communiqués dans le compte administratif, pour relever que Monsieur Bacquet a donné des chiffres qui sont inexacts.

Au 31 décembre 2004, l'encours de la dette régionale était d'un peu plus de 387 millions : 387,6 millions d'euros. Comme l'a rappelé, à l'instant, Monsieur Mallot, nous avons emprunté en 2005, 21 millions d'euros et nous avons amorti au cours de la même année 32,5 millions d'euros, ce qui fait que, en réalité 387,6, moins 32,5, plus 21, cela fait 376,1 millions d'euros de stock de dettes. Si on y ajoute les intérêts courus non échus – c'est de la dette qui n'est pas encore payée – on arrive effectivement à un tout petit peu plus de 380 millions d'euros : 381 millions d'euros.

Alors, sur la base de ces chiffres, on peut dire que la Région s'est désendettée en 2005 d'environ 11,5 millions d'euros et non pas d'environ 25 millions d'euros, comme l'a dit Monsieur Bacquet. Donc, on s'est désendetté de 11,5 millions d'euros. Nous en prenons acte mais il faut, Mesdames et Messieurs, mettre en regard ce que vous aviez prévu au budget administratif que vous avez modifié en cours d'année avec les décisions budgétaires modificatives et qui concerne d'une part, l'augmentation des taux régionaux d'imposition. Monsieur Hortefeux a rappelé tout à l'heure que cela représentait environ 30 millions d'euros, en y incluant, a-t-il dit, l'augmentation des bases. Si l'on fait abstraction de cette augmentation des bases, c'est à peu près 25 millions d'euros que votre décision politique d'augmenter les taux d'imposition a rapporté. Le fait que vous ayez augmenté de 30 % les taux régionaux, en moyenne, cela a rapporté un peu plus de 25 millions d'euros de recettes fiscales supplémentaires. Si nous ajoutons à cela – j'avais fait l'observation, mais d'autres dans notre groupe l'avaient fait également – le fait que vous n'aviez pas inscrit au budget primitif les 27 millions d'euros de restitution, de remboursement de TVA, au motif qu'il y avait des contraintes administratives etc., le fait est que ces rentrées étaient plus que prévisibles et elles sont arrivées naturellement. Ce qui fait que, en réalité, lorsque vous vous glorifiez d'avoir emprunté moins que prévu, c'est parce qu'en fait vous aviez probablement mal géré la prévision de votre endettement et de vos dépenses. Vous avez encaissé, si je m'en tiens aux seules augmentations objectives, 27 millions d'euros de TVA supplémentaires du fait de réalisations qui étaient l'action de la majorité précédente : la Grande Halle d'Auvergne en l'occurrence pour l'essentiel et un solde de Vulcania. Vous avez augmenté de 25 millions d'euros supplémentaires les recettes fiscales.

Cela vous faisait, Mesdames et Messieurs, 52 millions d'euros de recettes supplémentaires, indépendamment de l'augmentation des bases. En regard, 11,5 millions d'euros de réduction du stock de la dette régionale, c'est bien, mais c'est très insuffisant. Pour confirmer ce que je vous dis – je ne veux faire la leçon à personne –, simplement quand on regarde le compte administratif, on se focalise sur les dépenses et les recettes, c'est-à-dire sur des flux, mais ce qui est très intéressant, Mesdames et Messieurs, et ce que très peu de gens probablement font, parce qu'ils l'ignorent, c'est de consulter le compte de gestion.

Je me suis fait communiquer le compte de gestion et dans le compte de gestion, vous avez la situation patrimoniale de la Région et quand vous regardez la situation patrimoniale de la Région, vous constatez – ce qui confirme bien ce que je vous disais – que la dette financière à long terme est de pratiquement 381 millions d'euros – les 376 millions que j'évoquais tout à l'heure, plus les intérêts courus non échus : 4,8 millions d'euros, cela fait bien 381 millions à quelque chose près. Mais surtout, chose très

intéressante, c'est qu'on s'aperçoit qu'il y a des disponibilités, c'est-à-dire une trésorerie inutilisée fin 2005, de presque 19 millions d'euros !

Mesdames, Messieurs, est-ce qu'avoir augmenté dans des proportions aussi considérables l'impôt, sans avoir désendetté plus que cela la Région et avoir des recettes de trésorerie improductive, n'est pas un peu fort de café ? Alors je veux bien que vous nous fassiez la leçon, je veux bien que vous accusiez le Gouvernement – je ne vois pas très bien ce qu'il a à faire au demeurant d'ailleurs dans l'examen des comptes administratifs ! J'observe simplement que vous avez géré, d'une manière beaucoup moins glorieuse que vous le prétendez, les finances régionales, au cours de l'année qui vient de s'écouler. J'en veux pour preuve : lorsque vous vous abritez derrière un taux d'exécution globale qui dépasse désormais, dites-vous, 90 %, oui, mais rappelons quand même comment mécaniquement, on arrive à ces choses-là.

On vote en début d'année un budget primitif. En cours d'année, comme vous n'êtes pas arrivés à réaliser vos dépenses, aussi rapidement que vous le souhaitiez, vous prenez des décisions budgétaires modificatives, vous retirez des crédits. Résultat des courses, effectivement, à la fin de l'année, par rapport à ce que vous avez effectivement dépensé, par rapport à ce que vous avez en cours d'année supprimé, vous avez un taux de réalisation très important. Permettez-moi, pour mémoire, de vous rappeler qu'il y a quelques années, l'équipe précédente avait atteint ces chiffres d'exécution.

*Contestations dans les rangs de la majorité.*

Si, si, mais d'ailleurs dans le compte..., je ne l'ai pas fait suivre aujourd'hui, mais dans l'un des documents que vous nous avez donné l'année dernière, on remontait jusqu'à 1998 et on voyait qu'on dépassait en 1998, 1999, de mémoire, les 91 ou 92 %. Nous étions à peu près dans vos ordres de grandeur à vous.

Mais si on regarde effectivement ce que vous avez fait et si on regarde, au-delà de ce taux global ce que vous avez réalisé pour quelques-uns de vos programmes que vous présentiez comme emblématiques – je ne jette pas la pierre, je constate simplement, c'est pour dire que quand on critique, il faut aussi être modeste et que, dans la réalité, les choses ne sont pas toujours faciles à faire. Simplement – et que les personnes concernées ne se sentent pas agressées par ce constat –, comme vous citez des chiffres quand cela vous arrange, permettez-moi d'en citer aussi quelques-uns :

▪ Les emplois-tremplins : Dieu sait si c'était une de vos actions vedette !  
Emplois-tremplins : taux de réalisation à peine 14 % : 13,89 %. Je n'invente rien, je prends les annexes.

Actions culturelles, j'en prends quelques-unes :

- Animation culturelle : taux de réalisation 50 %.
- Manifestations d'envergure : à peine 40 % : 39,6 %.
- Conventions culturelles territoriales : 6,85 %.

- Aide régionale en faveur des personnes en difficulté : 14,5 %.
- Politique de la ville, Dieu sait si c'est un problème difficile, je ne jette pas la pierre encore une fois, mais je constate : 8,68 % de réalisation.

Quand vous vous abritez derrière un taux global, c'est avantageux, mais il y a dans ce taux global, des grandes masses budgétaires qui, je dirais presque, mécaniquement, sont réalisées. C'est beaucoup plus difficile, en effet, de réaliser ce que l'on veut réellement faire.

Dernière chose ou avant dernière chose, Monsieur Mallot a parlé du taux, comment dire, d'autofinancement. Je n'en aurais pas parlé, mais du coup, comme il en parlait, j'ai regardé. Le taux d'autofinancement ou l'autofinancement, c'est la différence grosso modo entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement et cette différence, dans un souci de bonne gestion, doit, en théorie, permettre de couvrir les dettes à rembourser, le capital à amortir. Quand on regarde – là aussi, je n'invente rien – le compte administratif, vous avez, Mesdames, Messieurs, c'est très éclairant, page 3, un tableau : Informations générales, Informations statistiques et fiscales et vous avez des ratios. Vous avez le ratio n° 1 : dettes réelles de fonctionnement rapportées à la population, en 2005 : 183,70 euros, recettes réelles de fonctionnement la même année : 284,42 euros. Ce qui veut donc dire que cette année-là, la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement étaient d'un peu plus de 100 euros par habitant, donc très bien !

Seulement si on regarde en face, quel est le montant du capital à rembourser en 2005, il était de 32,5 millions d'euros, même si j'y rajoute les intérêts, ça faisait une annuité qui dépassait un peu plus de 44 millions d'euros. Autrement dit, rapporté en capital par habitant à rembourser, on en est à 24,85 euros. Le capital amorti rapporté à la population : presque 25 euros. Je vous signale qu'en face, on a un autofinancement de 100 euros. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire, ou bien que vous n'avez pas réalisé vos dépenses. Or, vous dites que vous les avez réalisées à 92 %, ce qui veut donc dire que vous avez eu des recettes qui ont très fortement augmenté, alors qu'en regard, il y avait eu une mauvaise prévision des dépenses ou une surexagération des recettes. Cela confirme une fois de plus qu'il y a eu – excusez-moi, je serai là un peu polémique – un matraquage fiscal. Vous n'aviez pas besoin, en effet, Monsieur Mallot et vos amis, d'augmenter aussi fortement les impôts régionaux, l'année dernière, parce que vous aviez une occasion en or de dire : et bien écoutez, nous avons cette année des recettes – puisque c'était un de vos arguments, vous n'aviez pas inscrit dans le budget primitif la récupération de TVA –, nous avons récupéré cette TVA et la totalité de cette TVA va aller au compte de gestion, situation patrimoniale, réduire un stock qui est le stock de dettes, et vous auriez pu réduire la dette, non pas de 11 millions, mais pratiquement de 27 millions d'euros.

Voilà, Mesdames, Messieurs, ce que je voulais vous dire. Éventuellement, dans la journée, je ré-interviendrai sur ces points, si nécessaire.

*Applaudissements dans les rangs de l'UPA.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il d'autres observations sur le compte administratif ?

Sachant que tout cela a été largement évoqué dans le débat général et que, lorsque l'on rentre autant dans le détail, vous savez, je crois qu'il y a, dans l'opinion publique, pas grand monde qui peut suivre. La parole est à Monsieur Bacquet.

**M. BACQUET** : Je vais être beaucoup plus bref et je ne vais pas rentrer dans les détails, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, mais je voudrais quand même simplement dire qu'il faudrait que l'opposition trouve un peu de cohérence dans son propos. Lorsque Monsieur Bergougnoux, avec un certain talent, professoral, bien qu'il ne nous fasse pas la leçon, nous explique que les allusions au Gouvernement sont absolument aberrantes et qu'il ne faut parler que de la Région, je voudrais lui dire que s'il avait écouté celui qui est intervenu au nom de l'opposition tout à l'heure, celui-ci faisait la référence permanente entre ce qui se passe aux niveaux national et local dans le parti Socialiste, pour ne pas parler du Gouvernement bien sûr. Parce qu'il y a des déficits que l'on préfère oublier, il y a des situations de dettes que l'on préfère ne pas évoquer. Celles-ci, au moins, vous pouvez le reconnaître, Monsieur le Président, elles sont cohérentes entre le Gouvernement et la Région, car lorsque nous avons pris la Région, nous aurions aimé avoir une Région moins endettée et plus facile à gérer.

*Exclamations dans les rangs de l'UPA.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous en prie, un peu de respect, mes chers collègues. Non, Monsieur Bergougnoux, vous vous êtes exprimé très largement là-dessus. Alors, juste un mot !

**M. BERGOUGNOUX** : Monsieur le Président, en réponse à ce que vient de dire Monsieur Bacquet, il me vient en mémoire une phrase de Goethe qui a écrit un jour : « Parler est un besoin, écouter est un art ». Si Monsieur Bacquet m'avait écouté – mais il n'était pas là au début, il était sorti, je peux le comprendre –, quand j'ai évoqué le compte administratif et les critiques que vous adressiez à l'État, j'ai dit que je ne voyais pas le rapport entre l'examen de votre exécution budgétaire de l'année et ce que vous pouvez par ailleurs adresser à l'État. Quant aux chiffres, vous en avez cité abondamment. Je tenais de mon point de vue, de notre point de vue, à restaurer un certain nombre de chiffres qui sont fondés sur la production de vos propres statistiques.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Bacquet, vous avez la parole, mais j'attire votre attention, qu'à ce petit jeu-là, cela peut durer longtemps et que cela ne sert à rien, mais Monsieur Bacquet a la parole et j'arrête après là-dessus. Le débat ne peut pas être un aparté entre deux personnes. Monsieur Bacquet.

**M. BACQUET** : Je n'ai pas l'intention de reprendre le débat tel qu'il est, mais d'un ton non professoral et sans vouloir faire la leçon, je voudrais dire à Monsieur Bergougnoux qu'il a une grande compétence qui lui est reconnue dans le domaine universitaire, dans sa discipline, mais par contre, pour les références littéraires, il faudrait un peu changer la gamme parce que, à toutes les inaugurations, vous nous sortez Goethe et la même phrase de Goethe !

*Échanges de propos entre les Conseillers régionaux hors micros.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Mes chers collègues, un peu de sérénité, Monsieur Bergougnoux. Y a-t-il d'autres observations ? Sinon je demande à Monsieur Mallot de répondre. Monsieur Proriot au préalable.

**M. PRORIOL** : Simplement, Monsieur le Président, chers collègues, j'ai pris l'avis, sur l'exécution du budget, du CESR et il me semble qu'on n'a pas mis assez en relief un point intéressant que sont les concours extérieurs dont a bénéficié la Région. Et ces concours extérieurs sont assez significatifs et vont peut-être mettre un bémol aux critiques que nous avons entendues de l'État, toujours l'État, etc., qui aurait voulu étrangler les collectivités territoriales. Or, que dit, en page 7, le CESR ? Il dit que ce chapitre regroupe diverses participations reçues de l'État, de l'Europe, etc. Et que les participations de l'État, notamment pour le fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage sont en augmentation par rapport au prévisionnel de 1.689.586 euros, que la TIPP qui a été transférée, les recettes procurées par cela sont en augmentation par rapport aux prévisions de 972.716 euros, que les autres participations de l'État et notamment celle affectée au fonds de compensation de la TVA était supérieure de 546.317 euros à la somme initialement anticipée, ainsi que celle pour le CERDI. C'est une petite somme. Ce qui fait que nous aurions perçu 3.269.999 euros de plus que prévu et ceci en provenance plus particulièrement de l'État – personne ne l'a dit et je me permets de le souligner. Effectivement, on a beaucoup accusé l'État. Là, nous pouvons le remercier puisqu'il a payé plus que prévu, y compris sur une recette à venir, qu'est la recette de transfert de la taxe intérieure sur les produits pétroliers.

Dernier point, je voudrais interroger Monsieur Mallot car personne n'a parlé des autorisations de programme, me semble-t-il. Or, les autorisations de programme en matière d'enseignement ont été affectées seulement pour 22,81 %, c'est dire que, et le CESR le dit, il y a des retards dans certains travaux de rénovation et de restructuration des lycées. C'était votre thème. Nous n'aurions, paraît-il, dans le passé, pas assez fait pour les lycées ! Quand pour une année donnée, vous n'impactez les autorisations de programme que de 22,81 %, c'est-à-dire entre un cinquième et un quart, c'est dire, qu'effectivement, vous subissez des retards et que ce sont les lycéens et les professeurs qui en souffrent. Donc, quand on est confronté aux réalités, on s'aperçoit que ce n'est pas aussi évident que cela de réussir des appels d'offres et de donner la dévolution des travaux.

En ce qui concerne la culture, le sport et les crédits qui ont été mobilisés, là aussi en autorisations de programme, c'est très faible : 43,3 %. C'est vous qui le dites, le CESR le reprend. De même, en aménagement du territoire, lent démarrage des Contrats régionaux de développement durable des territoires et Dieu sait si vous êtes venus dans nos régions, sur nos territoires, nous dire que c'était la panacée. Et bien non, le démarrage est beaucoup plus lent que vous ne le pensiez. Il ne faut pas non plus, je crois, à un certain moment, croire que, parce que vous lancez des programmes, la réalisation suit immédiatement. Non ! Vous subissez aussi la réalité économique et la réalité du terrain.

Vous aviez fait de l'action économique votre point fort. Taux d'exécution des autorisations de programme : 17,94 %. On est loin de la coupe aux lèvres.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Proriot, juste sur les recettes supplémentaires que nous avons reçues, l'honnêteté intellectuelle – j'espère que vous en avez, je suis même

sûr que vous en avez – vous oblige à mettre en face, les transferts de charge, bien entendu, que nous avons subis. Le Gouvernement nous a donné des moyens supplémentaires pour des transferts de charge et il n'a pas donné les moyens supplémentaires à la hauteur de ces transferts de charge. Donc, on peut recommencer le débat, bataille de chiffres contre bataille de chiffres, cela peut durer huit jours. Vous avez une certaine mauvaise foi. Moi, je souhaiterais plus d'honnêteté intellectuelle dans le débat. Vous le savez bien, Monsieur Proriol, que les recettes supplémentaires correspondent à des transferts de charge et la réalité de l'augmentation, du supplément perçu au titre de la TIPP, c'est parce qu'il y a des charges en face, n'est-ce pas ? Ce n'est pas autre chose. Alors ne dites pas que nous avons, comme cela, eu des recettes – Madame Laïdouni, un peu de patience, chacun son tour pour intervenir et vous allez pouvoir le faire ! Bien. Non, cela suffit. Madame Laïdouni.

*Monsieur Proriol commence son intervention hors micro.*

**M. PRORIOL** : Monsieur le Président, je me suis basé sur un document.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Proriol, je trouve ce type de polémique parfaitement stupide, parce que je suis en train de penser, en vous écoutant, à l'opinion publique, aux citoyennes et aux citoyens et je dois dire que, s'ils vous entendaient, ils seraient un peu plus dégoûtés encore, parce qu'ils ne comprendraient rien à tout cela, et cela n'honore pas le débat.

Quand on extrait un mot, une phrase d'un rapport du CESR, on peut lui faire dire ce qu'on veut. Je veux simplement indiquer que, sur les transferts de charge non compensés, les chiffres sont irréfutables et on peut vous le démontrer quand vous voulez, pas forcément là, car cela ne sert pas à grand chose, en tête à tête, comme vous voudrez. Nous pouvons venir, y compris devant le groupe UPA pour lui expliquer, et vous verrez que vous n'arriverez pas à boucler la boucle, c'est impossible ! La réalité est belle et bien là. Il y a des transferts qui ne sont pas compensés. Vous irez voir dans les écoles d'assistantes sociales ou les écoles d'aides-soignants, vous irez rencontrer le Directeur du CHU et vous lui demanderez – vous pouvez le faire – si nous avons bien en face le transfert de recettes qui correspond aux charges et la réponse est clairement non ! Et il y a des choses sur lesquelles, Monsieur Hortefeux, tout à l'heure, a été très discret, par exemple l'aéroport !

Moi, je veux bien qu'il nous parle de l'aéroport, des 12 millions de passif dont il nous explique qu'il essaie de régler une partie, mais que quand même, il va en rester une autre à la charge des collectivités, voilà la réalité ! Alors, de grâce, mes chers collègues, arrêtons cette bataille de chiffres. Madame Laïdouni, vous avez la parole.

**Mme LAÏDOUNI** : Simplement deux petites choses. Monsieur Proriol cite abondamment les conclusions du CESR. Moi je prendrai tout simplement à la page 14, si vous le voulez bien, la conclusion du CESR qui résume exactement ce que vient de dire Monsieur Souchon. Je lis quatre lignes : « le CESR est amené à rappeler que les transferts de compétence effectués dans le cadre de la décentralisation n'ont pas été accompagnés des moyens de fonctionnement adéquats, faisant supporter à la Région des charges financières difficilement compatibles avec des ressources fiscales que la loi l'autorise à lever ». C'est sans commentaire !

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie, Madame Laïdouni. Monsieur Bussière a été interpellé indirectement.

**M. BUSSIÈRE** : Mes chers collègues, sur un ton apaisé, simplement, et amical, pour d'abord nous réjouir tous du taux de réalisation sur les investissements dans les lycées. En effet, nous avons, lors du précédent budget 2005, adopté tous ensemble la somme à mobiliser pour les travaux dans les lycées. J'avais bien entendu à l'époque qu'il y avait des inquiétudes qui avaient été évoquées dans les rangs de l'opposition – et nous les partageons – sur les possibilités de mise en œuvre d'une telle augmentation de notre engagement en terme de travaux, dans un contexte qui, en effet, n'est pas simple au niveau des bâtiments.

Je vous avais, à l'occasion d'une précédente Session, indiqué que nous étions, en terme de réalisation, tout à fait sur la bonne voie et vous sembliez en douter la fois précédente. Nous avons aujourd'hui les chiffres définitifs. En effet, la tâche était difficile, mais nous avons atteint très largement nos objectifs et je crois que nous devons tous nous en féliciter.

En ce qui concerne le taux de réalisation des autorisations de programme, je pense qu'il ne faut pas jouer à s'envoyer des chiffres dans la figure. Disons les choses très simplement et très calmement entre nous : quand nous programmons des rénovations de lycées – et tout le monde le sait bien ici –, en sites occupés, nous sommes sur des programmations qui durent, a minima, quatre ans et puis parfois jusqu'à dix ans, douze ans. Dès lors que nous ouvrons des autorisations de programme sur des durées aussi longues, il est normal, reconnaissons-le simplement entre nous, qu'un taux de réalisation soit de un cinquième. Cela signifie que nous serions sur une durée moyenne de cinq ans en terme de rénovation, ce qui me semble être tout à fait proche de la réalité. Constatons les choses, réjouissons-nous du fait qu'au niveau des bâtiments, nous ayons pu avancer et qu'il n'y ait pas eu trop d'obstacles en terme d'appel d'offres et souhaitons que cela continue, parce que nous avons en effet besoin de poursuivre l'effort à l'avenir.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il d'autres observations avant que Monsieur Mallot ne réponde ? Monsieur Aulagnier.

**M. AULAGNIER** : Mon ami Jean-Paul Bacquet s'est inquiété de ma capacité à l'erreur, en disant que je me serais trompé en analysant le budget. Simplement un seul mot, Jean-Paul, si tu permets, simplement moi, j'avais porté un jugement sur le projet de budget avec un taux d'emprunt de 50 millions. Or, avec 50 millions, ce que j'ai expliqué, c'est que la dette ne diminuait pas et la preuve, tu me la donnes, puisque si vous voulez, en empruntant seulement 20 millions, on diminue la dette de 11. Si on avait emprunté 50 millions, on aurait forcément augmenté la dette de 30. Donc, dont acte mais rends-moi acte que je ne m'étais pas trompé. Simplement c'est toi qui avais fait l'erreur de surestimer le montant de l'emprunt nécessaire.

Deuxième chose, sans polémique, tu ne m'en veux pas de cette remarque parfaitement justifiée, judicieuse et pertinente. Deuxième chose, simplement pour dire, il faut arrêter que l'on se batte effectivement là-dessus. Page 2 dans le document, vous reprenez la note préliminaire – c'est une note qui est chaque année reconduite dans son contenu – et je n'en ferai critique à personne, simplement la petite chose, c'est qu'habituellement on nous donnait un tableau sur les taux d'exécution qui allait de l'année

de référence à 10 ans ou 15 ans en retard. Subitement cette année, comme par hasard, Monsieur Mallot a fait disparaître les années antérieures et s'est arrêté à 2000. Pourquoi ? Parce que, effectivement en s'arrêtant à 2000, le constat qu'il pouvait faire que c'était la première fois jusqu'en 2000 qu'on dépassait 90 % était parfaitement judicieux, mais tronqué, car si vous étiez remontés comme les années antérieures, 10 années en retard, vous auriez pu démontrer que l'on avait aussi dans le passé, et l'on s'en félicite tous, dépasser les 90 %, puisqu'en 1999, on faisait 91,75 %. Donc, on fait bien dire aux tableaux ce que l'on veut, dès lors qu'on enlève une partie du tableau.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Bacquet. Combien de temps allons-nous continuer ?

**M. BACQUET** : Une minute, mais je vais répondre avec le même ton convivial et amical que celui de Monsieur Aulagnier. Vous ne vous êtes pas trompé, mais vous n'aviez pas raison, je me suis trompé, mais je n'ai pas tort ! Je rappellerai simplement, Monsieur Aulagnier, qu'un de vos voisins de commune, avait été Président du Conseil général dans le département du Puy-de-Dôme et qu'il avait augmenté – première mesure qu'il avait prise – de 36,5 % les impôts dans le département du Puy-de-Dôme. Je ne vous ai pas entendu apporter les mêmes critiques que celles que vous apportez et pourtant elles étaient beaucoup plus justifiées que celles que vous avez faites.

**M. LE PRÉSIDENT** : Bien, la parole est à Monsieur Mallot qui répond. Dernier orateur sur ce dossier.

**M. MALLOT** : Monsieur le Président, cela va être assez rapide puisque beaucoup de réponses ont été apportées. Juste trois observations.

Une pour revenir sur les dotations de l'État dont vous avez fort justement rappelé qu'elles correspondaient à des charges et donc ce n'était pas une ressource supplémentaire pour la Région. Encore faudrait-il que ces dotations soient versées dans des délais qui nous évitent de recourir à des lignes de trésorerie ou à des emprunts au moins temporaires. Prenons par exemple la dotation de l'État pour la formation professionnelle et l'apprentissage. Nous avons perçu en 2005 effectivement les 40 millions d'euros correspondants en début d'année. Pour cette année, nous espérons toucher la première moitié en juin, et l'autre moitié probablement à l'automne, ce qui apporte à notre collectivité des difficultés de gestion réelle.

Ensuite, s'agissant des autorisations de programme, Alain Bussière a parfaitement répondu à la question, donc je n'y reviens que d'une demi phrase.

On sait que lorsque l'on lance une opération de grande envergure, sur plusieurs années, il faut inscrire l'autorisation de programme complète et donc forcément, la première année, on ne la consomme pas entièrement. Franchement, celle-là, on aurait pu l'éviter !

Sur les remarques, sur le compte de gestion, il ne faut pas mélanger justement trésorerie, emprunt, etc. Nous avons une autorisation de ligne de trésorerie, de gestion courante qui, effectivement, en fin d'année, se retrouve dans les comptes et deuxième élément, nous avons ce souci que vous n'aviez pas quand vous gériez, de recourir à l'emprunt plutôt en fin d'année que tout au long de l'année et donc naturellement l'explication se trouve là-dedans.

Pour remonter toujours dans l'argumentation, on ne finance pas un budget sur des ressources ponctuelles, les rentrées de TVA correspondent effectivement à une opération précise. Nous ne sommes pas sûrs de les retrouver l'année suivante et donc, nous ne pouvons pas financer de façon pérenne le budget sur des rentrées ponctuelles. Il fallait donc inscrire des ressources cohérentes avec cela.

Ensuite, dernier élément, vous l'avez dit d'ailleurs vous-même et reconnu tout à l'heure. Que l'on prenne les chiffres de Monsieur Hortefeux ou ceux de Monsieur Bacquet ou d'autres, de toute façon, on arrive à la même conclusion. Si nous avons désendetté la Région d'environ 11,5 millions d'euros selon vous, et si la fiscalité supplémentaire nous a rapporté 21 ou 25 millions, selon la façon de compter, si nous n'avions pas eu cette ressource fiscale, il aurait fallu à nouveau endetter la Région d'au moins 10 ou 11 millions d'euros. Cela tombe sous le sens, et s'agissant de l'instruction budgétaire en début d'année, il fallait effectivement inscrire des autorisations d'emprunt à la hauteur voulue pour présenter un budget équilibré. C'est une contrainte incontournable.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vais me retirer pour le vote sur le compte administratif et je laisse le soin à Monsieur Mallot de présider la séance.

*Le Président quitte la salle d'Assemblée et Monsieur Mallot préside la séance.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Mes chers collègues, je vais avoir la lourde tâche temporaire de faire procéder au vote sur le compte administratif. Je pense que les explications de vote ont été fournies et que nous sommes donc en mesure, les uns et les autres de nous prononcer. Sur le compte administratif qui vient d'être présenté et commenté, quels sont ceux qui sont d'avis de voter contre ? Si vous voulez lever la main distinctement. Donc, le groupe UPA, après hésitation le groupe UPA dans son ensemble. Je constate de l'endroit où je me trouve : concertation, hésitation, valse-hésitation. Qui s'abstient sur le compte administratif ? Personne. Il est donc adopté à la majorité des groupes Socialiste, Communiste et Républicain, et Vert. Je vous remercie. Le Président peut donc revenir.

*Le compte administratif 2005 est adopté : vote pour des groupes Socialiste, Communiste et Républicain, et Vert ; vote contre du groupe Union Pour l'Auvergne.*

En attendant, nous pouvons passer au compte de gestion, rapport page 329, des recettes et des dépenses. Est-ce qu'il y a, sur le compte de gestion des interventions ? Monsieur Aulagnier.

## COMPTE DE GESTION DES RECETTES ET DES DÉPENSES RÉGIONALES POUR L'EXERCICE 2005

*présenté par M. René Souchon*

**M. AULAGNIER** : Le compte de gestion est souvent difficile à interpréter et ce n'est pas parce que c'est compliqué que pour autant, il faut que nous ne passions pas un peu de temps à l'étudier. Or, on nous donne un document extrêmement bref. Moi, ce que je souhaiterais, c'est que, à l'avenir, on nous donne aussi le compte de situation patrimoniale de notre établissement et, pour ne pas alourdir en séance publique un travail complexe,

on propose aux élus qui le souhaitent une réunion de présentation, de commentaires et d'analyse de cette situation patrimoniale, tout en comprenant que certains souhaitent ne pas y participer, parce que c'est compliqué. En tous les cas, qu'on ait la possibilité d'y participer. Donc, je souhaiterais que, dans l'avenir, nous puissions proposer cela aux élus.

*Le Président René Souchon préside la séance.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous pourrions exaucer ce vœu. La Sixième Commission doit pouvoir travailler sur la situation patrimoniale de la collectivité. Je demande au Directeur général des services et au Président Mairal de veiller à ce qu'il en soit ainsi la prochaine fois. Donc, sur le compte de gestion des recettes et des dépenses régionales, pour l'exercice 2005, je pense que là tout le monde peut être d'accord, Monsieur le Président de l'UPA ? C'est le constat ? Donc, c'est un avis unanime.

*Le compte de gestion des recettes et des dépenses régionales pour l'exercice 2005 est adopté à l'unanimité.*

## ÉTAT DES RESTES À RECOUVRER - EXERCICE 2005

*présenté par M. René Souchon*

**M. LE PRÉSIDENT** : Sur l'état des restes à recouvrer pour l'exercice 2005 et l'admission en non-valeurs, rapport page 330, peut-être Monsieur Mallot souhaite-t-il faire un commentaire là dessus ? Sur la somme globale de 194.644,64 euros, selon le détail qui figure dans le rapport, tout le monde est d'accord également ?

*L'état des restes à recouvrer pour l'exercice 2005 est adopté à l'unanimité.*

## AFFECTATION DU RÉSULTAT 2005

*présenté par M. René Souchon*

**M. LE PRÉSIDENT** : L'affectation du résultat 2005, rapport page 347, nous proposons d'adopter l'affectation du résultat cumulé en fin d'exercice 2005. Pas de problèmes non plus ? Tout le monde est d'accord ?

*L'affectation du résultat 2005 est adoptée à l'unanimité.*

Nous en avons terminé avec le compte administratif et le compte de gestion. Nous passons au projet de décision modificative n° 1 du budget et nous allons appeler les rapports dans l'ordre.

Rapport n° 1, page 31, industrie, artisanat, commerce et services, qui rapporte le n° 1 ? La parole est à Monsieur Jacques Mizoule. Je vous rappelle mes chers collègues que nous arrêtons à midi précise pour remettre les médailles, bien sûr, au personnel et prendre avec le personnel, non pas un repas assis, puisque nous n'en avons pas les moyens ici, mais un buffet, encore une fois avec les personnels décorés, ce qui nous

permettra de reprendre la séance assez vite en début d'après-midi. Donc, Monsieur Mizoule a la parole.

RAPPORTS DE LA PREMIÈRE COMMISSION  
présidée par M. Jean MALLOT

INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET SERVICES –  
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

ENTREPRISES, ÉCONOMIE LOCALE  
ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

*Rapport n° 1 présenté par M. Jacques Mizoule*

**M. MIZOULE** : Merci, Monsieur le Président, le premier rapport comporte trois points. Le premier point concerne des ajustements de crédits en abondement par rapport aux suppressions de crédits : il s'agit là d'ajuster au mieux nos différentes lignes budgétaires pour aller vers une meilleure exécution du budget. Je ne reviens pas sur ce point-là, exercice classique lors de nos décisions modificatives.

Le deuxième point concerne une aide exceptionnelle que nous proposons en faveur de la SA SODIAAL INTERNATIONAL dont une filiale « Fromageries Riches Monts » à Brioude a un projet de développement pour accroître ses capacités de production, notamment dans la production de raclettes qui est sa spécificité. Aide exceptionnelle parce que cette entreprise est une filiale d'un groupe qui limite nos possibilités d'intervention et de plus, nos lignes budgétaires ne nous permettent pas d'intervenir. Nous avons cependant souhaité le faire parce que, dans son projet de développement, cette entreprise a sollicité une aide européenne du FEOGA à hauteur de 565.000 euros et, comme vous le savez, l'intervention du FEOGA, comme tous les Fonds européens, est conditionnée par l'obtention de contrepartie nationale. Le Ministère de l'Agriculture a été sollicité au titre de la POA – prime d'orientation agricole – et a indiqué qu'il n'avait plus d'argent, donc il ne donnerait pas d'aide à cette entreprise et par conséquent, il appartient aux collectivités territoriales de permettre, par leur intervention, la mobilisation du FEOGA. C'est ce que nous proposons, à parité avec le Conseil général de la Haute-Loire, la contrepartie nécessaire étant de 6 % – c'est la règle européenne – le montant de l'aide régionale sollicitée est de 113.100 euros, le Conseil général de Haute-Loire en faisant de même. Nous proposons donc de voter cette aide exceptionnelle, parce qu'elle a un effet de levier évident sur la mobilisation des 565.000 euros de FEOGA, car sans l'aide régionale, celle-ci serait perdue pour l'entreprise, ce qui n'est évidemment pas souhaitable.

Le troisième point est un point particulier qui concerne l'adhésion de la Région Auvergne à l'établissement public foncier-Smaf. C'est une proposition qui figure dans le schéma régional de développement économique et qu'il s'agit maintenant de mettre en œuvre : élargir le champ d'intervention de l'EPF-Smaf à l'ensemble de la région, comme

outil foncier de maîtrise pour les projets de création, entre autres, de parcs d'activités. La délibération qui vous est soumise, propose que nous donnions délégation au Président pour engager les discussions d'adhésion au SMAF à compter de 2007 et parallèlement à l'adhésion, intervenir dans le financement du SMAF, comme le fait déjà le Conseil général du Puy-de-Dôme, avec une aide régionale de 0,3 euro par habitant que nous alignerions sur les interventions équivalentes des Conseils généraux qui souhaiteraient entrer eux aussi dans le SMAF, comme nous le leur avons proposé. Le montant de 0,3 euro serait mobilisé pour les Départements qui adhèreraient au SMAF. Les Conseils généraux réfléchissent à cette proposition. Le Conseil général de l'Allier semble y être très favorable, le Conseil général de la Haute-Loire un peu moins et le Conseil général du Cantal pas du tout, pour l'instant.

Donc, la délibération concerne l'adhésion au SMAF. Voilà les trois parties du rapport n° 1 qui a été adopté à l'unanimité en commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir sur ce rapport ? La parole est à Monsieur Malhuret.

**M. MALHURET** : Monsieur le Président, je voudrais intervenir sur l'aide exceptionnelle à la société SODIAAL. Nous nous réjouissons de l'attribution d'une aide de 113.000 euros à l'entreprise SODIAAL, mais nous regrettons qu'elle doive avoir lieu dans un cadre exceptionnel puisque, comme nous l'a dit Monsieur Mizoule tout à l'heure, nos lignes budgétaires ne nous permettent pas d'intervenir normalement.

Depuis plusieurs mois, nous avons attiré votre attention sur le fait que le choix de ne soutenir que les entreprises qui s'installent en Auvergne, au détriment de celles qui y sont déjà implantées et qui cherchent à se développer, comporte de graves inconvénients et que ce choix n'est pas compris – c'est le moins que l'on puisse dire –, par les chefs d'entreprises auvergnats. J'étais, il y a quelques jours à Moulins, où Monsieur Safin, Président de l'entreprise « Satel » annonçait la création de 100 emplois sur le chef-lieu de l'Allier et de 40 à Vichy. Mais, dans le même temps, il n'a pas manqué d'exprimer publiquement son amertume vis-à-vis du Conseil régional et il faut reconnaître qu'on peut le comprendre. « Satel » a été fondée à Vichy, il y a quelques années, où elle a créé à ce jour 150 emplois. Elle s'est ensuite développée au Puy-en-Velay et à Montluçon et, dans cette dernière ville, elle a créé 200 emplois. Elle a vendu récemment sa branche montluçonnaise à un de ses clients, l'entreprise « Transcom », qui va créer 100 emplois de plus. Venant de l'extérieur, cette entreprise « Transcom » a bénéficié d'une aide du Conseil régional. Dans le même temps, les nouveaux emplois, strictement identiques, créés par « Satel » à Moulins et à Vichy, n'ont pas bénéficié de ces aides. Le Conseil général de l'Allier, dont ce n'est pas le rôle, a dû se substituer au Conseil régional pour que les nouveaux emplois ne partent pas à l'extérieur.

En effet, le PDG de « Satel » – et il l'a confirmé lors de sa conférence de presse – avait fait savoir que les emplois créés pouvaient aussi bien l'être à Nevers ou à Roanne où ils bénéficieraient d'aides à la création d'emplois. Si nous persistons dans la décision de ne plus aider que les entreprises extérieures s'installant en Auvergne, nous n'aurons plus que de mauvaises solutions :

- Soit revenir sur nos décisions comme aujourd'hui avec SODIAAL, en accordant des aides exceptionnelles revenant ainsi sur le règlement que nous avons adopté et sur nos lignes budgétaires prévues.
- Soit obliger les Conseils généraux à se substituer au Conseil régional au-delà de leurs engagements normaux et par conséquent au détriment de leurs autres obligations – notamment dans le domaine social.
- Soit enfin assister au départ d'entreprises auvergnates vers d'autres régions qui les attendent les bras ouverts, avec des aides aux créations d'emplois qui bénéficient à toutes leurs entreprises, qu'elles soient internes ou qu'elles soient externes. Donc, je voudrais poser la question suivante : ne pensez-vous pas qu'à l'expérience – car « Satel » n'est qu'un exemple d'une situation généralisée et qui va encore plus se généraliser –, il serait temps de revenir sur la décision qui réserve les aides aux entreprises externes au détriment des entreprises auvergnates et au grand dam des entrepreneurs de notre région ?

**M. MIZOULE** : Ce point-là est un point qui a été évoqué largement lors du débat budgétaire en 2005 – d'ailleurs pas cette année. Donc, on peut recommencer si on veut, évidemment, mais je pense que l'orientation que nous avons retenue n'est pas comme nous venons de l'entendre d'aider que les entreprises venant de l'extérieur. Nous aidons les entreprises venant de l'extérieur dans des conditions particulières et cela ne concerne annuellement qu'un ou deux dossiers, hélas, dirais-je, mais je n'ai pas d'illusion sur l'apport venant de l'extérieur. Nous aidons différemment le développement des entreprises d'Auvergne, en essayant de faire en sorte que les financements – qui ne sont pas, comme chacun le sait, extensibles à l'infini, l'argent public est rare et le sera de plus en plus, je ne reviens pas sur ce que nous avons dit tout à l'heure – que nous mettons en œuvre, aient un effet de levier maximum. Nous avons la conception absolue que nous ne sommes pas ici pour être des banquiers comme les autres, auxquels on vient demander une subvention ou un emprunt. Notre argent vient de ressources que nous devons gérer de la façon la plus rationnelle possible et c'est l'effet de levier qu'il faut rechercher.

C'est d'ailleurs au nom de cet effet de levier que nous intervenons sur le dossier SODIAAL. Si SODIAAL n'avait pas bénéficié des fonds FEOGA, nous ne serions pas intervenus. D'ailleurs, dans les discussions que nous avons eues avec les dirigeants de SODIAAL, ils nous l'ont clairement dit : « Nous n'avons pas besoin de l'aide de la Région, si nous le pouvions, nous vous avancerions l'argent que vous allez nous donner, pour que vous n'ayez pas à investir et cela nous permettrait de bénéficier des fonds FEOGA. Mais, malheureusement, nous n'avons pas le droit de vous avancer l'argent que vous allez nous donner ». La discussion a conclu qu'il fallait bien que nous puissions avoir cet effet de levier. C'est une notion fondamentale, c'est l'objet du fonds régional pour l'emploi qui a été mis en place et dont j'espère nous ferons un bilan montrant que, grâce à lui, et grâce à ce qui est la source principale du financement des entreprises, c'est-à-dire le crédit bancaire, nous aurons pu dégager plus de financement pour les entreprises d'Auvergne. Voilà la conception qui est la nôtre et que nous avons adoptée déjà depuis deux ans.

Je regrette beaucoup que vous vous fassiez l'écho de polémiques publiques engagées par une entreprise d'Auvergne à l'égard du Conseil régional, laquelle entreprise auvergnate était bénéficiaire largement, dans le passé, de fonds régionaux, qui ont même nécessité à l'époque des modifications de nos délibérations.

Parce que cette entreprise était dans une activité peu créatrice d'investissement, il a fallu rehausser les plafonds d'aides liées à l'investissement pour pouvoir lui accorder un certain nombre d'aides, que ces aides dont elle a bénéficié au titre de la création d'emplois, elle ne les a pas soldées, parce que les emplois qu'elle a créés, sont des emplois, pour un bon nombre d'entre eux, qui ne répondent pas à nos critères d'éligibilité, c'est-à-dire des emplois à durée indéterminée.

Que cette entreprise vende l'une des sociétés pour laquelle elle a été aidée – et je ne connais pas les termes de la transaction, j'aimerais bien les connaître – me paraît être là-aussi, un point qui mériterait d'être éclairci. Cette société, dans son développement régional, a une stratégie que je ne comprends pas : elle s'implante au Puy-en Velay sans nous demander notre avis, en annonçant publiquement à grand renfort de publicité, au Puy, son installation, en oubliant – je pense que ce n'est pas la société elle-même qui est en cause, ce sont ceux qui l'ont accompagnée et il y en a peut-être quelques-uns dans cette salle... – soigneusement, ce jour-là, le Maire du Puy-en-Velay, le Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et le Conseil régional d'Auvergne.

Donc, cette société pratique une démarche qui est quand même assez étrange. Cette même société, dans les projets qu'elle a en cours, vient rencontrer le Maire de Clermont-Ferrand pour, à tout prix, vouloir bénéficier d'une implantation sur la zone franche clermontoise. C'est une société dont la stratégie est, disons, pour le moins, étrange et qui s'apparente quand même à la recherche d'aubaine et c'est une stratégie que moi je ne crois pas utile d'être soutenue par une collectivité comme la nôtre. Quant au projet d'installation de la société à laquelle elle a vendu une part de ses actifs, elle n'a bénéficié à ce jour d'aucune aide régionale, le dossier est à l'instruction et aucune décision n'est prise.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie, Monsieur Mizoule, la parole est à Monsieur Bacquet.

**M. BACQUET** : Le Conseil régional apporte une aide à la société SODIAAL qui, je viens de l'entendre, n'en avait pas obligatoirement besoin, mais cela permet un effet de levier, alors bien sûr on peut critiquer, on peut contester. Je remarque d'ailleurs que le CESR, lui, a fortement félicité cette décision.

Je vais vous dire une chose : je crois qu'il y a des règlements qui sont d'une rigidité sans pareille, mais je crois qu'il y a aussi des règlements qui sont faits pour éviter les excès et éventuellement pour être contournés. Éviter les excès, cela veut dire quoi ? Cela veut dire que la politique du guichet qui consiste à dire j'ai droit : les droits sont les devoirs, vous savez ce que cela veut dire ? Les droits, cela veut dire que cela encourage les chasseurs de primes, cela encourage les spéculateurs et cela veut dire qu'il faut, derrière cela, mettre d'autres barrières. On en crée une avec le remboursement avant dix ans, c'est une bonne chose. Je me rappelle un Préfet de la Région Auvergne, un grand Préfet de la Région Auvergne, le Préfet Landouzy qui disait, lorsque l'on cherche du pétrole, si on ne l'a pas à la verticale, il faut aller le chercher à l'oblique. Et bien, Monsieur le Président, moi je suis heureux que l'on trouve du pétrole à l'oblique sur une décision exceptionnelle. Cela démontre à ceux qui n'en avaient pas conscience que nous nous refusons à toute forme de sectarisme, que nous nous refusons à toute forme de décision purement idéologique, que nous sommes capables d'avoir l'esprit d'ouverture et de

responsabilité, d'apprécier les situations, que nous savons donner un effet de levier pour que les choses aboutissent. Et je pense qu'il y aura certainement d'autres situations exceptionnelles, encore faut-il que ces situations exceptionnelles méritent l'exceptionnel !

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie, Monsieur Bacquet. Nous allons poursuivre, simplement un point budgétaire important qui a été souligné.

Premièrement, cela a été rappelé par les deux orateurs précédents, nous avons mis en place un système qui évite les effets d'aubaine et je voudrais surtout insister sur l'aspect financier des choses. Nous sommes sortis du guichet et nous ne pouvons pas le rouvrir, non seulement parce que nous ne voulons pas favoriser les effets d'aubaine, c'est-à-dire dépenser l'argent public lorsque cela ne sert à rien, mais parce que, Monsieur Malhuret, nous n'en avons pas les moyens. Même si nous essayons de dépeindre ici la situation financière comme extrêmement facile, elle est d'une complexité effroyable, vous n'allez pas tarder à vous en rendre compte.

Avec les Vice-Présidents, notamment le Vice-Président Mallot, nous passons notre temps, depuis trois semaines, quatre semaines, dans les finances, quasiment tous les jours et sur la durée, c'est-à-dire y compris jusqu'en 2010. Vous ne pouvez pas vous imaginer le casse-tête auquel nous sommes confrontés aujourd'hui. On peut toujours affirmer que la situation est facile ! Vous verrez, cela ne va pas tarder, vous allez vous en rendre compte, chacun devant prendre ses responsabilités. Nous avons essayé d'anticiper et de ne pas mettre la Région Auvergne dans une situation qui la mènerait directement dans le mur, du point de vue de la gestion budgétaire, par-delà l'aspect, encore une fois, d'utiliser au mieux l'argent public. Monsieur Proriot avait demandé la parole.

**M. PRORIOL** : Monsieur le Président, ce rapport en commission, nous l'avons jugé, selon une expression que j'ai employée, globalement positif.

*Monsieur Proriot poursuit son intervention hors micro.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Proriot, vous ne répondez pas à l'interpellation.

**M. PRORIOL** : Ce rapport est significatif et nous voulons d'abord nous féliciter de la marche arrière que vient de faire la majorité régionale. Nous vous avons alerté, en janvier dernier, sur le fait que supprimer les aides du fonds régional au développement de l'industrie, les avances remboursables à l'artisanat, les aides régionales au développement du commerce de proximité, les aides exceptionnelles dont vient de parler Claude Malhuret. Nous vous avons dit que vous ne pourriez pas tenir longtemps et déjà le 15 mai, vous nous aviez annoncé ce revirement. Nous nous en félicitons ! Non pas pour nous, mais pour les entreprises et les emplois qui sont derrière. C'est pour cela qu'à la page 32 du rapport, nous avons voté positivement quand vous rajoutez ni plus, ni moins que 400.000 euros en autorisations de programme sur le FRIE, 1.240.000 euros en autorisations de programme sur l'avance remboursable à l'artisanat, 360.000 euros sur l'aide régionale au développement du commerce de proximité et sur les aides exceptionnelles – merci SODIAAL – 113.000 euros. Et nous voyons après, un certain nombre de crédits de paiement qui vont permettre de payer ce que vous aviez décidé de supprimer.

Par contre, il y a un autre point qui nous paraît quand même un peu interpellateur. À la page 33, dans le schéma régional de développement économique, vous supprimez, ni plus ni moins, que 300.000 euros de crédits de paiement. Vous qui nous avez fait voter, et notamment porté par le Président Mizoule, le schéma régional de développement économique, trois semaines, un mois après son vote, vous supprimez 300.000 euros de crédits ! Est-ce que vous pensez qu'il y a une logique entre la façon dont vous avez fait valoir ce schéma régional de développement économique et la suppression des crédits que vous faites quatre semaines après ?

Mais il y a mieux aussi, le fonds régional pour l'emploi – pour prendre une autre ligne qui était quand même là aussi un morceau de bravoure, c'était une mesure phare de votre programme – : 2.300.000 euros, vous enlevez 300.000 euros. J'avoue que nous avons du mal à comprendre, nous avons demandé des explications au Président Mizoule qui va nous faire le même couplet qu'il nous a fait tout à l'heure, mais il y a une certaine incohérence dans votre comportement vis-à-vis de l'économie.

Autre point, en ce qui concerne l'adhésion de la Région à l'établissement public foncier, nous avons voté pour en commission, mais nous nous interrogeons, Monsieur le Président. Vous venez de nous dire que le Cantal a dit non, on me signale que la Haute-Loire, le Conseil général a aussi dit non. Est-ce qu'il faut se lancer dans cette procédure d'extension, pour l'Allier ?

*Intervention d'un Conseiller régional hors micro.*

Oui – encore qu'il ait dit oui ou presque oui. Il a dit oui définitivement ! On m'a coupé la parole ! Il vaut mieux laisser chaque Département prendre sa position d'autant que c'est une mesure sacrément complexe, puisqu'il faut obtenir l'accord des 423 communes qui sont adhérentes et qu'elles prennent une délibération. Ce n'est pas insurmontable, mais enfin cela va prendre un temps certain. Donc, nous voterons ce rapport, puisque vous revenez en arrière, mais la façon dont les crédits sont mis en valeur au niveau du budget primitif et ensuite diminué dans la décision modificative n° 1, effectivement, cela permet, in fine, de faire des taux de réalisation bien meilleurs, puisqu'on a enlevé les crédits qu'on avait fait miroiter glorieusement dans les budgets primitifs.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vais quand même donner une explication là-dessus, qui est toute simple : c'est cela la gestion, Monsieur Proriot, et nous y travaillons beaucoup. C'est-à-dire que nous regardons le taux de consommation des crédits, le prévisionnel et j'ai moi-même demandé effectivement à ce qu'on annule des crédits de paiement lorsque l'on a la quasi-certitude de ne pas les dépenser. Cela ne pénalise aucune des actions que nous avons prévues dans le budget primitif. À quoi cela sert-il de garder inscrits des crédits de paiement dont nous savons que nous n'allons pas les utiliser ? Il vaut beaucoup mieux les affecter en plus à d'autres secteurs et vous aurez régulièrement, je vous l'annonce – aussi longtemps que j'exercerai les fonctions que j'exerce –, ce type de mesures qui s'appelle tout simplement de la gestion rigoureuse.

Sur d'autres points, je vois Monsieur Mizoule, Monsieur Dubourgoux impatients de vous répondre, donc, je ne sais pas par qui je commence ? Monsieur Dubourgoux qui dit que « C'est moi d'abord ! ». Alors allons-y.

**M. DUBOURGNOUX** : Je m'impose, mais je laisserai ensuite la parole au Vice-Président. J'aimerais apporter une analyse un peu personnelle, bien qu'elle soit sûrement partagée sur les bancs de la majorité et je ferai une petite métaphore, car je pense que notre collègue Jean Proriol doit être un adepte de Molière, parce que, comme Harpagon, à chaque Session, il nous répète : « ma cassette, ma cassette... ».

Or, aujourd'hui, je pense qu'il faut en finir et clarifier les choses, parce que, quel constat faisons-nous lorsqu'on discute, non pas avec les seuls salariés, mais avec les entreprises et notamment avec les petites et moyennes entreprises ? C'est que, comme l'a dit Jacques Mizoule, elles ne courent pas forcément, et même quasiment jamais, après les aides directes qui sont d'une incidence trop faible sur les difficultés auxquelles elles sont confrontées – et qui sont d'ailleurs dues à la stratégie des donneurs d'ordre dans beaucoup de bassins, qui touche là à un niveau politique que, malheureusement, le Conseil régional n'est pas en capacité de régler.

Elles nous demandent quoi ? Elles nous disent que, plus que des aides directes, elles voudraient avoir aujourd'hui accès au magot de ceux dont la vocation est justement le développement économique : les banques notamment, essentiellement, et sur le bassin d'emploi de Thiers par exemple, on est confronté à une situation où les banques claquent la porte au nez aux PME, au risque de les priver du développement nécessaire et de sinistrer un peu plus un bassin d'emploi. C'est ça la question fondamentale aujourd'hui : sortir du budget du Conseil régional, inventer, innover avec des dispositifs nouveaux pour soustraire de l'argent là où il est et où malheureusement il sert à tout autre chose, pour servir au développement économique. Je crois que c'est cela l'enjeu et c'est ce que Monsieur Proriol ne veut pas comprendre aujourd'hui et je pense que c'est d'une façon délibérée qu'il le fait. Et nous aussi tapons sur le clou, argumentons, parce que nous craignons les difficultés économiques dans lesquelles la Région va s'enfoncer si on laisse croire que, seul, le budget régional peut aujourd'hui permettre ce développement.

**M. LE PRÉSIDENT** : La parole est à Monsieur Mizoule.

**M. MIZOULE** : Je n'étais pas du tout pressé de prendre la parole, je m'interroge même sur l'intérêt de redire vingt fois, mais comme a dit quelqu'un : « Cent fois sur le métier remettez votre ouvrage ! », n'est-ce pas ? Ou bien, « Il n'est pire sourd que celui qui ne veut entendre ». Mais on n'est pas parti pour des citations.

Simplement, d'abord une précision. Certains ici semblent se faire gloriole d'être les représentants des entreprises et de les écouter, ils en seraient les seuls. En poussant un petit peu le raisonnement, on pourrait presque en déduire que, en ce qui nous concerne et en ce qui me concerne dans ma fonction, les entreprises, je ne sais pas ce que c'est, je ne les rencontre jamais, je ne discute jamais avec elles, j'ignore totalement leurs problèmes et que, par conséquent, heureusement que certains sont ici pour me rappeler à l'ordre et me remettre dans le droit chemin ! Je suis désolé, mais les entreprises sont mes principaux interlocuteurs, quotidiennement, et je n'entends pas obligatoirement le même message que ce qu'on veut bien nous dire ici. Les orientations que nous avons adoptées, notamment dans le schéma régional de développement économique, ont fait l'objet, de la part des entreprises et de leurs représentants que sont les chambres consulaires, d'appréciations singulièrement discordantes avec ce que nous entendons de façon récurrente dans cette Assemblée, et pour moi c'est un très grand réconfort et c'est un message qui me paraît d'un beaucoup plus grand intérêt.

Personne ici ne peut parler à la place des entreprises et moi, je ne le ferai certainement pas, mais je les entends quand même très régulièrement. Comme vient de le dire Éric Dubourgnoix, elles ne sont pas sans arrêt à chercher des subventions. Elles ont même plutôt envie qu'on les aide à se développer sans avoir besoin de ces subventions, par d'autres moyens.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Non, Madame, vous aurez la parole si vous la demandez, mais évitez de vous en prendre comme cela à tel ou tel orateur !

**M. MIZOULE** : Je veux simplement apporter une précision – et je m'étonne d'avoir besoin de la faire – auprès de notre collègue Proriol, puisqu'il a eu une longue pratique de ce que nous faisons aujourd'hui. Il a pris quelques points des abondements de crédits en disant que cela signifiait des retours en arrière. Pas le moins du monde ! Ce sont des abondements nécessaires pour répondre aux engagements que nous avons pris dans le passé, au titre de programmes qui ont été mis en place par la majorité précédente.

**M. LE PRÉSIDENT** : Mes chers collègues, je vous en prie, essayez d'écouter d'autant que c'est la vérité pure et simple. Regardez les virements de crédits, bien sûr. Excusez-moi, écoutez Monsieur Mizoule et laissez-le aller jusqu'au bout. Si Marie-Agnès Petit veut parler, elle parlera, plutôt que de vociférer comme cela ! Si Madame Sikora veut parler, elle parlera ! Demandez en temps utile la parole et vous vous exprimerez. Pour l'instant, je vous demande d'écouter Monsieur Mizoule.

**M. MIZOULE** : La plupart des virements de crédits qui sont opérés, sont liés à la réponse aux engagements que nous avons pris par des décisions des années 2004-2005 et pour un certain nombre d'entre eux, au titre de programmes que vous avez vous-même mis en place et dont nous assumons complètement la réalisation jusqu'au bout. C'est basique et c'est tellement évident que je ne pensais pas utile de le redire.

Un tout dernier mot sur le schéma régional de développement économique. Le schéma régional de développement économique n'est pas un programme, il est le cadre global dans lequel notre action va s'insérer dans les années à venir et les financements qui étaient prévus en 2006 avaient pour objet d'assurer sa mise en forme et le financement de quelques projets dont un certain nombre ne pourront pas trouver de réalisation en 2006, parce que, encore une fois, nous ne faisons pas toujours ce que nous voulons au moment où nous le voulons. C'est donc pour ces raisons que nous réduisons les crédits et nous verrons, dans le budget 2007 ce que nous y mettrons. Le schéma régional a une visée à cinq ans et ce n'est pas sur 2006 qu'il va se réaliser entièrement, loin s'en faut.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie, Monsieur Mizoule. Il faut rappeler, comme cela a été fait, que le Président de la Chambre régionale de commerce et d'industrie a dit, à maintes reprises, tout le bien qu'il pensait de ce schéma régional de développement économique. Si la Chambre régionale de commerce et d'industrie ne représente pas les entreprises, on peut se demander qui les représente.

*Intervention de Monsieur Proriol hors micro.*

Non, Monsieur Proriol, Monsieur Marcon ne m'a jamais envoyé une lettre pour dire qu'il fallait...

Écoutez, Monsieur Proriol, je vous en prie, visiblement ces débats vous gênent et je le regrette, acceptez le fonctionnement démocratique de cette Assemblée.

Sur les virements de crédits, j'y reviens parce que j'y tiens. À chaque Session vous aurez des régularisations de crédits de paiement et des rajouts de crédits de paiement, parce que je revendique cela au titre de la rigueur de gestion. C'est clair.

Enfin, sur le SMAF, sur l'extension de la compétence, bien entendu, nous laissons les Départements libres. Je ne vois pas comment nous pourrions leur imposer quoi que ce soit. Ceci dit, ils ont beau être libres, moi je tiens à exprimer ma préoccupation, et c'est pour cela que nous allons essayer de poursuivre le dialogue, sur le refus catégorique du Conseil général du Cantal – sur la Haute-Loire, c'est moins clair, c'est une interrogation qui persiste. Pourquoi j'émets cette inquiétude ? Parce que cela veut dire que nous n'allons pas pouvoir aider à constituer des réserves foncières dans le département du Cantal et éventuellement dans celui de la Haute-Loire, aussi bien pour réaliser des zones d'activités qu'éventuellement pour des zones d'habitat. Ce serait une erreur de croire que le SMAF borne son intervention sur le foncier à des opérations liées à des activités de zones industrielles. Or, les besoins dans au moins un département que je connais mieux que d'autres, le Cantal, sont très importants. Il est vrai qu'ils sont cantonnés à l'agglomération d'Aurillac. Alors, c'est peut-être la raison du refus. Quant à la Haute-Loire, je connais moins, mais Monsieur Roche n'a pas pris encore sa décision définitive. Il est en interrogation. Quant au Président du Conseil général de l'Allier, ce n'est pas une réponse hésitante, c'est une réponse très claire : oui, nous y allons ! Il l'a répété à la dernière réunion des exécutifs départementaux que j'organise régulièrement.

Dernier point, pour dire que les crédits exceptionnels, en tant que Président, je n'aime pas trop cela. Mais nous sommes, au nom du réalisme, obligés de le faire de temps à autre. Aujourd'hui, nous le faisons dans un cas sur lequel je ne reviendrai pas, qui a été clairement expliqué. Monsieur Malhuret, nous l'avons fait aussi au bénéfice de votre commune pour le marché couvert et je pense que ce jour-là, vous étiez tout à fait satisfait. Nous évitons de reproduire cela régulièrement, mais cela arrivera encore comme c'est arrivé dans le passé. Je pense que sur ce rapport, nous pouvons maintenant passer au vote. Donc, si j'ai bien compris, l'UPA est d'accord pour le voter.

**M. PRORIOL** : Globalement !

**M. LE PRÉSIDENT** : Globalement positif. Il n'y a qu'un vote ? Donc, y a-t-il des avis contraires ? Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

*Le rapport n° 1 est adopté à l'unanimité.*

Nous pouvons passer à un autre rapport si vous ne reprenez pas le débat de la commission. Je ne sais pas. Donc, je demande effectivement à Monsieur Mizoule, le rapport n° 2, innovation et transferts de technologies, s'il veut bien le présenter ?

## INNOVATION ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIES

### *Rapport n° 2 présenté par M. Jacques Mizoule*

**M. MIZOULE** : Le rapport n° 2, page 43, est un rapport sans incidence financière – comme il est indiqué –, qui vise à adapter le dispositif des bourses technologiques qui aujourd'hui nous permet d'aider à un financement d'une thèse sur une durée de trois ans et uniquement sur une durée de trois ans. Afin de l'assouplir et de l'élargir, nous proposons de le mobiliser éventuellement pour des porteurs de projets pour une durée d'un an seulement, en tant que de besoin. Le rapport a été voté à l'unanimité par la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Sur ce rapport, pas d'observations ? Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il est donc adopté à l'unanimité et nous arrêtons là la séance.

*Le rapport n° 2 est adopté à l'unanimité.*

Nous pouvons reprendre à quelle heure ? Comme nous mangeons sur place, nous devrions pouvoir reprendre à 13 heures 45. Nous disons 13 heures 45 et vous êtes attendus à côté pour remettre, avec nous, les médailles au personnel.

J'ai un point de précisions techniques. La cérémonie des médailles a lieu ici dans l'hémicycle et le buffet est à côté, sauf si vous avez envie d'aller prendre l'air, car vous avez un quart d'heure de battement.

*La séance est levée à 12 heures 10 et reprend à 13 heures 45.*

Je vous remercie de bien vouloir regagner vos places et nous ouvrons la séance. Nous arrivons au tourisme et thermalisme, le rapport n° 3, développement touristique. La parole est à Monsieur Chapaveire.

## TOURISME ET THERMALISME

### DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

#### *Rapport n° 3 présenté par M. André Chapaveire*

**M. CHAPAVEIRE** : Merci, Monsieur le Président. Développement touristique, rapport n° 3, page 46 :

- Premièrement l'aide exceptionnelle : il s'agit là de la mise en lumière de la ville du Puy-en-Velay. C'est un ensemble de projets qui viendront soutenir de manière forte la mise en valeur du secteur historique et créer un espace cohérent et relativement dense pour la présentation du patrimoine architectural de la collectivité. C'est un projet dont l'intérêt a été souligné par le CESR, Monsieur le Président. Il vous est proposé d'inscrire

une somme de 232.000 euros en autorisations de programme et en crédits de paiement et d'accepter que ces investissements aient connu un début d'exécution.

▪ Deuxièmement : les ajustements de programme qui concernent le plan cyclable. Je continue, Monsieur le Président. Ce programme vient d'être initié par notre Assemblée et une première réunion a eu lieu mardi dernier au CRDT, présidée par le Président Souchon avec l'ensemble des Communautés de communes concernées, entre Vichy et Brioude et là, compte tenu de l'avancement du dossier, il est envisageable de réduire de 202.000 euros les crédits de paiement qui sont prévus sur ce programme.

Sur le fonds régional d'intervention touristique – FRIT –, le rythme de consommation des crédits de paiement réservés à ce programme permet de retirer une somme globale de 180.000 euros aux inscriptions budgétaires faites lors de notre budget primitif.

Sur les grands sites – grands projets : au budget primitif 2006, une somme de 1.110.000 euros en crédits de paiement avait été inscrite, dont 323.050 euros en faveur du Scénoparc des mille et une vaches dénommé « IO ». Ce parc a ouvert ses portes en avril 2006, il convient de procéder aux ajustements budgétaires tels que présentés à la page 50, afin d'honorer les engagements du Conseil régional.

Sur l'accompagnement des agences locales de tourisme : aujourd'hui 12 ALT sont en place sur le territoire auvergnat. D'ici fin 2007, l'ensemble de la région devrait être maillé et le rythme de consommation des crédits réservés à ce programme permet là de réduire de 50.000 euros les crédits de paiement qui étaient prévus.

Sur l'aide aux structures à vocation régionale : je vous rappelle que ce dispositif vise à soutenir financièrement des actions qui concourent à la promotion du tourisme et du thermalisme en Auvergne. Il vous est proposé aujourd'hui d'ajouter l'association « Route des villes d'eaux du Massif Central », qui assure une mission d'animation et de promotion de dix communes thermales d'Auvergne, à la liste qui avait été adoptée lors du vote du budget primitif et d'abonder ce programme de 50.000 euros en crédits de paiement.

Sur l'aide aux manifestations d'envergure : il s'agit d'abonder aussi des crédits, mais dire que nous vous proposerons, Monsieur le Président, des modifications à ce programme-là en septembre, compte tenu des remarques qui ont pu être faites lors de nos précédentes Commissions permanentes. Afin de prendre en considération les dossiers qui nous sont parvenus, il convient d'abonder la dotation de 150.000 euros en crédits de paiement.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie, Monsieur Chapaveire. Madame Montfort a demandé la parole.

**Mme MONTFORT** : Merci, Monsieur le Président. Nous allons voter ce rapport n° 3, mais je voudrais faire quelques remarques. Concernant la ville du Puy-en-Velay, nous avons bien compris que Madame le Maire du Puy-en-Velay lorsqu'elle a des projets, a du mal, comme d'autres villes d'ailleurs, à financer ses projets. Je trouve que ce nouveau programme est intéressant. Il est regrettable de ne pas avoir poursuivi le programme d'animation, parce que c'est quand même très différent comme programme. Nous en prenons acte.

Au lieu de considérer cette mesure comme une mesure exceptionnelle, est-ce que vous ne pourriez pas l'ouvrir à d'autres villes qui pourraient aussi être intéressées par un éclairage particulier du patrimoine qui existe sur leur territoire ?

Deuxième remarque que je voudrais faire, concernant les agences locales de tourisme, retirer 50.000 euros, est-ce vraiment judicieux, alors que vous annoncez, il n'y a pas si longtemps, une croissance des ALT sur le territoire auvergnat ? Alors, je suppose que si vous annoncez un retrait de 50.000 euros, c'est que vous avez suffisamment de crédits pour satisfaire les demandes, mais je suis quand même étonnée de cette diminution de crédits.

Et puis enfin, l'aide aux manifestations d'envergure : je note avec satisfaction que ce programme sera revu, qu'éventuellement les critères d'attribution seront peut-être révisés. Il faudrait vraiment que ce programme concerne des manifestations à caractère touristique et non pas le pot commun des manifestations dont on ne sait pas assurer les financements. Parce que nous sommes dans le budget tourisme, il faudrait quand même que ce budget soit réservé au développement, à l'aménagement de structures touristiques ou à l'animation touristique.

**M. LE PRÉSIDENT** : D'autres interventions ? Monsieur Pommarel. Monsieur Aulagnier ensuite.

**M. POMMAREL** : Pour notre part, nous sommes assez critiques sur cette mode qui consiste à éclairer le moindre petit caillou dans notre campagne et la moindre petite église et Dieu sait qu'en Haute-Loire, les églises, nous en avons beaucoup !

*Échange de propos entre les Conseillers régionaux hors micros.*

**M. PRORIOL** : Le Rocher Corneille n'est pas un caillou !

**M. LE PRÉSIDENT** : Allez, Monsieur Proriol, revenez à la sérénité qui sied à l'éclairage d'un bâtiment religieux.

**M. POMMAREL** : J'ai l'habitude de parler franc et je ne m'en priverai pas ici, même si, sur ces dossiers-là, je conçois qu'on puisse avoir une vision différente. Je pense que c'est un effet de mode et au jour d'aujourd'hui il n'est pas du tout prouvé que cela ait un impact touristique et je demande à ce qu'on le démontre à l'avenir si on veut continuer à vouloir financer ce genre de choses. Par ailleurs, nous sommes quand même dans un domaine qui est assez symbolique sur le plan énergétique et cela ne paraît pas forcément de bon aloi par rapport à la sensibilisation de la population que de vouloir éclairer le moindre caillou, je le redis encore une fois ici. Par ailleurs, le montant de l'opération est un montant élevé. Alors, j'entends toujours dire que nous sommes en période d'austérité budgétaire, cela ne m'empêche pas de voir des dossiers sur lesquels l'intérêt me paraît relativement modeste. Celui-là en fait partie. Alors, je sais que nos élus de la ville du Puy ont voté ce dossier et nous ne nous désolidariserons pas sur ce dossier-là, mais je vous fais part, d'ores et déjà, de nos très fortes réticences à généraliser ce type d'actions, parce qu'il n'y a pas de raisons de s'arrêter. On va éclairer le moindre viaduc, le moindre petit élément de patrimoine. En plus cela finit par se banaliser, à partir du moment où on éclaire tout.

Non mais rigolez, réfléchissez quand même sur le fond qu'à partir du moment où vous éclairez tout, à ce moment-là, vous perdez cet effet d'attractivité lorsque c'était exceptionnel ! Maintenant, c'est tellement d'une grande banalité que cela ne présente plus beaucoup d'intérêt, à mon avis.

**M. LE PRÉSIDENT** : Du calme ! Monsieur Aulagnier avait demandé la parole.

**M. AULAGNIER** : Dans la présentation des documents qui nous sont donnés, ne figure plus le libellé du programme. Je reconnais que nous devrions avoir une mémoire telle que l'on puisse l'identifier, mais sur la présentation, le libellé du programme a disparu.

**M. LE PRÉSIDENT** : Ce n'est pas le programme qui a disparu.

**M. AULAGNIER** : Dans les autres documents, est précisé le libellé du programme, on sait à quoi cela correspond. Je défie bien, même André Chapaveire qui connaît pourtant sur le bout du doigt ses dossiers – sur le bout du doigt, j'en témoigne – de nous dire à quoi correspond le 909.95-20414/553. André, tu es d'accord avec moi ? Ok ! Je ferme la parenthèse.

Deuxième observation si vous le permettez, simplement serait-il possible de savoir, je m'adresse aux services, à quelle date ont été payées les dotations aux ALT de 2005 et à quelle date ont été payées ou seront payées les dotations aux ALT en 2006 ? C'est une information purement de connaissance. Il n'y a aucune polémique là-dedans.

**M. LE PRÉSIDENT** : Toute question mérite réponse. Vous ne l'aurez peut-être pas aujourd'hui, mais auquel cas nous allons vous envoyer un courrier pour vous le préciser. Madame Arlette Arnaud-Landau d'abord.

**Mme ARNAUD-LANDAU** : Monsieur le Président, je vais répondre. D'abord, je répondrai amicalement à Pierre Pommarel, car je concède tout à fait qu'il puisse être contre la mise en lumière du patrimoine, mais ça n'est pas un petit bout de pierre. Je voudrais dire que c'est classé au patrimoine mondial de l'Unesco. À non pas toi Pierre, pas lorsque c'est classé au patrimoine mondial de l'Unesco !

Mais par contre, je voudrais quand même revenir sur cette mise en lumière. C'est vrai que, il y avait à la ville du Puy, en 2001, lorsque nous sommes arrivés, un projet qui avait déjà débuté, Ulteira, et c'est pour cela que nous nous sommes positionnés en urgence : c'était le pendant de Vulcania, c'est-à-dire qu'il y avait une corrélation entre Vulcania et Ulteira – Ulteira étant le cri des pèlerins. Nous devons amener des touristes sur l'extérieur du Puy-en-Velay et nous devons éclairer le Puy d'une façon artificielle. Le coût de fonctionnement – et c'est là où je voudrais en venir, Pierre – était à plus de 250.000 euros par an, pour seulement un mois et demi de fonctionnement. Donc, nous avons préféré et je crois que nous avons eu raison, quand nous regardons le trou financier de Vulcania, plutôt que d'éclairer...

*Exclamations dans les rangs du groupe UPA.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Jusqu'à nouvel ordre, il n'y a pas de censure dans cette enceinte ! Donc, vous écoutez Madame Arlette Arnaud-Landau !

**Mme ARNAUD-LANDAU** : Non mais vous savez, je ne suis pas pressée, j'irai jusqu'au bout de ce que je voulais vous dire, car cela me paraît important et peut-être en fait parce que nous avons abandonné en 2001 ce programme-là où nous devions envoyer les touristes du Puy-en-Velay à Vulcania.

*Interpellation d'un Conseiller régional du groupe UPA.*

Il y a une baisse très conséquente de Vulcania ! C'est vrai, c'est de notre faute peut-être, parce que vous pensiez que le Puy-en-Velay était là-dessus ! Sincèrement, je voudrais dire que je me félicite vraiment qu'on ait pu redimensionner ce projet, parce que c'était mettre à mal une collectivité et je crois que les subventions de la Région auraient été vraiment très mal employées, parce que nous aurions été obligés de fermer Ultraia, alors que nous avons choisi de mettre en lumière le patrimoine. C'est-à-dire qu'il y a un chemin lumineux, il n'y a pas que la Vierge, je voudrais le dire, il y a quand même aussi des bâtiments laïcs, et ce qui m'importe là-dedans, c'est qu'en fin de compte, cette subvention soit utilisée sous un autre coût de fonctionnement et de moyens et que ce soit utilisé 365 jours par an. Nous l'avons présenté dès que nous sommes arrivés, pour arrêter ce programme-là. Je voudrais dire que ce n'est pas qu'un bout de pierre.

**M. LE PRÉSIDENT** : Mes chers collègues, je demande à tous de faire preuve d'écoute et de respect vis-à-vis des orateurs. La parole est à Monsieur Pommarel. Monsieur Bacquet ensuite.

**M. POMMAREL** : Bien entendu, je rends hommage à Arlette Arnaud-Landau et à son équipe d'avoir mis fin à ce projet Ultraia qui était effectivement une catastrophe et heureusement, il n'a pas vu le jour. C'est vrai que nous ne sommes pas du tout sur un projet de la même nature, même si toutes les remarques que j'ai faites tout à l'heure restent valables. Je voulais dire aussi que le Puy-en-Velay, ville du patrimoine mondial de l'Unesco, mérite d'être visitée de jour, c'est d'ailleurs ce qui est fait par l'immense majorité des touristes. Je vous invite d'ailleurs tous à venir visiter le Puy-en-Velay qui est effectivement l'une des plus belles villes du monde, disons-le !

**M. LE PRÉSIDENT** : Très bien, Monsieur Bacquet. Monsieur Bacquet seul a la parole.

**M. BACQUET** : C'est bien ! Mais laissons parler Monsieur Pommarel.

**M. POMMAREL** : Concernant les manifestations d'envergure régionale, là aussi, en période d'austérité – vous nous le rappelez, Monsieur le Président, régulièrement –, j'aurais aimé qu'on nous explique réellement la justification d'abonder encore de 150.000 euros cette ligne-là. Quels sont les projets qui sont dans les tiroirs, sont-ils réellement d'un intérêt tel qu'ils justifient que nous abondions notre budget primitif avec, à nouveau 150.000 euros de plus ? Pour l'instant, je pense que cela ne s'impose pas vraiment au jour d'aujourd'hui. Sauf si vous nous apportez des arguments pour nous indiquer que

réellement il y a des projets qui sont vraiment d'un grand intérêt, nous nous abstiendrons sur ce dossier.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Bacquet, cette fois, je pense que vous avez la parole.

**M. BACQUET** : Bien, merci Monsieur le Président. Je voudrais faire remarquer que Madame le Maire du Puy-en-Velay, dans sa grande sagesse et son refus de toute forme de sectarisme, n'a pas fait qu'éclairer le rocher, mais elle a tenu à ce que la Vierge soit mise en lumière et elle a eu raison dans ces temps d'inquiétude que nous avons, tant évoqués ce matin dans nos interventions, dans ces temps où nous avons besoin de spiritualité. Elle a eu raison de la mettre en valeur et moi, je voudrais dire que, en aucun cas, on peut considérer que cela n'a qu'un intérêt touristique, parce que cela a aussi un intérêt sur la qualité de la vie. Quand on prend l'autoroute A75, on éclaire peut-être des rochers, peut-être des chapelles, sur Vieillespesse en particulier, mais ne me dites pas que cela n'a pas un intérêt patrimonial, touristique, sur la qualité de la vie, la mise en valeur de l'autoroute à travers un éclairage. Alors, je pourrais citer d'autres exemples. Prenez la ville de Lyon, la ville de Lyon a été mise en lumière avec Michel Noir – c'est un paradoxe, un comble ! Il n'empêche que le visage de la ville de Lyon a changé totalement depuis ce temps-là. Quel dommage, Monsieur Proriot, que Michel Noir n'ait pas eu de lumière un peu plus dans d'autres domaines !

Cela étant, je souhaiterais que Monsieur Pommarel nous dise, puisqu'il parle de vérité, clairement la chose, parce qu'il était déjà intervenu pour les parkings de la Grande Halle et du Zénith où là, ce n'était pas l'éclairage du patrimoine ou du rocher, c'était le goudron. J'avais dit à l'époque ce que cela représentait au niveau de la sécurité, etc. J'aimerais que l'on dise clairement la chose : est-ce que, par principe, on est plutôt contre toute forme d'éclairage nocturne pour respecter la nuit et éventuellement les oiseaux de nuit ou est-ce que, au contraire, c'est une réflexion qui se pose par rapport aux économies d'énergie à un moment où la facture pétrolière ne fait qu'augmenter, où les réserves pétrolières sont limitées et où il faudra réfléchir sur les énergies de substitution, c'est-à-dire ne pas exclure le débat sur le nucléaire ? Alors, peut-être que je vais un peu loin par rapport à la Vierge du Puy. Il n'empêche que je souhaiterais savoir si c'est simplement une question de principe, de conceptions différentes de l'environnement ou si, au contraire, cela se rattache à un débat plus profond qui est le débat sur l'énergie, sur l'indépendance énergétique de notre pays et sur la substitution de la facture pétrolière.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Pommarel répondra ultérieurement, ce n'est pas tout à fait le sujet d'aujourd'hui, mais il va noter et répondra ultérieurement. Y a-t-il d'autres observations sur ce rapport ? Je voudrais apporter deux ou trois éléments d'information, à Madame Montfort pour bien rappeler – mais elle ne m'écoute pas – qu'il ne s'agit pas d'un nouveau programme, mais elle le sait, mais d'un solde d'un ancien programme qui est éteint – c'est le cas de le dire – aujourd'hui. Donc, ne faisons pas dire à ce rapport ce qu'il ne veut pas dire, c'est simplement permettre à la ville du Puy-en-Velay d'honorer des promesses qui avaient été faites en son temps à la ville du Puy. C'est le premier point.

Le deuxième, sur les crédits de paiement, il ne faudrait pas que nous soyons amenés à chaque rapport à expliquer la différence entre les autorisations de programme et les crédits de paiement. À partir du moment où nous ouvrons un programme : autorisations de programme, ensuite les crédits de paiement sont de la pure gestion. Alors, si vous devez nous interroger à chaque fois que nous en supprimons ou que nous en rajoutons, cela va

nous entraîner à des discussions qui, à chaque Session, iront très loin, puisque à chaque Session, vous aurez ce genre de choses, encore une fois, parce que c'est de la bonne gestion. Ce qui est important, c'est que le programme soit ouvert et que nous nous débrouillions pour avoir les crédits de paiement nécessaires, chaque fois qu'il y a une demande – en tout cas tant que nous travaillerons à guichets ouverts, ce qui ne sera pas forcément le cas ultérieurement. Je n'en sais encore rien, il est probable qu'à un certain moment, nous serons obligés de dire qu'il y a tant de crédits et qu'il n'y aura pas un centime de plus, qu'il faut en rester là. Nous n'en sommes pas là mais ce n'est pas impossible que cela arrive. Je ne parle pas de ce dossier-là spécifiquement, mais de l'ensemble.

Monsieur Chapaveire a peut-être des compléments également à apporter par rapport aux questions qui ont pu être posées.

**M. CHAPAVEIRE** : En ce qui concerne les ALT, je souhaite rassurer nos collègues. Les ALT qui sont en place ne seront pas pénalisées, les subventions seront versées, même en enlevant les 50.000 euros. En ce qui concerne les manifestations d'envergure, je l'ai précisé tout à l'heure, il y aura des propositions qui seront faites à notre Assemblée en septembre, à l'automne et la commission sera saisie, dans un premier temps, pour faire des propositions dans ce domaine.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie, le rapport est mis aux voix. Il s'agit du rapport n° 3 et j'ai noté que tout le monde était d'avis de le voter, non ? Monsieur Pommarel.

**M. POMMAREL** : M'autorisez-vous à répondre à mon excellent confrère, le Docteur Bacquet qui est d'ailleurs très clairvoyant – sans jeu de mots – puisque, effectivement, toutes les préoccupations qu'il a énoncées sont bien les nôtres ? Il est légitime de se poser la question de l'utilité de l'énergie que nous consommons. L'énergie abondante et à volonté, c'est terminé. Toute forme de production d'énergie a ses contraintes, que ce soit le nucléaire, que ce soient les énergies fossiles ou même les énergies renouvelables. Chaque fois que nous produisons de l'énergie, nous générons des nuisances, donc il faut se poser la question de réellement savoir si l'utilisation que nous en faisons est indispensable ou si elle est vraiment utile. Je pense qu'en plus se pose quand même un problème de coût pour une collectivité et il n'est pas totalement aberrant de se poser la question de la retombée en terme de fréquentation touristique que cela peut avoir. Quel est l'intérêt d'éclairer les rochers le long de l'A75 ? Je ne suis pas du tout certain que nous soyons en mesure d'apporter aujourd'hui la preuve d'une retombée touristique quelconque de ce type d'actions.

**M. LE PRÉSIDENT** : Non, mais si j'avais souhaité que Monsieur Pommarel réponde ultérieurement sur une question qui n'était pas directement liée au rapport, c'était pour éviter justement que ne rebondisse le débat sur un sujet qui dépasse celui du rapport. Alors, Monsieur Bergougnoux, vous avez la parole, mais vous restez dans le rapport n° 3.

**M. BERGOUGNOUX** : Je ferai une simple remarque à Monsieur Pommarel. Je partage assez ce qu'il dit à ceci près que si nous éclairons, c'est parce qu'il fait nuit ou qu'il fait sombre et quand on éclaire, c'est à un moment où les autres demandes d'énergie, notamment pour des raisons de consommation domestique ou industrielle, la plupart du temps, sont limitées. Donc, en réalité, l'électricité n'est pas stockable. Si nous ne l'utilisons pas, nous l'aurions néanmoins produite et cela pose un problème.

**M. LE PRÉSIDENT** : Allez, je mets aux voix et j'ai noté qu'il n'y avait pas d'avis contraire, n'est-ce pas ? Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté. Le rapport n° 4.

**M. POMMAREL** : Il y avait une demande de vote séparé concernant le point sur les manifestations d'envergure pour lequel nous nous abstenons.

**M. LE PRÉSIDENT** : Il y a abstention du groupe Vert sur l'éclairage.

**M. POMMAREL** : Sur les manifestations d'envergure régionale !

*La partie sur les manifestations d'envergure est adoptée : abstention du groupe Vert.*

*Le rapport n° 3, hors les manifestations d'envergure, est adopté à l'unanimité.*

*Le rapport n° 3 est adopté.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Rapport n° 4 à la page 53, Monsieur Chapaveire.

## QUALIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

*Rapport n° 4 présenté par M. André Chapaveire*

**M. CHAPAVEIRE** : Il s'agit là d'ajustements budgétaires, Monsieur le Président, compte tenu du niveau de consommation de certains crédits et pour répondre aux demandes susceptibles de nous être présentées dans les prochains mois, il y a lieu de rajouter 100.000 euros en crédits de paiement pour les aides régionales aux fonds propres et d'enlever 200.000 euros aux villages de vacances.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Je mets le rapport aux voix. Avis contraires ? Il n'y en a pas. Abstentions ? Il n'y en a pas. Il est adopté à l'unanimité.

*Le rapport n° 4 est adopté à l'unanimité.*

Agriculture et forêt, rapport n° 5, page 55, modernisation des abattoirs, Monsieur Mallot.

## AGRICULTURE ET FORÊT

### MODERNISATION DES ABATTOIRS – VOIRIE FORESTIÈRE – MODERNISATION DES ENTREPRISES DE PREMIÈRE TRANSFORMATION DU BOIS

*Rapport n° 5 présenté par M. Jean Mallot*

**M. MALLOT** : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport est assez simple. Il est dans la droite ligne de cette décision modificative dont l'objet essentiel est d'optimiser l'utilisation de nos crédits. Il se trouve que, sur quelques lignes, nous avons un rythme de consommation des crédits de paiement différent de celui qui était prévu il y a quelques mois et donc, sans qu'aucun engagement ne soit remis en cause, sans qu'aucune autorisation de programme ne soit remise en cause, il nous a paru opportun de redéployer les crédits de paiement concernés. Vous l'avez sous les yeux : 100.000 euros, 20.000 euros et 80.000 euros, cela fait 200.000 euros. C'est de la simple gestion.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'observations ? Sur la modernisation des abattoirs ? Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Ce rapport est adopté.

*Le rapport n° 5 est adopté à l'unanimité.*

Nous allons au rapport n° 6, page 56.

### RAPPORT MODIFICATIF DANS LE CADRE DU PROGRAMME « DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCO-CERTIFICATION »

*Rapport n° 6 présenté par M. Jean Mallot*

**M. MALLOT** : Le rapport n° 6 est un rapport modificatif dans le cadre du programme « développement de l'éco-certification », au bénéfice de l'association auvergnate de certification forestière, dans le cadre de nos priorités en matière de filière bois. Il s'agit de rétablir un budget prévisionnel associé à un programme pour l'AACF, de façon à pouvoir verser la subvention à la hauteur prévue. Là aussi un ajustement technique, sinon nous ne pourrions pas verser la subvention telle qu'elle a été votée par notre Assemblée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'observations ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

*Le rapport n° 6 est adopté à l'unanimité.*

Les rapports de la Deuxième Commission, politique de la jeunesse, éducation et formation tout au long de la vie, le rapport n° 7, page 59, Monsieur Bussièr.

RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION  
présidée par Mme Arlette ARNAUD-LANDAU

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

FONCTIONNEMENT DES LYCÉES PUBLICS  
TRAVAUX DANS LES LYCÉES PUBLICS  
ÉQUIPEMENTS DES LYCÉES PUBLICS  
AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS  
DES TRAVAUX AGRICOLES

*Rapport n° 7 présenté par M. Alain Bussière*

**M. BUSSIÈRE** : Monsieur le Président, mes chers collègues, Là aussi, rapport comme vous l'avez expliqué tout à l'heure qui n'a pas d'incidence politique, puisqu'il ne s'agit pas de bouger des autorisations de programme, mais bien simplement des crédits de paiement, dans un souci de maintenir le budget le plus sincère possible, donc décalage dans le temps d'un certain nombre d'opérations, d'où le retrait d'un million d'euros. Et puis, au point 4, techniquement sans incidence, il s'agit simplement d'indiquer que le montant de la subvention pour l'ENITA doit être considéré par rapport à une allocation hors taxes et non TTC. Ce rapport a fait l'objet d'une approbation unanime de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : La parole est à Madame Mahtouk.

**Mme MAHTOUK** : C'est simplement un réajustement. Donc, il est vrai que concernant les 100.000 euros de retrait de crédits de paiement, relatif à la rénovation du lycée Blaise Pascal et les 400.000 euros de retrait de crédits de paiement liés à la rénovation du lycée de Haute-Auvergne à Saint-Flour, nous constatons un retard, mais on nous a expliqué en commission que c'était ainsi. Donc, c'est vrai qu'en commission aussi – je ne sais plus si c'est Madame Arnaud-Landau qui nous a dit ceci ou si c'est Monsieur Bussière – on nous a dit qu'il fallait un peu peigner le budget pour arriver à boucler la fin de l'année. Ce matin, lorsque nous avons un peu discuté en séance, nous nous sommes aperçus quand même qu'il y avait des taux élevés d'exécution et que nous arrivions à 94,78 %. Il faut quand même savoir qu'à côté de cela, il y a des lycées qui sont en difficulté.

Alors, ce que nous avons demandé en commission – et pour cela je pense que vous userez de votre pouvoir, Monsieur le Président –, c'est d'avoir justement l'état des travaux qui se font dans ces lycées, parce que ce sont ces choses que nous demandons depuis que nous sommes élus pour suivre toutes les trois, avec mes collègues, cet état des lieux des lycées. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Bussière, sur les informations qui nous sont demandées, nous les fournissons régulièrement, n'est-ce pas ?

**M. BUSSIÈRE** : Sur cette demande, qui est effectivement tout à fait légitime, nous avons eu l'occasion il y a six mois de faire un point sur l'état d'engagement du PPI et j'indique, et je l'ai indiqué également à mes collègues de commission, que nous aurons de toute façon, dans quelques mois à faire un gros travail de priorisation sur les investissements puisque, à l'issue de l'adoption du plan régional de développement des formations, nous aurons à élaborer et donc à adopter le prochain plan pluriannuel d'investissements, où là nous aurons à débattre en effet des choix pour la période suivante. Donc, ce débat non seulement nous l'aurons, mais il est tout à fait obligatoire.

**M. LE PRÉSIDENT** : En tout état de cause, s'il est vrai qu'il y a des établissements qui méritent des travaux, le volume d'investissements que nous réalisons est bien supérieur – et cela continuera comme ce qui était fait antérieurement. Donc, on ne peut pas nous reprocher de ne pas faire ce qu'il faut à la mesure de nos moyens financiers. Vous verrez que lorsque nous évoquerons les programmes à venir, nous irons beaucoup plus loin que ce qui a été fait dans le passé sur les investissements dans des lycées.

Y a-t-il d'autres observations ? Pas d'autres observations ? Le rapport n° 7 est donc adopté à l'unanimité.

*Le rapport n° 7 est adopté à l'unanimité.*

Il y a un rapport supplémentaire, Allez-y, Monsieur Bussière.

## BOURSES DE RECHERCHE

*Rapport complémentaire présenté par M. Alain Bussière*

**M. BUSSIÈRE** : Je me permets d'insérer ici l'adoption du rapport complémentaire concernant les bourses de recherche, puisque vous le savez, nous avons adopté une allocation pour le professeur Bandajevsky, allocation de recherche de 40.000 euros. Il vous est proposé de modifier un tout petit peu cette intervention et de transformer l'allocation de recherche en bourse. La différence entre les deux dispositifs, c'est qu'une allocation de recherche est un dispositif qui est chargé, dans l'esprit, qui est fait pour de jeunes chercheurs en début de carrière pour lesquels il est légitime, en effet, d'assurer à la fois la protection sociale et les cotisations pour la suite. C'est vrai que le professeur Bandajevsky se trouve dans une situation personnelle et professionnelle tout à fait différente. Donc, voilà pourquoi nous avons modifié le type d'intervention, mais pour la même somme, en ce qui nous concerne.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des observations sur ce rapport complémentaire ? Pas d'observations ? Il est adopté.

*Le rapport complémentaire est adopté à l'unanimité.*

J'en viens au rapport n° 8, page 63, financement des actions de formation professionnelle continue. La parole est à Madame Arnaud-Landau.

## FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE

### FINANCEMENT DES ACTIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

*Rapport n° 8 présenté par Mme Arlette Arnaud-Landau*

**Mme ARNAUD-LANDAU** : Monsieur le Président, il s'agit là aussi d'un ajustement budgétaire au vu des résultats de 2005, puisqu'on a vu que les crédits de la formation professionnelle ont été utilisés à plus de 90 %. Alors, cela peut paraître insuffisant, mais ce que je peux vous dire c'est que pour les années 2000-2001-2002, le taux était de 65 %.

Toutefois, je crois qu'on peut et qu'on doit encore s'améliorer. Je voudrais dire qu'il faudrait programmer à 110 % pour pouvoir obtenir 100 % d'utilisation des crédits, puisque vous savez qu'avec les appels d'offres, entre la programmation, la désignation et le paiement, s'écoule un nombre de mois important et vous avez des entrées et des sorties avec le nombre de personnes qui n'est pas du tout quantifié comme cela l'était au début. C'est une première chose.

Je voudrais dire aussi qu'il me semble que, avec ce sur quoi nous sommes en train de travailler dans le cadre du PRDF, nous pourrions arriver en 2006 ou début 2007 à augmenter ce pourcentage. D'abord parce que nous allons nous perfectionner au niveau des appels d'offres, peut-être en faire plusieurs infra-territoriaux, et faire en sorte qu'il y ait plus d'entrées et que, sur le temps, on soit beaucoup plus performant. Je crois que malheureusement, cela ne veut pas dire que nous avons moins de chômeurs, que nous avons moins de personnes en difficulté, en précarité, bien au contraire.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, Madame Arnaud-Landau, y a-t-il des observations ?

**Mme ARNAUD-LANDAU** : Au niveau de la commission, il y a eu trois abstentions au sein du groupe UPA.

**M. LE PRÉSIDENT** : La parole est à Madame Blazy.

**Mme BLAZY** : C'est une délibération qui nous a posé beaucoup de problèmes. Nous avons bien entendu les réponses de Madame la Vice-Présidente, mais permettez-moi quand même d'y revenir. D'ailleurs mon collègue Bergognoux y a fait brillamment allusion tout à l'heure.

Première question : le retrait concernant le financement des emplois-tremplins, c'est sans doute en raison des difficultés de la mise en place du dispositif ? Nous savons que le candidat recruté, selon ce dispositif, doit bénéficier d'un plan de formation, établi par l'association et aidé par le Conseil régional. Pourrait-il nous être communiqué, à ce sujet, un bilan des formations en cours des 32 emplois-tremplins de 2005 ?

Deuxième point : il nous faut quand même déplorer le retrait de la totalité des crédits concernant les actions de formation professionnelle collective en faveur des personnes en recherche d'emploi. 100.000 euros de retrait pour les formations éligibles au FSE objectif 3, 100.000 euros de retrait pour le financement du FSE objectif 2, soit la totalité des crédits ; de même, retrait d'une partie des crédits concernant les actions en faveur des jeunes. Il nous semble qu'il n'est pas concevable de mettre ainsi en péril ces différents programmes pour lesquels la totalité des crédits leur est retirée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame, si on les redéploie, c'est qu'on n'en a pas besoin. Il faut quand même arriver à comprendre ça !

**Mme BLAZY** : C'est l'ensemble du groupe qui s'interroge. Est-il judicieux de retirer tous ces crédits ? Attendez, nous sommes au mois de juin !

**M. LE PRÉSIDENT** : En gestion, on ne laisse pas dormir des crédits sur des lignes où on n'en a pas besoin et le jour où on en a besoin, on les réinscrit, c'est-à-dire qu'on fait glisser d'une ligne à l'autre. Que ça n'ait pas toujours été fait, j'entends bien. Mais n'importe qui, gérant une commune ici, doit pratiquer cela couramment, en tout cas je l'espère !

*Intervention de Conseillers régionaux hors micros.*

Mais qu'est-ce que ça peut faire, Madame ? Comprenez qu'un crédit de paiement, ce n'est pas une autorisation de programme, c'est-à-dire que le crédit de paiement, on le met quand on en a besoin. C'est simple, c'est très simple ! On le met quand on en a besoin et quand on n'en a pas besoin, on l'enlève. Non, Monsieur Proriol, je vous remercie, mais vous ne présidez pas cette Assemblée !

Depuis ce matin, à chaque rapport, vous nous dites – et permettez que je m'exprime une nouvelle fois là-dessus, d'ailleurs je n'ai pas à vous demander la permission –, pourquoi vous enlevez des crédits de paiement ? Ce qui veut dire que, dans l'enceinte, il y a des Conseillers qui n'ont pas compris la différence – je m'excuse – entre une autorisation de programme et un crédit de paiement, et donc il faut bien l'expliquer. Un crédit de paiement, on le met quand on en a besoin, donc je comprendrais parfaitement que chaque intervenant nous dise : vous enlevez des crédits etc., si on ne travaillait plus à guichet ouvert, je pourrais comprendre la remarque.

Nous travaillons à guichet ouvert, nous n'avons jamais arrêté aucun programme pour l'instant et nous n'envisageons pas, pour l'instant, de le faire. Nous utilisons au mieux l'argent disponible sur une ligne ou sur une autre.

S'il y a quelqu'un qui ne peut pas bénéficier de crédits, alors qu'il y a une autorisation de programme et un programme, alors Madame Blazy est fondée à nous poser la question. Aujourd'hui, elle n'est pas fondée, c'est de la gestion pure et simple, Madame. Voilà, continuez.

**Mme BLAZY** : J'ai dit l'essentiel, mais acceptez notre étonnement sur une politique sociale qui était un des axes forts de votre annonce, au moment de la campagne. Ce sont des choix qui représentaient pour vous l'Auvergne solidaire, c'est là que ça nous choque quand même un peu, même si nous entendons parfaitement vos explications concernant la gestion budgétaire, mais là il s'agit de solidarité et donc voilà pourquoi cette question.

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Arnaud-Landau.

**Mme ARNAUD-LANDAU** : Je voudrais expliquer à Madame Blazy, mais je crois qu'elle n'a pas entendu mes explications. Peut-être que vous aviez préparé votre intervention avant et que vous n'avez pas entendu mes explications ! Je voudrais vous dire déjà qu'une décision modificative permet justement ce genre de choses. Puisque nous votons le compte administratif, nous avons décidé quand même d'optimiser les crédits. Par rapport à ce qui c'est fait en 2005 – comme je vous l'ai dit –, c'est 5 % du budget de la formation professionnelle qui, en fin de compte, en ce moment, est redéployé. Mais inutile de vous dire, Madame Blazy, que pour moi il y a une décision modificative n° 2 et nous saurions l'utiliser si nous avons besoin de crédits par rapport à certains publics, je vous le promets et soyez-en sûre.

Deuxièmement, je voudrais vous rappeler, et je crois l'avoir dit tout à l'heure, qu'avant 2004, c'était 65 % des crédits qui étaient utilisés en formation professionnelle. Vous votiez un budget et vous l'utilisiez à 65 % et vous n'aviez pas à l'époque, les appels d'offres qui font qu'entre la programmation et le paiement, il y a un laps de temps qui est très frustrant par rapport à notre réactivité. Vous, vous achetiez de la formation, c'est-à-dire que vous étiez acteur en direct. Vous pouviez le faire beaucoup plus facilement. Alors, je vous dis que 90 % à l'époque actuelle, c'est pas mal ! Mais encore une fois, je crois que nous pouvons nous améliorer, parce que les services peuvent aussi s'améliorer. Nous avons vu, et nous allons le voter tout à l'heure, la démarche qualité interne, sur laquelle vous vous êtes abstenus, où je crois que nous avons du travail à faire, notamment pour nos partenaires extérieurs et pour les demandeurs d'emploi. 90 %, cela ne vous paraît peut-être pas suffisant, mais je peux vous dire que c'est beaucoup mieux que ce qui se passait auparavant, avec encore plus de difficultés actuellement.

**M. LE PRÉSIDENT** : La parole à Monsieur Bacquet.

**M. BACQUET** : Monsieur le Président, très simplement, ce n'est pas la peine de s'énerver ou quoi que ce soit, je crois qu'il faut prendre en considération la demande de Madame Blazy, extrêmement intéressante. Elle vient de nous démontrer combien la formation professionnelle, à tous les niveaux, est indispensable et même quelquefois la formation professionnelle personnalisée et individualisée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Donc, nous le mettons aux voix et j'ai bien compris qu'il n'y avait pas d'avis contraire. Si. Alors avis contraires ? Très bien, le groupe UPA. Abstentions ? Il n'y en a pas. Donc, le rapport est adopté avec l'avis contraire du groupe UPA.

*Le rapport n° 8 est adopté : vote contre du groupe UPA.*

Nous passons au rapport n° 9, page 67, la démarche qualité avec les organismes de formation professionnelle continue.

## DÉMARCHE QUALITÉ AVEC LES ORGANISMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

*Rapport n° 9 présenté par Mme Arlette Arnaud-Landau*

**Mme ARNAUD-LANDAU** : Dans ce rapport, Monsieur le Président, il s'agit de mettre fin à la démarche qualité pour la formation professionnelle, comme elle avait été définie en 1997. Alors il est vrai que cette charte était bâtie autour de critères qui sont complètement obsolètes maintenant, parce que justement, vous avez des appels d'offres, vous avez le contexte des marchés publics. Donc, on ne peut absolument pas appliquer, vis-à-vis des organismes de formation, cette charte qualité. En ce moment, il est vrai, je vous le disais, nous pouvons encore être plus performants, et je ne vois pas comment nous pouvons demander à des organismes extérieurs d'être exigeants au niveau de la démarche qualité et nous-mêmes ne pas avoir travaillé sur cette démarche qualité. Je le dis d'autant plus que nous avons des paiements pour des organismes de formation que nous mettons en difficulté, depuis de nombreuses années, pour certains, c'était presque un an. Donc, nous savons aussi les difficultés que nous avons.

Donc, c'était pour vous dire que les services ont ouvert un chantier en interne, pour avoir un dossier qualité, et après, de cette démarche, découleront de nouveaux principes pour les organismes de formation. Je crois que si nous-mêmes, nous avons travaillé en interne, nous aurons le droit – je ne suis pas longue – d'être plus exigeants au niveau de l'extérieur. Je vous propose d'acter la fin de cette démarche et puis aussi, de pouvoir utiliser le solde non consommé en paiement d'un prestataire extérieur, pour nous accompagner dans cette démarche qualité, notamment pour pouvoir optimiser les crédits que nous votons sur la formation professionnelle.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des observations ? Madame Montfort d'abord.

**Mme MONTFORT** : Je comprends bien. C'est vrai que les critères actuels sont obsolètes, mais pourquoi y mettre fin aujourd'hui, avant d'avoir cette nouvelle démarche ? Est-ce que nous n'aurions pas pu attendre d'avoir les nouveaux critères pour mettre fin aux critères actuels ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Arlette Arnaud-Landau vous répondra tout à l'heure. Madame Demure.

**Mme DEMURE** : Nous prenons acte qu'un terme est mis à la démarche qualité pour la formation professionnelle continue, telle qu'elle existait aujourd'hui. Nous comprenons bien que des aménagements et des améliorations, quant aux dispositifs, doivent être élaborés et ce pour optimiser les résultats et dans un souci de redynamiser le système. Mais ce qui nous gêne, c'est ce que vous a dit Madame Montfort, c'est que vous nous proposez de mettre fin à ce dispositif aujourd'hui, sans nous présenter les grandes lignes

de la nouvelle stratégie, ni les modalités et les outils de mise en œuvre, qui sont annoncés pour une prochaine Commission permanente. Nous aurions aimé que vous puissiez nous présenter un projet. C'est vrai qu'il nous paraît difficile d'acter l'ouverture d'une nouvelle démarche qualité, alors que nous n'avons pas vraiment d'éléments précis. D'autre part, nous aurions aimé savoir à quel organisme vous prévoyez de réattribuer les 50.648 euros qui ne sont pas consommés.

**M. LE PRÉSIDENT** : Arlette Arnaud-Landau.

**Mme ARNAUD-LANDAU** : Je ne sais pas si je vais bien me faire comprendre parce que je croyais que j'avais été claire. Simplement, pourquoi abandonnons-nous cette démarche qualité ? Les organismes de formation étaient engagés dans une démarche qualité et après, nous devons évaluer la formation qu'ils avaient mise en œuvre. C'était comme cela que nous renouvelions la formation qui leur avait été attribuée auparavant. Là, nous sommes sur une démarche d'appels publics, de marchés publics, donc vous ne pouvez même pas vous engager par rapport à cela auprès des organismes de formation. Ce n'est pas du tout la même démarche, donc nos critères sont complètement obsolètes. Vous ne pouvez pas demander à des organismes, des exigences, alors que vous ne pouvez pas leur envoyer ce à quoi ils s'attendaient s'ils rentraient dans cette démarche qualité qui leur coûtait de l'argent quand même. Donc, on ne peut pas. Ce n'est pas parce que cela nous fait plaisir, on ne peut pas ! Alors, pour ce qui est des nouveaux travaux pour entrer dans une autre démarche qualité. Déjà, il nous faut, pour nous-mêmes, travailler en interne sur la façon dont nous pouvons être beaucoup plus performants au niveau des appels d'offres. C'est un travail qui se fait avec les diagnostics territoriaux, etc., avec tout ce que nous faisons dans le cadre du PRDF, mais nous avons besoin aussi d'être beaucoup plus réactifs, justement, à ces diagnostics. Nous avons besoin d'être accompagnés par un prestataire extérieur que je ne connais pas. Je peux vous dire que, pour ma part, ce sera un appel d'offres également : différentes consultations et c'est comme cela que nous le choisirons et nous vous le présenterons dans le cadre des commissions. Mais ce n'est pas le service qui peut travailler là-dessus, il n'a pas les compétences pour le faire ! Il y a des partenaires et des professionnels pour cela, voilà, c'est tout ! Nous ne pouvons pas continuer comme nous faisons auparavant à cause des marchés publics.

**M. LE PRÉSIDENT** : Alors, nous en restons là ? Le rapport n° 9 est mis aux voix. Avis contraires ? Le groupe UPA. Abstentions ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté avec l'avis contraire du groupe UPA.

*Le rapport n° 9 est adopté : vote contre du groupe UPA.*

Le rapport n° 10, page 69 : aide à l'investissement en faveur des centres de formation. Madame Arlette Arnaud-Landau.

## AIDE A L'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DES CENTRES DE FORMATION

*Rapport n° 10 présenté par Mme Arlette Arnaud-Landau*

**Mme ARNAUD-LANDAU** : Nous avons déjà adopté ce principe, mais il y avait quand même quelque chose qui n'était pas juste, parce que vous aviez des organismes qui n'étaient pas essentiellement consacrés à la formation. Aussi, nous proposons comme critères, avec leur comptabilité analytique, de prendre en considération les bénéfices dus à leur activité liée à la formation, et de cibler les différentes interventions de la Région Auvergne suivant les chiffres d'affaires activité formation.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des interventions ? Madame Blazy.

**Mme BLAZY** : Nous sommes tout à fait d'accord sur le principe, nous l'avons voté, nous n'y revenons pas. Nous aurions simplement une petite proposition à faire, suivant d'ailleurs en cela, les propositions du Conseil économique et social, proposition d'appliquer un bonus de 10 %, si l'équipement est partagé entre les différents acteurs d'un même territoire. Qu'en pensez-vous ?

**M. LE PRÉSIDENT** : C'est intéressant, mais cela mérite un peu plus d'études, mais c'est intéressant. Madame Arlette Arnaud-Landau.

*Échange de propos entre les Conseillers régionaux hors micros.*

**Mme ARNAUD-LANDAU** : Je ne vous dérange pas tous les deux ? Simplement, je crois qu'à un moment, puisque nous parlons beaucoup de mutualisation dans le cadre du PRDF, bien sûr qu'il y aura des discussions comme cela, et moi, votre proposition ne me choque pas du tout. Mais je pense que c'est un travail que nous allons faire dans les différents ateliers du PRDF.

**M. LE PRÉSIDENT** : Voilà, Madame Blazy, cette proposition, nous l'intégrons dans les choses à étudier pour le futur immédiat, c'est-à-dire la mise en application du PRDF. Le principe en est intéressant. Bien, donc nous avons un vote unanime sur ce dossier ? Vote unanime et je vous en remercie.

*Le rapport n° 10 est adopté à l'unanimité.*

Nous passons au rapport n° 11, page 70, attribution des bourses d'études sanitaires et sociales. C'est toujours Madame Arnaud-Landau ?

## ATTRIBUTION DES BOURSES D'ÉTUDES SANITAIRES ET SOCIALES : CRÉATION D'UNE COMMISSION AD HOC

*Rapport n° 11 présenté par Mme Arlette Arnaud-Landau*

**Mme ARNAUD-LANDAU** : Il s'agit, Monsieur le Président, de créer une commission ad hoc pour justement pouvoir se réunir sur l'attribution des bourses d'études sanitaires et sociales, puisque vous savez qu'auparavant, c'était le DRASS qui présidait cette

commission avec les différents partenaires. Donc, ce que nous vous proposons, c'est d'avoir bien sûr un président et c'est vous, Monsieur le Président qui présiderait cette commission ou votre délégué et il y a deux membres de cette commission à élire, avec deux suppléants.

Mais je vous demanderai dans ce rapport d'ajouter entre le dernier paragraphe du rapport et le cartouche : «À cette commission, pourront être associés à titre consultatif – il y avait eu un débat par rapport à cela avec Françoise Nouhen – les représentants des directions des écoles et les représentants des élèves ». Il nous paraît important qu'il y ait dans cette commission, des représentants des directions et des élèves, mais simplement à titre consultatif.

**M. LE PRÉSIDENT** : Est-ce que cet amendement a été voté en commission à l'unanimité ? Sur le rapport ainsi amendé, y a-t-il des observations ?

**Mme ARNAUD-LANDAU** : Nous avons des propositions pour les élus. Il s'agit de Françoise Nouhen, avec pour suppléante Pascale Semet et Madame Mahtouk, avec pour suppléante Madame Blazy.

**M. LE PRÉSIDENT** : Alors, pour l'ensemble de ce rapport amendé, y compris avec la commission composée : pas d'observations ? Pas d'avis négatifs ? Pas d'abstentions ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

*Le rapport n° 11 est adopté à l'unanimité.*

Nous passons au rapport n° 12, page 71, prorogation des conventions de fonctionnement des CFA, Madame Arlette Arnaud-Landau.

## PROROGATION DES CONVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DES CFA

*Rapport n° 12 présenté par Mme Arlette Arnaud-Landau*

**Mme ARNAUD-LANDAU** : Monsieur le Président, simplement ces conventions arrivent à expiration au cours de l'année 2006. Donc, il vous est demandé d'accepter de les proroger jusqu'au 31 décembre 2007.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'observations ? Pas d'abstentions ? Pas d'avis contraires ? Il est adopté à l'unanimité.

*Le rapport n° 12 est adopté à l'unanimité.*

Nous avons ensuite le Contrat de projets État-Région, rapport n° 13, page 75, lancement de la démarche régionale. Monsieur Guerre.

RAPPORTS DE LA TROISIÈME COMMISSION  
présidée par M. Jean-Michel GUERRE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – POLITIQUE CONTRACTUELLE ET TIC

CONTRAT DE PROJETS 2007-2013 :  
LANCEMENT DE LA DÉMARCHE RÉGIONALE

*Rapport n° 13 présenté par M. Jean-Michel Guerre*

**M. GUERRE** : Monsieur le Président, la question a déjà été entamée ce matin, mais je pense que nous allons poursuivre le débat. Hier, nous avons, en Troisième Commission, décidé d'ailleurs de renvoyer le débat en séance plénière, compte tenu de la transversalité du problème. Ce que je voudrais vous dire pour introduire, si nécessaire, c'est que nous travaillons finalement sur deux documents assez différents : d'une part, le texte de l'État avec sa partie diagnostic sur laquelle j'ai eu le sentiment, hier en commission, que nous pouvions avoir des points de convergence. Par contre, sur la partie projets, d'une part, nous constatons que la Région n'est pas associée à la réflexion sur les propositions de l'État, ce qui pose quand même un minimum de questions, dès lors que si le mot contrat existe et a un sens, cela veut dire qu'il faut être deux pour pouvoir le faire évoluer et le moment venu, le signer. Donc, nous ne sommes pas aujourd'hui dans cette logique et je crois qu'il faut le regretter.

Peut-être le deuxième point de l'analyse que je développerai, c'est que le texte de l'État, dans sa version propositions-préconisations présente des contradictions avec son propre diagnostic. Nous avons l'impression de deux documents qui sont un peu juxtaposés l'un à l'autre, et il y a un certain nombre de propositions dans l'analyse de l'État qui ne sont pas en accord avec le diagnostic développé par les services de l'État.

Concernant la position du Conseil régional, nous travaillons – et je voudrais le dire à nos collègues – sur une base qui découle des Assises territoriales, de nos grands engagements, que ce soit sur le développement économique, sur les transports, la recherche, l'enseignement supérieur, le développement durable, etc. Et nous voudrions que cette logique soit prise en compte par l'État dans notre négociation. Or, pour le moment, nous n'avons pas cette mise en situation, cette mise en perspective, cette mise en négociation, que nous souhaiterions.

Pour ne pas aller plus loin pour le moment, je voudrais dire qu'il me semble qu'il y a deux conceptions qui s'opposent. La première, c'est une conception que j'appellerais équilibrée et solidaire du territoire de la région, c'est-à-dire prendre en compte la globalité du territoire régional, essayer de faire une région qui soit plus attractive et plus compétitive dans son ensemble et de l'autre côté, une version qui est celle de l'État, qui est plutôt une version basée sur la compétitivité de tels pôles, de tels secteurs de la région, de pôles

d'excellence rurale, etc. Tout cela ayant pour effet finalement de rendre un peu plus pauvre le territoire d'à côté.

Donc, nous ne sommes pas, Monsieur le Président, en tout cas ce n'est pas mon sentiment, dans une logique de développement équilibré de notre territoire.

Dernier point : Monsieur Hortefeux n'est pas en séance, mais je voudrais lui répondre parce que ce matin, il a cru bon de me citer à partir d'informations qui, manifestement, étaient assez erronées. Ma position sur les pôles d'excellence rurale est la suivante : le Gouvernement est là vraiment dans une logique qui va accroître les disparités des territoires, au lieu d'essayer de les aplanir. C'est le contraire d'un aménagement du territoire équilibré auquel, pour notre part, nous adhérons. Il va se passer, dans l'avenir, que tel territoire rural qui aura été ainsi aidé, sera plus fort que le territoire rural qui n'aura pas été aidé et qui, lui, sera à côté. Donc, en définitive, les disparités seront accrues. Je mets en garde nos collègues de l'opposition régionale, sur cette dérive qui va, à terme, créer encore plus de disparités entre les territoires et notamment les territoires ruraux. Voilà, Monsieur le Président, à ce point du débat, ce que je peux vous indiquer.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, qui souhaite intervenir sur ce dossier ? Madame Marie-Agnès Petit.

**Mme PETIT** : Monsieur le Président, nous le savons bien, nous arrivons à une nouvelle génération de contrats de plan État-Région qui s'appelle maintenant les contrats de projets. Nous savons et vous savez également que cette nouvelle génération des contrats de projets se met en place suite à une analyse assez fine des anciens CPER qui ont montré leurs limites, limites rendues d'ailleurs évidentes et soulignées par de nombreux rapports, tels que le rapport de l'Inspection générale des finances.

C'est rappelé dans votre rapport également, et Monsieur Guerre l'a souligné, ces contrats de projets seront resserrés autour des trois grandes thématiques prioritaires que nous partageons tous, je crois, qui sont la compétitivité et l'attractivité des territoires, dont vous avez largement parlé ce matin dans votre discours d'introduction, mais également la gestion durable des ressources naturelles, ainsi que la cohésion sociale et territoriale.

L'État nous dit qu'il n'a pas l'intention de faire financer par les Régions, ses politiques. La preuve en est, c'est que les routes nationales ne feront désormais plus partie des contrats de plan État-Région. Nous aurons bien sûr, comme vous l'indiquez dans votre document, un volet territorial dans lequel doivent s'inscrire des démarches territoriales et même infra-régionales. Cela concerne particulièrement les Agglomérations, les Parcs naturels régionaux, mais également les Pays, les Départements et les Intercommunalités.

L'État nous rappelle aussi que les Régions sont des partenaires privilégiés, mais non des partenaires exclusifs, et je crois que nous avons bien vu de quelle manière l'État voulait attacher la plus grande importance à aller travailler au côté de toutes les autres collectivités, pour voir si entre les Agglomérations, les Pays, les Intercommunalités, les Départements et la Région, on peut essayer d'arriver à une cohérence territoriale, afin de ne pas déséquilibrer les territoires comme vient de le dire Monsieur Guerre.

Donc, je crois qu'après tout, cette démarche est fondée. Je dirais même qu'elle est honorable, quand on sait d'ailleurs que les Départements, les Pays ou les Agglomérations, apportent une contribution financière non négligeable dans une telle réalisation.

Alors, Monsieur le Président, j'aurai deux questions : est-il vrai que, dans cette démarche du contrat de projets, vous souhaitez sanctionner les Départements et les Agglomérations s'ils contractualisent directement avec l'État ?

Et deuxième question, quelle va être l'attitude du Conseil régional d'Auvergne par rapport à ce que vient de dire Jean-Michel Guerre, concernant les pôles d'excellence rurale, dans lesquels de nombreux élus, dont certains ici présents, ont fait un travail considérable et ont mis en œuvre toutes leurs compétences, pour accompagner ces territoires pour certains fragiles ?

**M. LE PRÉSIDENT** : La parole est à Madame Anna Auboïs.

**Mme AUBOIS** : Monsieur le Président, ce rapport a pour objet de vous donner mandat pour négocier les objectifs du futur Contrat de plan État-Région ou du Contrat de projets. J'ai trois points à soulever dans les objectifs, peut-être de négociation. Il est vrai, et nous en avons déjà discuté, que les équipements sportifs normalement ne relèvent pas du futur Contrat de projets, mais dans l'ancien Contrat de plan État-Région, il y avait le Dojo régional de Ceyrat, dojo régional qui actuellement est juste en phase de construction et pour lequel l'État n'a pas encore versé les subsides qu'il devait donner, non négligeables, de 2,4 millions d'euros. Si le dojo régional n'est pas au futur Contrat de projets, je suis assez gênée, parce que cela veut dire que les collectivités devront trouver ces 2,4 millions d'euros manquants au plan de financement. Donc, je souhaiterais que le dojo soit rappelé dans le futur Contrat de projets.

Par ailleurs aussi, on nous dit : pas d'équipements sportifs, c'est pour cela qu'on ne peut pas accepter de mettre le CREPS dans un objectif de ce Contrat de projets. Je souhaiterais aussi que vous portiez le fait que le CREPS n'est pas un équipement sportif en lui-même, mais avant tout un service public de la formation aux métiers du sport. Étant donné que, comme nous le verrons dans les rapports sur le sport, nous acceptons, en tant que Région d'être cofinanceur de la réhabilitation du CREPS, je souhaiterais que l'État marque véritablement son engagement envers ce service public de la formation et son souhait qu'il reste un équipement structurant du territoire, en l'incluant dans le Contrat de projets pour que nous ayons la certitude que le CREPS obtienne enfin sa labellisation nationale.

Par ailleurs – alors c'est vrai que, du coup, comme il est dit : pas d'équipements sportifs, on nous répond aussi qu'il ne peut pas y avoir un plan régional piscines –, si on parle de volet territorial et de cohésion sociale et territoriale, les piscines sont aussi un outil de l'aménagement de la cohésion sociale et territoriale. Donc, je sais que ce sera difficile, mais il faudrait essayer quand même de porter cette parole, également auprès, à mon avis, de l'ARF, parce que la situation régionale est une situation nationale, où il y a une véritable vétusté des équipements nautiques et aquatiques. Voilà, les quelques remarques que je voulais vous proposer pour votre mandat auprès du Préfet.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, la parole est à Monsieur Éric Dubourgnoix.

**M. DUBOURGNOUX** : Monsieur le Président, je voudrais dire d'abord, développer deux ou trois idées sur le fond de ces contrats de projets et puis dire quelques mots sur la forme, sur la façon dont se présente « le bébé » ou plus exactement la façon dont l'État nous le présente aujourd'hui.

D'abord, sur le fond, je constate, rien qu'à l'appellation – on nous gargarise du mot compétitivité –, que les contrats de projets n'arrivent pas comme cela, ils ne tombent pas du ciel. Ce n'est pas quelque chose qui arrive de façon isolée. Je crois qu'il y a une cohérence avec des décisions qui ont été prises antérieurement, d'ailleurs dans un délai relativement court : les pôles de compétitivité, le nouveau zonage PAT, la gestion des Fonds européens. Je crois que les Contrats de projets participent d'une même logique. Nous voyons bien que les pôles de compétitivité, par exemple – je ne dis pas que ce n'est pas louable – sont associés bien sûr, quasi systématiquement à des stratégies de grands groupes et les remèdes que nous proposons, plus exactement, les solutions que nous envisageons pour valoriser ces pôles de compétitivité, sont de travailler en équipes avec le secteur industriel, le secteur de la recherche, ce qui est là aussi tout à fait louable. Mais les mesures préconisées, ce sont les baisses d'impôt, les baisses de charges sociales, une espèce de vieille tisane bourgeoise qui a produit les effets dévastateurs que nous connaissons depuis des années, au niveau de l'emploi, qu'on nous ressort, en prétendant que ce serait aujourd'hui la modernité, en quelque sorte, qui permettrait de relancer l'économie et d'aménager nos territoires. Voilà pour les pôles de compétitivité.

Sur le zonage PAT, quand on regarde attentivement la carte, au-delà du fait qu'on en « ratatine la moitié » – pour parler de façon populaire –, on voit que, là aussi, il correspond à une volonté, comme l'a dit, je crois, un jour le Président à la télévision, de faire pleuvoir là où c'est déjà bien détrempé ! Et c'est quelque chose qui va à l'opposé de la politique d'aménagement, telle que nous la concevons et la mettons en œuvre aujourd'hui au sein de la majorité régionale.

En ce qui concerne les Fonds européens, ils sont tout simplement accaparés par l'État, après la promesse de les décentraliser. Je crois que là aussi, ce sont trois grands schémas. Ces trois grandes orientations politiques démontrent à elles seules que, derrière ces contrats de projets, se cachent des objectifs, une volonté politique qui malheureusement contredit la politique qui est conduite au niveau du Conseil régional. Alors l'objectif, à mon avis, il est clair ou alors il faut avoir les yeux bandés, c'est la mise en concurrence, à outrance, des territoires et par voie de conséquence, des salariés !

Enfin, sur le fond, la troisième idée qui me paraît en fait la plus gênante, c'est qu'au-delà des grands effets d'annonce, et bien, on s'apprête une fois encore, à faire payer les Régions, à décharger l'État sur le dos du budget des collectivités. C'est inquiétant, au nom des trois piliers de Lisbonne, j'en prendrai un seul qui est la compétitivité et l'attractivité des territoires. Quel contenu donne-t-on à ces appellations ? Sur la compétitivité et l'attractivité, je prends un exemple qui est mentionné dans les objectifs de ces contrats de projets : c'est la régénération du réseau de transport ferroviaire voyageur. On connaît l'état particulièrement délabré du réseau du Massif Central et notamment du réseau auvergnat. Il faut savoir que la région Auvergne cumule à elle seule 10 % de ralentissement. Quand j'entends parler de régénération, quand je vois l'obstination de RFF et derrière, la responsabilité de l'État qui ne donne pas les moyens à RFF de remettre ses voies en état et que je lis une appellation comme cela, je suis assez inquiet. Si les Régions devaient à terme mettre le doigt dans l'engrenage de la

modernisation du réseau ferroviaire, les ressources dont nous disposons actuellement, seraient largement insuffisantes, très largement insuffisantes. Donc, c'est un exemple qui éclaire à mon avis sur les dangers potentiels de ces contrats de projets, d'autant plus que j'ai noté dans le courrier du Premier Ministre – je crois que c'était le 6 mars 2006 qu'il l'adressait aux Préfets pour cadrer les choses, je cite : « le format des futurs contrats sera donc nettement réduit par rapport aux contrats de plan 2000-2006 ». Cela veut dire ce que cela veut dire ou alors on ne comprend pas la langue française ! Cela veut dire que l'État s'apprête à être beaucoup moins généreux pour les contrats de projets qu'il ne l'a été pour les contrats de plan et quand on voit l'exécution des contrats de plan, on a quand même matière à être un petit peu inquiets.

Après, sur la forme, deux mots, sur le calendrier très resserré, sur la concertation qui est inexistante, quasi inexistante au-delà de quelques petites démarches inter-institutionnelles, aucun débat au niveau du Parlement sur les enjeux territoriaux qui sont liés à ces contrats de projets et qui sont quand même énormes – mais je crois que c'est la politique du fait accompli. C'est le fait que le Gouvernement veut passer en force et ce n'est pas complètement anodin car, malheureusement, cela arrive à un an d'échéances nationales importantes et je considère que ces projets, le fond comme la forme, le moment où l'on en débat, cela n'est pas complètement dénué d'arrière-pensées politiciennes. Enfin, je l'ai déjà dit, cela heurte frontalement la politique régionale d'aménagement du territoire au travers de deux exemples précis : le schéma régional de développement économique qui manifeste une volonté de développement équilibré de filières qui sont aujourd'hui potentiellement des atouts pour l'économie régionale et les Contrats « Auvergne + » qui vont à l'opposé justement de cette logique-là. C'est pourquoi je vous dis, Monsieur le Président, au nom du groupe Communiste, que les Conseillers régionaux Communistes souhaitent vous donner mandat pour que vous puissiez valoriser, défendre, essayer de fortifier en quelque sorte, si c'est possible, au travers de ces contrats de projets, la politique d'aménagement du territoire qui est mise en œuvre par la majorité du Conseil régional.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, Monsieur Dubourgnoix, alors peut-être Madame Mollon, avant Monsieur Guerre et puis Monsieur Aulagnier. Madame Mollon.

**Mme MOLLON** : Je partage beaucoup des inquiétudes de mon collègue, car nous nous demandons quelle est la cohérence qui existe derrière ce Contrat de projets. La Région n'est plus le chef de file de l'aménagement du territoire. Mais alors qui en est le chef de file ? Est-ce que c'est l'État directement ? Dans ce cas, comment rapproche-t-on le lieu de la décision, du lieu de son exécution ? Ou alors est-ce que nous restons soumis au lobbying de certaines collectivités, voire de certaines personnes ? Il y a certaines dispositions de ce contrat qui m'interrogent. Le projet 11 : créer un centre national de la voix de la forteresse de Polignac. Je m'interroge et je me demande quel est l'intérêt régional, ou encore, en avons-nous déjà entendu parler ? Est-ce que cela arrive par l'opération du Saint-Esprit ? Peut-être ! Ce n'est pas loin du Puy-en-Velay, c'est pour cela ! Oui, on va l'éclairer !

Chaque fois que je lis aussi, dans la partie financement de la Région : à négocier ! C'est quelque chose qui est très inquiétant, car comme disait Monsieur Dubourgnoix, quand on voit ce que l'État a négocié sur les engagements qu'il n'a pas tenus, on se demande ce qu'il va négocier sur les engagements qu'il n'a pas encore pris. Vraiment,

c'est comme si nous disions : en faire payer le plus possible aux Régions, que par ailleurs on a déshéritées.

La compétitivité entre les Régions, pour nous c'est quelque chose que nous ne souhaitons pas voir s'exercer. Nous avons déjà exprimé notre position sur les pôles de compétitivité. Nous souhaiterions plutôt que ce soient des pôles de compétences et les pôles d'excellence rurale, malheureusement, prennent plutôt la même direction. Donc, nous aussi, nous sommes très sceptiques sur ce Contrat de projets et nous vous confions le soin de le mener à bien.

**M. LE PRÉSIDENT** : Alors, Monsieur Aulagnier, puis Monsieur Guerre. Je pense qu'il vaut mieux faire comme cela et puis je reprendrai après.

**M. AULAGNIER** : On ne doit avoir, face au même document, une lecture identique, parce que je n'arrive pas à comprendre comment on peut tirer les conclusions que vous venez de nous donner, quand on a un document dans lequel on a des lignes en blanc et qu'il s'agit, au terme d'une négociation, de remplir. Ou l'État inscrit la somme et à ce moment-là, vous avez raison de crier : est-ce bien raisonnable qu'on nous propose et qu'on nous impose un chiffre, ou on nous laisse une case en blanc, à remplir ensemble au terme d'une négociation.

En fait, le document qui nous est présenté, c'est un ensemble de propositions. Plutôt que de vous donner un chèque en blanc pour aller négocier, plutôt que vous nous dites : faites-moi confiance, je vais négocier, nous aurions eu envie de vous dire : négocier quoi ? Quelles sont, ensemble, nos exigences, que nous portons, Conseil régional, et une fois que nous les avons définies, ces exigences, nous vous confions le soin, Monsieur le Président, d'aller les négocier. Alors, peut-être que le délai est court, je n'en disconviens pas, c'est en général une critique que l'on peut faire systématiquement en la matière, mais ne nous plaignons pas. Après avoir constaté que, sur le diagnostic, nous étions à peu près d'accord – du moins c'est une idée qui nous est venue au sein de la commission –, qu'on nous livre un certain nombre de propositions ! À nous de dire si celle-ci, nous ne la voulons pas, parce qu'elle ne nous intéresse pas. Celle-ci, nous la prenons, mais nous y mettons tant de capitaux et celle-ci, nous la prenons et nous assumons pleinement telle ou telle disposition parce qu'elle est conforme à notre politique.

Ce qui me manque, Monsieur le Président, c'est justement les lignes fortes de notre orientation et les projets que nous souhaitons voir soutenus. Si vous nous aviez offert la possibilité de négocier, de définir ces orientations fortes, nous l'aurions fait bien volontiers et nous le ferons encore si vous nous y invitez demain, car nous avons le temps de le faire. Cela veut dire que notre groupe ne vous donnera pas mandat pour négocier, j'en suis désolé, Monsieur le Président, tant que nous n'aurons pas, tous ensemble, défini nos priorités – et je pense que nous pouvons les définir ensemble et sur beaucoup d'entre elles, être unanimes pour les porter. C'est à ce débat que nous vous invitons pour la prochaine commission que vous jugerez utile, quand vous en déciderez et cela, c'est de votre compétence.

Sur le deuxième point, si vous voulez, un petit peu plus désagréable, concernant les pôles d'excellence rurale, il est vrai que je vais en parler un peu avec passion, parce que je me suis beaucoup investi, à titre personnel, dans un pôle d'excellence rurale qui a eu la

chance de convaincre et d'être retenu et je m'en félicite, sachant qu'en plus, il porte sur un territoire quelque peu défavorisé.

*Intervention de Monsieur Bacquet hors micro.*

Malheureusement je suis intervenu à ce niveau-là, mais je n'ai pas encore convaincu, mais on ne sait jamais... Ce que je veux dire, c'est que vous nous avez adressé – pas à nous, ni à vos collègues – un courrier en date du 29 mai définissant votre position sur les pôles d'excellence rurale et exprimant votre réserve à l'égard de ces pôles.

Premièrement, je l'ai reçu et je vous en suis gré, mais mes camarades de la commission et notamment mon Vice-Président, mes Vice-Présidents puisqu'ils sont deux, ne l'avaient pas reçu. Alors ils étaient un peu tristes et frustrés que je leur révèle le contenu. Alors, ils l'ont eux-mêmes reconnu – Jean-Michel en conviendra, il est d'une honnêteté scrupuleuse, vous le savez tous, et je me tourne vers Dominique, elle conviendra qu'elle ne l'a jamais reçu. Ce n'est pas grave en soi, ce qui est un peu plus ennuyeux, c'est ce qu'il contient. En fait, dans ce document, vous regrettez une consultation un peu tardive. Je vous en donne acte et vous avez raison. On peut encore une fois regretter les délais trop courts. Par contre, vous regrettez cette nouvelle pratique de mise en compétition des territoires.

Monsieur le Président, n'est-ce pas vous, le donnant de ce type de mise en concours ? Il me semble que, dans notre commission aménagement du territoire, nous avons une pratique – que nous n'avons pas contestée d'ailleurs, nous la trouvons plutôt bien –, de dire aux villages auvergnats susceptibles d'être mis en tourisme, de nous faire des projets et nous avons dit que nous retiendrions les meilleurs. Si ce n'est pas un mode de mise en concurrence, qu'est-ce que c'est ? C'est donc une pratique que nous connaissons et que nous pratiquons, sous votre autorité, avec plutôt du bonheur. Vous regrettez que ce mécanisme puisse donner moins à ceux qui ont le moins, mais le résultat, chers amis, c'est exactement le contraire. Quand nous classons nos territoires, on sait que le Cantal, à part Aurillac, est un peu difficile, que la Haute-Loire après ne suit pas très loin, que l'Allier est un peu moins bien placé, que le Puy-de-Dôme, etc. Les résultats : sur onze pôles d'excellence rurale, six concernent le territoire le plus difficile, à savoir le Cantal et nous nous en réjouissons ! Trois concernent la Haute-Loire, deux concernent l'Allier. Donc ? on voit bien qu'il y a eu un suivi, une prise en compte de ces éléments de fragilité territoriale, comme vous-même vous nous y avez invités, comme vous-même vous nous l'avez appris. Et bien, nous savons juger de la qualité des projets et voir que le choix qui a été fait, tient justement compte de ce critère. Vous voulez témoigner, dans ce courrier, de l'indignation des Pays et des collectivités locales qui ont été invités à la réalisation de ces pôles d'excellence rurale. J'entends vous rassurer par la satisfaction des élus qui se sont mobilisés pour présenter des dossiers de qualité et qui sont particulièrement satisfaits que leurs efforts aient été récompensés. Nous nous sommes mis ensemble, il n'y a pas eu de divisions. Je prends l'exemple du territoire de projets que j'ai soutenu, que j'ai porté très fort avec d'autres, avec le Parc, avec le Pays et l'ensemble des Communautés de communes, c'est un facteur d'union. Nous nous sommes retrouvés tous ensemble sur un projet, d'autant plus que je dois vous le dire, je suis certain que vous le partagerez demain, car déjà il figure et nous le verrons le 10 juillet, dans notre Contrat de développement « Auvergne + ».

Alors vous regrettez cette démarche et moi je dis que votre courrier a provoqué chez les élus que nous sommes, qui se sont battus et qui ont mobilisé leur énergie, leur intelligence et leur imagination, plutôt une indignation sur la manière dont il a été rédigé. Mais je n'irai pas plus loin. L'essentiel est que, comme l'a fait Jean-Michel Guerre dans notre commission – ça c'est pour l'énerver un tout petit peu ! –, il puisse se féliciter et que nous puissions nous féliciter tous ensemble que, onze projets de pôles d'excellence rurale, qui vont amener des capitaux d'État, puissent se réaliser sur les territoires qui en ont largement besoin.

*Applaudissements dans les rangs de l'UPA.*

**M. LE PRÉSIDENT** : La parole est à Monsieur Guerre.

**M. GUERRE** : Monsieur le Président, pour quelques éléments de réponse par rapport à ce que je viens d'entendre. Tout d'abord je voudrais dire à Marie-Agnès Petit trois choses. Elle parle du Contrat de plan qui s'achève, elle parle d'un bilan : où est-il ? Avons-nous une évaluation des derniers CPER ? Je ne la connais pas ! Nous sommes passés d'ailleurs directement d'une non-exécution jusqu'à son terme du CPER, à une nouvelle génération de projets et tout cela sans grande concertation. Il aurait été souhaitable qu'on fasse d'abord le bilan des CPER sortants, qu'on regarde les projets qui n'avaient pas encore été réalisés. Je m'interroge sur la question des reports, par rapport aux projets qui étaient dans le CPER et qui ne sont pas reconduits. Voilà pour le premier point.

Deuxième chose, Marie-Agnès Petit parle des partenariats et elle s'interroge en disant : il va y avoir une bonne cohérence, parce qu'il y aura la Région, les Conseils généraux, les Agglomérations, etc. Je ne trouve pas que ce soit une bonne cohérence. C'est plutôt l'organisation de l'incohérence, puisque cela veut dire qu'avec une enveloppe d'État – si j'ai bien compris – qui va être réduite par rapport à la précédente génération de CPER, il va falloir qu'à l'intérieur de tout cela, on se trouve avec plusieurs types, plusieurs déclinaisons de CPER : la déclinaison pour la Région, la déclinaison pour chacun des quatre Conseils généraux, la déclinaison pour chacune des six ou sept Communautés d'agglomération, etc. Où est la cohérence de ce système ?

*Contestations dans les rangs de l'opposition.*

Est-ce que je pourrais poursuivre ? Je pense que nous allons vers l'instauration d'une incohérence, en matière territoriale sur les Régions. Je ne voudrais quand même pas manquer de rappeler que, même dans cette ville, je crois me souvenir être allé à un débat qui s'appelait les Assises locales de la décentralisation ou des libertés locales, au début du Gouvernement Raffarin. Il était question de renforcer dans l'acte II de la décentralisation, les Régions dans leurs compétences en matière d'aménagement du territoire. On aboutit aujourd'hui à l'émiettement, à l'incohérence et à l'opposition des territoires entre eux et je trouve que c'est quelque chose qui est tout à fait regrettable.

Dernier point : Marie-Agnès Petit a parlé des pôles d'excellence rurale. La Région ne va sanctionner personne ! Nous n'en avons pas l'intention. J'ai entendu ce mot « sanctionner ». Nous n'allons sanctionner personne. Il y a la politique territoriale de la Région, elle existe, cela s'appelle les Contrats « Auvergne + ». Il y aura des actions qui rentreront dans ce cadre-là. Elles seront contractualisées, un point c'est tout. Nous

n'allons pas rajouter encore des dispositifs, au niveau régional, pour aller financer des projets qui auront été choisis ailleurs. Je voulais dire cela.

Par rapport ensuite à ce que vient de dire Monsieur Aulagnier, qui excelle dans l'exercice d'artiste, le fleuret moucheté et l'équilibre général, je voudrais dire que la question qui est posée par rapport à la négociation du CPER, c'est bien la question de savoir sur quelles bases nous discutons. Tu as dit tout à l'heure : « on prend le texte de l'État et puis on regarde en disant : là on s'engage ou là on ne s'engage pas ». Non, je ne suis pas d'accord ! Nous avons nos axes de développement qui ont été définis par les Auvergnats, définis par l'Assemblée régionale, donc je considère – je l'ai dit tout à l'heure déjà et je le répète – que pour faire un contrat, il faut être plusieurs et en tout cas, au moins deux, autrement dit, nous n'avons pas la même grille d'approche et nous avons aussi, coté Région, des projets à faire valoir et qui découlent de nos engagements.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Mairal puis, Madame Petit.

**M. MAIRAL** : Monsieur le Président, heureusement qu'un certain nombre de nos partenaires européens ne sont pas dans cette salle parce qu'ils y perdraient leur latin. J'ai écouté hier le Chef de l'État qui parlait du rayonnement de la France. Mais foutaise de tout cela ! Quand on voit ce débat, on y perd complètement son latin, entre les collectivités, les administrations, etc. Soyons un peu modestes !

La première réflexion que je voudrais faire, c'est d'abord : arrêtons de parler de l'État comme quelque chose qui serait au-dessus des peuples, en dehors des clivages politiques. La politique qui est proposée par les administrations préfectorales, c'est la politique du Gouvernement, c'est une politique libérale. Si ce n'est pas l'État, alors nous sommes naïfs ! Sortons de cette vision qui est une vision portée par le Gouvernement et qui est ensuite déclinée par les Préfectures sur les territoires, avec laquelle les collectivités et notamment notre collectivité est en opposition.

Deuxièmement – et il y a des parlementaires dans cette salle –, quand allons-nous sortir d'une situation où on ne sait plus où nous en sommes ? Je le dis un peu solennellement et personnellement, nous sommes un peu dans la situation de la République du Père Ubu. Est-ce que nous allons sortir de cette situation ? Soit nous sommes dans une République déconcentrée avec les administrations, soit dans une République décentralisée, ce qui veut dire, avec le choix porté par les collectivités. Il faut choisir. On ne sait plus où on en est ! Est-ce qu'on veut donner aux Régions le choix de l'aménagement du territoire avec leur propre logique, les moyens d'avancer ? Ou alors être dans une configuration d'État, et à partir de là, on ne parle plus de décentralisation. Mais arrêtons d'être dans cette usine à gaz où nos concitoyens ne savent plus où nous en sommes et ne savent plus où nous voulons aller. Je crois qu'il y a des échéances électorales en 2007, je souhaite vraiment qu'au cœur du débat, il y ait cette question de décentralisation ou de déconcentration et que les collectivités ou l'État aient les moyens de mener leur politique. Ce n'est pas le cas à l'heure actuelle et je le dis à titre personnel, ce débat à l'extérieur est un peu pitoyable parce que nous n'avancions pas.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. La parole est à Madame Marie-Agnès Petit.

**Mme PETIT** : Merci, Monsieur le Président, pour en revenir à des choses plus terre à terre, je voudrais dire à Jean-Michel Guerre qu'il ne faut pas inverser les rôles. Le bilan du précédent Contrat de plan État-Région, ce n'est pas à nous de vous l'amener sur la table et je crois d'ailleurs qu'auparavant, quand vous étiez aux affaires dans le Gouvernement, il y a quelques années, vous nous avez déjà fait des remarques, tout comme l'a fait également le CESR dans ses observations. Donc, c'était bien de votre part que nous attendions tous le bilan du Contrat de plan État-Région.

Deuxièmement, Jean-Michel, je n'ai pas voulu sanctionner les pôles d'excellence rurale, je crois que tu as mal entendu ce que j'ai dit. Je posais la question au Président Souchon : à savoir si à la rumeur de ce que nous avons entendu, le Conseil régional d'Auvergne sanctionnerait les Départements ou les Agglomérations qui contractualiseraient directement avec l'État, dans le cadre du prochain Contrat de projets, puisque ce sont quelques remarques et observations que nous avons entendues de la part de certains de nos partenaires.

Quant à votre crainte que cette incohérence existe entre les territoires ou ce déséquilibre, je crois qu'aujourd'hui, la manière dont vous travaillez et dont nous travaillons à vos côtés, dans le cadre des Contrats « Auvergne + », démontre bien de quelle manière, à chaque comité de concertation, Pays, Départements, Région, Agglomérations, Communautés de communes sont à même d'être autour de la table pour réfléchir et discuter des projets structurants – puisque ce sont ceux-là que vous voulez voir aboutir – et nous voyons bien de quelle manière et avec quelle pertinence tout ceci peut se passer. Et puis j'ajouterai même que, dans ces comités de concertation, dans lesquels on parle de ces Contrats « Auvergne + » – et Jean-Michel nous le rappelait pas plus tard qu'hier après-midi en commission –, vous avez vu certaines choses que la Région, aujourd'hui, ne peut pas financer à elle seule. Nous avons parlé d'un certain comité de concertation des musées, nous avons surtout entendu parler – et Christiane Laïdouni le soulignait – des piscines, à tel point qu'aujourd'hui, dans beaucoup de projets « Auvergne + », il y a des projets de piscines. Vous voyez arriver un certain nombre de millions d'euros nécessaires pour accompagner ces projets de piscines et qu'est-ce que vous faites ? Vous demandez à l'État de les inclure dans le futur Contrat de projets. Alors, c'est une excellente idée, c'est vous qui nous l'avez proposé et Anna Auboïs vient d'en parler à l'instant même. Je crois que nous pourrions nous en féliciter. Voilà, c'était simplement un rappel des faits.

**M. LE PRÉSIDENT** : La parole est à Monsieur Bacquet.

**M. BACQUET** : Je ne vais pas revenir sur le débat général, je l'ai fait ce matin. Je regarde simplement ce sur quoi porte le rapport n° 13 : donner mandat au Président du Conseil régional en vue de négocier les objectifs du futur Contrat de projets État-Région. Moi je vais vous donner mandat, Monsieur le Président. Mais je voudrais vous dire que nous ne pourrions accepter que le Contrat de projets État-Région soit aussi injuste et inégalitaire que l'a été la répartition de la PAT. Or, je dois dire que pour ce qui concerne la répartition de la PAT, en tant que parlementaire, je n'ai jamais été consulté et la concertation n'a pas été à la hauteur de l'enjeu. Je souhaite que, dans ce domaine-là, il y ait une véritable concertation, malgré le mandat que nous vous donnons.

La deuxième chose que je voudrais dire, c'est que je souhaite que ce Contrat de projets État-Région se traduise par une juste répartition entre départements et non pas à l'euro près par le nombre d'habitants, une juste répartition, car l'injustice et l'inégalité ne sont pas obligatoirement le fruit de la compétitivité. Il y a d'autres facteurs qui peuvent intervenir et il serait regrettable qu'ils interviennent.

**M. LE PRÉSIDENT** : La parole est à Madame Laïdouni.

**Mme LAÏDOUNI** : Monsieur le Président, par rapport à la notion de compétition qui serait l'un des éléments moteurs des CRDDT, alors là je m'inscris complètement en faux et cela voudrait dire que je n'ai rien compris à l'esprit des CRDDT. Je donne deux raisons :

Première raison : ce ne sont pas les meilleurs projets que nous choisissons. D'abord, pour la bonne et simple explication que ce sont les Communautés de communes qui portent leurs projets, projets qu'elles ont sélectionnés et qu'elles ont donc elles-mêmes choisi entre plusieurs projets. Ensuite, à un deuxième niveau, il y a le comité de concertation et là, effectivement, ce sont les élus régionaux qui disent, oui ou non, aux projets présentés par les Communautés de communes et d'agglomération, dans la mesure où ces projets sont en phase – et cela me paraît tout à fait légitime – avec les grandes orientations et les priorités régionales. Donc, il ne s'agit pas de compétition au sens strict du terme.

Deuxième raison qui est financière. Dans nos CRDDT, il n'y a pas compétition des projets avec une seule enveloppe globale, un nombre illimité de projets pour lesquels il faudrait se battre pour avoir ces financements, puisque chaque Communauté de communes, chaque territoire de projets a une enveloppe qui est définie avec des critères extrêmement précis. Donc, on ne se bat pas pour piquer l'argent du voisin. Par exemple, dans les pôles d'excellence, on sait très bien qu'il y a une enveloppe globale, avec un certain nombre de projets limités. Dans les CRDDT, il y a une enveloppe définie, il y a une enveloppe globale pour les Pays, une enveloppe définie par chaque Communauté de communes et par chaque EPCI et à l'intérieur de cette enveloppe, ce sont les Communes, ce sont les élus qui, de manière démocratique, choisissent les projets qu'ils veulent voir retenus. Donc, il ne s'agit pas de compétition, il s'agit de travailler ensemble avec des critères précis, pour être bien sûr en phase avec les orientations de la Région. Voilà ce que je voulais rappeler.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Bien, mes chers collègues, dans cette affaire, c'est un débat majeur que nous avons et je voudrais rassurer ceux qui craindraient de donner un chèque en blanc au Président, ce n'est que le premier débat, qui sera suivi d'un certain nombre d'autres, et cela va de soi. Alors, il y a un problème de méthode dans l'approche gouvernementale, mais la méthode rejoint le fond, comme bien souvent. Que cela s'appelle Contrat de projets ou Contrat de plan, là n'est pas le problème. C'est que l'État nous dit : qu'est-ce que vous faites sur les pôles de compétitivité ? Réponse : oui nous allons faire des choses, nous en faisons déjà, mais il faudrait que nous ayons une vision globale pour pouvoir négocier et cela, nous ne pouvons pas l'avoir ! Il y a un refus catégorique.

Première chose, on nous dit :

« Les grands projets structurants à l'échelle nationale ? 10 à 12 pour la Région Auvergne. Oui, mais le volet territorial ? Le volet territorial, on verra plus tard ! C'est-à-dire que cela viendra après. Oui, mais les Fonds européens ? Les programmes opérationnels européens qui, normalement, doivent rencontrer les mêmes objectifs que les contrats de projets ? Et bien attendez, nous verrons après ».

Mais dans le même temps, on nous fait discuter à toute vitesse, en trois semaines, sur le FEADER, Fonds européen d'aménagement et de développement rural qui est appelé à remplacer le FEOGA. Là aussi, nous sommes obligés de dire que la méthode est indécente. Donc, je voudrais bien que vous compreniez que ce que je demande aujourd'hui à l'Assemblée régionale, c'est un mandat pour que l'État accepte de négocier globalement. Nous ne pouvons pas dire un jour : voilà ce que nous allons faire sur les pôles de compétitivité, parce que si nous y mettons trop, il ne nous restera plus rien sur le volet territorial. On ne sait pas ce que l'État va mettre sur le volet territorial.

Marie-Agnès Petit se félicitait de ce qu'on ne mettait plus rien sur les routes : faux, faux ! Puisque la première chose que l'on nous dit, c'est que le Contrat de plan, il s'arrête sauf pour les routes où il continue ! Sauf que nous ne savons pas, à l'heure où nous sommes, combien l'État compte y mettre, par rapport à ses engagements antérieurs, donc combien il nous demande. Et il n'a pas plutôt dit cela que le Directeur régional de l'équipement – le brave homme n'y est pour rien ! – vient me rencontrer pour m'expliquer qu'il y a des contrats d'itinéraires et que ma foi, ce serait bien que la Région participe aux contrats d'itinéraires, c'est-à-dire aux routes. Donc, l'État est en permanence en train de nous dire une chose et son contraire et encore une fois, d'essayer de nous attirer sur ce que sont ses priorités – compétitivité égale concurrence.

La compétitivité, nous ne sommes pas contre. Bien sûr que nous sommes pour la compétitivité des territoires, de tous les territoires, en donnant à chacun ce qui lui permet de s'exprimer au mieux, d'exprimer au mieux son potentiel. Tel n'est pas le cas. Là, c'est compétitivité égale concurrence entre territoires. La preuve, c'est que quand je rencontre le représentant de l'État, la semaine dernière, sur les pôles de compétitivité, il me dit : « Mais attendez pour le pôle ViaMéca ou bien l'ADIV, le pôle viande, vous ne mettez rien à côté de la Région Limousin ? » C'est rien, donc on va le faire en Limousin !

Voilà la réponse, vous comprenez bien qu'on ne peut pas accepter cela. Il y a un communiqué de l'Association des Régions de France dont je vous donnerai lecture sur quelques points tout à l'heure, nous demandant une négociation globale. Alors, en terme de méthode, ce que je vous demande dans le mandat, comme d'ailleurs toutes les Régions de France, c'est que nous sachions combien l'État veut mettre sur le Contrat de projets, sur la durée, combien il veut mettre sur les grands volets structurants – puisqu'il a coupé en deux. Combien il veut mettre sur le volet territorial, comment il compte utiliser les Fonds européens, sachant que nous n'accepterons pas qu'il les utilise en substitution de sa propre contribution. Donc, qu'est-ce qu'il nous propose pour utiliser les Fonds européens ? Moyennant quoi, ensuite, la Région pourra dire, au vu de ses projections budgétaires sur lesquelles l'exécutif est en train de travailler : si l'État met X millions d'euros globalement sur 2007-2013, la Région mettra X millions d'euros sur 2007-2013 et

nous déciderons ensemble comment nous ventilerons entre les projets dits structurants et le volet territorial.

Sur le volet territorial, je l'ai dit ce matin, mais je voudrais insister lourdement : pour nous, c'est la priorité ! Pourquoi est-ce la priorité ? Parce que c'est la demande des Auvergnats. Je me réfère constamment aux 82 engagements issus des Assises territoriales : veiller à l'équilibre des territoires ! J'en viens là à ce qu'évoquait Marie-Agnès Petit sur quid des Départements, des Communautés d'agglomération et autres.

Je les ai réunis une première fois en conférence des exécutifs. Je leur ai demandé quels étaient leurs projets. Plusieurs me les ont fait déjà connaître et je vais les réunir une deuxième fois, dans une forme plus élargie, avec les parcs, etc., en conférence des territoires, dans la deuxième quinzaine du mois de septembre.

Nous allons essayer de bâtir, avec eux, un volet territorial, ce qui pourrait être un volet territorial, c'est-à-dire qu'il faudra, comme l'expliquait Christiane Laïdouni, que la volonté ou les besoins des territoires, Départements, Communautés de communes, d'agglomération, rencontrent les objectifs régionaux déjà définis. Nous avons un schéma régional d'aménagement du territoire, d'ailleurs voté en 1999 et nous ne l'avons pas remis en cause. Nous allons voir avec l'État, comment nos priorités territoriales rencontrent celles de l'État, si elles peuvent se rencontrer. Si elles peuvent se rencontrer, et bien, nous contractualiserons sur une base et nous mettrons X millions d'euros. Je voudrais, de ce point de vue-là, rassurer Monsieur Bacquet, il est évident que nous n'allons pas pratiquer l'égalitarisme qui est le symbole de l'inégalité, mais que nous serons dans le prolongement des contrats de territoire, en fonction de la fragilité et de la spécificité des territoires et que chacun des territoires devra avoir des chances à travers ces contrats de projets pour aller de l'avant.

Si les Départements et les Agglomérations veulent négocier sans la Région, je leur ai dit qu'ils pouvaient le faire, mais qu'à ce moment-là, ils ne viennent pas nous chercher après, parce que nous serions le tiroir caisse et la banque – ce qui arrive très souvent. Ceux-là non ! Ceux-là effectivement, ils savent que nous ne mettrons rien dans ces conditions. Par contre, si nous travaillons ensemble dans la conférence des territoires, alors c'est tout à fait différent bien entendu.

Voilà quelques éléments de méthode que je voulais évoquer et je n'ai pas terminé, puisque j'ai été sollicité, notamment sur les pôles d'excellence rurale. Alors, à un endroit de son communiqué, l'Association des Régions de France indique, dans une condamnation assez forte de la méthode du Gouvernement, partagée par l'Alsace, que les Régions de France ne souhaitent en aucune manière que le volet territorial se limite à quelques grands projets suscités par l'appel à projets, pôles d'excellence rurale, lancé par le Ministère de l'Agriculture. Elle rappelle – très important aussi – que la correction des inégalités territoriales et la hiérarchie qu'elle provoque, impose de se pencher sur les éléments d'attractivité dans les territoires de projets qui doivent être dotés a minima, notamment en termes d'équipements et de services. Elle rappelle qu'il y a une loi dans cette République qui s'appelle la loi Voynet en 1999 qui définit des Pays, qui définit des Communautés d'agglomération et de communes et une méthodologie.

C'est celle que nous avons adoptée. Donc, quand le Gouvernement lance, sans consulter les Régions, les pôles d'excellence rurale, il vient télescoper une politique qui a

été mise en place, qu'il n'a jamais remise en cause et qui a été votée par le Parlement. La loi Voynet, c'était en 1999 au Parlement ! Donc, nous sommes dans la loi Voynet, ce qui veut dire que, sur un pôle d'excellence rurale : ou il est susceptible de rentrer dans un Contrat régional de développement durable « Auvergne + » et nous y contribuerons, ou il est complètement en dehors et cela ne nous concerne pas. Parce que nous ne pouvons pas multiplier les programmes pour deux raisons : d'abord parce que personne n'y comprend plus rien, cela ne correspond à aucune cohérence dans les projets et parce que nous n'en avons pas les moyens financiers.

Tout ce que nous pouvons faire en matière d'aménagement et de développement du territoire est mobilisé sur les Contrats de territoire « Auvergne + ». Donc, cela rentre ou cela ne rentre pas ! Et je n'ai jamais dit autre chose dans la lettre qui vous fait de la peine, mon cher Jean Aulagnier et quand je regarde les pôles d'excellence rurale retenus – je me suis quand même un peu penché sur la question –, d'abord il y en a onze qui sont typiquement auvergnats, mais en fait il y en a deux qui sont à cheval, donc cela fait 13 au total. Et bien, sur les 13, il y en a au moins 3 qui sont déjà inscrits dans des Contrats de territoire « Auvergne + ». Donc, ils seront traités, avec simplement une nuance qui ne m'a pas échappé, ni à vous je pense : c'est que, immédiatement, la politique, la méthode du Gouvernement réintroduit la démarche du guichet, c'est-à-dire que les collectivités sont candidates deux fois, avec les mêmes projets, à des financements divers, en espérant pouvoir les rajouter. Alors, par exemple, pour la maison pluridisciplinaire médicale de Massiac que nous avons déjà retenue dans le Contrat de pays de Massiac, on demande à l'État de la financer en plus, très bien ! Mais on nous demanderait en plus encore un financement spécifique, au titre des pôles d'excellence rurale. Alors, je rassure Monsieur Aulagnier, la valorisation de la forêt par le développement du bois-énergie et du fret ferroviaire en Livradois Forez est déjà dans le Contrat de territoire, donc, lui, n'aura pas de difficulté. Voilà donc quelques éléments.

Alors, je voudrais aussi évoquer, parce que c'est assez fondamental, les remarques d'Anna Aubeis par rapport aux équipements sportifs. D'ailleurs, André Chapaveire aurait pu aussi intervenir sur le volet touristique, parce que ce sont deux cas de figure où le Gouvernement ne veut pas intervenir, ni sur les équipements sportifs, ni sur le développement touristique, ce qui est un vrai problème dans cette région où, quand même, faire un Contrat de projets sans équipement touristique, c'est une difficulté.

Pour les équipements sportifs, pour l'instant, j'ai évoqué ce problème et j'ai eu une fin de non recevoir totale de la part du Préfet. Bien sûr, nous allons continuer à avancer et surtout, par rapport au pôle des arts martiaux de Ceyrat qui était dans le précédent Contrat de plan. Je ne conçois pas, même si je n'ai pas la réponse de l'État que les choses puissent s'arrêter en route. Ce serait totalement indécent, donc nous allons faire le forcing là-dessus. Pour ce qui est du plan piscine que nous souhaiterions, si nous ne pouvions pas le traiter dans le Contrat de projets, nous garderions des moyens financiers pour essayer de négocier avec le Ministère chargé de ces équipements, puisque c'est ce que nous répond l'État. Ce qui va, vous le voyez bien, dans le sens d'une complexité croissante. C'est d'ailleurs toujours comme cela dans ce pays, quand on simplifie, on complexifie. Alors, plus personne ne comprend rien, c'est ça la réponse ! On dit : ce n'est pas dans le Contrat de projets, mais vous pouvez négocier avec le Ministère concerné, hors programme pluriannuel, dans un cadre soumis à l'annualité budgétaire, etc.

Voilà quelques éléments que je voulais vous livrer en réaffirmant une nouvelle fois que je ne vous demande pas un chèque en blanc, je vous demande simplement de me donner mandat pour négocier de façon globale avec l'État, étant entendu que je compte revenir devant vous en septembre, bien sûr, avec les éléments qui, cette fois, nous auront été fournis en volume financier et en priorité par l'État, car le volet financier de l'État nous amènera à préciser notre volume financier. C'est-à-dire que, lors du prochain débat, je serai en mesure de vous dire : la Région Auvergne peut mettre tant et on vous propose de le faire de telle et telle façon et puis il y aura un dernier débat, in fine, pour valider ce qui sera le terme de la négociation. Quand ? Je n'en sais rien. Voilà comment les choses peuvent se passer.

D'ailleurs, dans la période antérieure, j'avais reproché au Président Valéry Giscard d'Estaing de ne pas avoir recherché un mandat de cette Assemblée. Moi, je n'ai pas voulu agir de cette façon, j'ai voulu un mandat, mais je suis obligé de demander un mandat progressif. C'est d'ailleurs en fonction des éléments que j'ai ou que je n'ai pas. La parole est à Monsieur Aulagnier.

**M. AULAGNIER** : Je pense que nous ne vous donnerons pas mandat provisoirement tel que vous le demandez. Nous réservons de pouvoir vous accompagner et vous soutenir quand vous reviendrez, comme vous l'avez annoncé, au mois de septembre avec des éléments un peu plus concrets et structurés, mais nous serons à vos côtés pour accompagner les négociations quand nous serons suffisamment informés.

*Interpellation de certains Conseillers régionaux.*

Il a commencé la négociation sans mandat, il s'est très bien débrouillé pour l'instant ! On va bien voir.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Bacquet.

**M. BACQUET** : Mais là, il y a quelque chose qui ne colle pas. Soit on vous donne mandat, vous revenez devant l'Assemblée, on conteste ou on approuve ce que vous avez négocié – et j'ai dit, tout à l'heure, dans mon intervention, vous avez dû le remarquer, les réserves que j'avais, étant donné le résultat de la PAT – ou alors on ne vous donne pas mandat, et si on ne vous donne pas mandat, et bien dans ces conditions, vous y allez à titre personnel, mais en aucun cas au titre du Conseil régional. Personnellement, je ne comprendrais pas que l'on ne vous donne pas mandat. Que l'on ne cautionne pas vos choix ou du moins ceux que vous avez obtenus dans la négociation, je le comprendrais.

Je vais vous faire un aparté. Ce matin, je vais vous dire que j'ai été choqué que certains ne votent pas le compte administratif. J'ai été dans l'opposition, j'ai toujours voté le compte administratif, toujours. Il m'est arrivé de voir certains collègues s'abstenir, mais moi je l'ai toujours voté. Par contre je n'ai pas toujours voté le budget. Et pourquoi j'ai toujours voté le compte administratif ? Parce que ne pas voter le compte administratif, ce n'est pas un acte politique, sur des choix politiques, c'est remettre en cause la sincérité, la vérité, l'honnêteté de celui qui gère. Et c'est pourquoi, personnellement, j'ai toujours voté le compte administratif, même quand je n'ai pas voté le budget, parce que je n'ai jamais mis en doute la qualité de la gestion de ceux qui étaient en face de moi, même si je ne cautionnais pas les choix politiques qu'ils faisaient. Et là, tout de suite, ne pas voter pour vous dire au mois de septembre, nous verrons, nous discuterons, nous amenderons, etc.

Non, moi je vote. Et j'ai bien dit que je ne vous donnais pas un chèque en blanc. Au mois de septembre, nous vous dirons ce que nous pensons. Et c'est déjà mieux que pour la PAT, où vous avez été consulté ou simplement informé. Pour ce qui nous concerne on est passé complètement à côté.

**M. LE PRÉSIDENT** : Il y a quelque chose de – je parle avec le plus grand sérieux possible – pure forme dans ce que dit Monsieur Bacquet. C'est que globalement le fait de ne pas voter un mandat de méthode affaiblit la position de l'Auvergne. Moi, je ne veux pas de chèque en blanc, j'ai été le premier à le refuser à mon prédécesseur, à mon anté prédécesseur. Donc, je dis bien que j'ai l'intention de revenir avec un volume financier de la Région, sur un certain nombre de projets, par rapport à ce que nous propose l'État et que là-dessus, la négociation entrera dans sa phase définitive. C'est-à-dire que je compte revenir devant l'Assemblée sur une phase provisoire, tout à fait provisoire, et chercher quel peut être le contenu du volet territorial, quel peut être le contenu des grands projets, sur la base d'un engagement financier de la Région. Je veux dire qu'il n'y a pas de risque. Je ne veux pas vous forcer la main, je dis simplement : dans une affaire comme celle-là où il y a des enjeux majeurs pour la Région Auvergne et l'ensemble de ses territoires, nous serions beaucoup plus forts, et le Président serait beaucoup plus fort pour discuter avec l'État, s'il avait un mandat unanime, plutôt qu'un mandat tout à fait partiel. Monsieur Mairal.

**M. MAIRAL** : Très brièvement, je partage tout à fait ce que vous venez de dire, Monsieur le Président. Je crois que par-delà les différences politiques, les joutes oratoires qui ont eu lieu dans cette salle, je crois que, par rapport à l'enjeu du développement régional, par rapport à ce que vient de dire le Président sur cette négociation avec l'État, je crois qu'il faut un mandat, il faut que le Président porte le mandat de l'Assemblée. Nous aurons l'occasion ensuite de débattre, en septembre, sur les orientations, pour ou contre, mais dans le cadre des problématiques d'aménagement du territoire et de la décentralisation, je crois que nous aurions tout intérêt à nous trouver unis dans ce sens-là, par-delà les orientations et les couleurs politiques.

**M. LE PRÉSIDENT** : Alors, sur ce mandat de négociation, avis contraires ? Le groupe UPA vote contre, je le regrette, mais c'est comme cela et je remercie la majorité de son soutien. C'est dommage dans l'intérêt de l'Auvergne.

*Le rapport n° 13 est adopté : vote contre du groupe UPA.*

Nous passons au rapport n° 14, page 78.

**M. MALLOT** : Ils ne veulent pas qu'on négocie ! C'est incompréhensible.

**M. LE PRÉSIDENT** : C'est un bon coup politique.

## DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LOCAL

### *Rapport n° 14 présenté par M. Jean-Michel Guerre*

**M. GUERRE** : Le rapport n° 14 concerne les CRDDT et le programme « cités auvergnates de caractère ». Donc, nous vous proposons de retirer 400.000 euros en crédits de paiement de l'action CRDDT, 200.000 euros de crédits de paiement également sur les cités auvergnates de caractère, et de virer, en crédits de paiement, sur le programme des CRDDT, 75.000 euros et 150.000 euros.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'observations ? Tout le monde est d'accord ? Le rapport n° 14 est adopté à l'unanimité.

*Le rapport n° 14 est adopté à l'unanimité.*

Le rapport n° 15, page 79 : schéma régional des TIC, c'est Madame Laïdouni.

## SCHÉMA RÉGIONAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION : AUVERDATA TERRITOIRES

### *Rapport n° 15 présenté par Mme Christiane Laïdouni*

**Mme LAÏDOUNI** : Monsieur le Président, très rapidement, en quelques mots, sur un programme qui est important, qui est l'un des axes forts du programme Auverdata territoires, celui des points visio public. Ce programme veut mettre les nouvelles technologies au service des territoires ruraux.

**M. LE PRÉSIDENT** : S'il vous plaît, ne partez pas, parce que je vous rappelle qu'il y a un vote global sur la décision modificative ! Donc, Madame Laïdouni, poursuivez.

**Mme LAÏDOUNI** : Je continue et j'essaie d'être très brève. Les points visio public mettent les usagers en contact avec les services publics, en évitant les déplacements. C'est une espèce de guichet virtuel, d'une utilisation simple, accessible à tous, avec un écran tactile et qui permet de dialoguer en direct avec son interlocuteur. Cet interlocuteur peut être l'ANPE, l'ASSEDIC, l'URSSAF, etc. Naturellement, une précision qui me semble importante parce qu'il y a eu, non pas des débats, mais des questionnements. Il ne s'agit pas de remplacer les services publics existants – je tiens à le préciser – que nous défendons avec force, par ces nouvelles technologies. Il s'agit de les rapprocher des citoyens, là où ces services publics ne sont pas implantés. Il y a deux points visio public expérimentaux qui ont été installés en 2005, l'un à Vorey en Haute-Loire et l'autre à Cunlhat et qui donnent toute satisfaction. C'est pourquoi la Région a prévu de développer ces points visio public, d'en installer 90 sur 3 ans, pour un montant de 1.129.260 euros. Cette expérience de points visio public est le fruit d'une collaboration entre la Région et « France Télécom ». C'est la Région qui a financé, en grande partie, avec le FEDER, cette expérimentation. À partir de 2006, il y aura un financement conjoint, après signature de convention, avec les Conseils généraux, le FEDER et les services publics concernés. Ce déploiement des points visio public est en phase totale avec des axes prioritaires de la politique régionale, comme aménager et rendre attractifs les territoires, rapprocher les

services publics des citoyens éloignés, afin de simplifier leur quotidien et ainsi réduire les inégalités d'accès des Auvergnats à ces mêmes services publics. Il convient, pour financer dans sa totalité ce programme ambitieux, de rajouter la somme de 500.000 euros. Hier en commission, il n'y a pas eu de problème.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'observations ? Marie-Agnès Petit.

**Mme PETIT** : Nous avons une demande, Monsieur le Président, par rapport à ce que disait Christiane Laïdouni. Jamais en commission, nous n'avons parlé d'observations et de remarques concernant la disparition des services publics au détriment des points visio public.

*Réponse de Madame Laïdouni hors micro.*

Ah d'accord, j'avais peur que ce soit...

D'accord. On a noté, les uns et les autres, les expérimentations qui étaient mises en place, que ce soit à Vorey ou à Cunlhat. Nous vous avons déjà demandé, Monsieur le Président, d'avoir un bilan et un détail de ces services rendus à la population puisque, en même temps, certaines personnes âgées, notamment, s'inquiètent de l'utilisation de ces points visio public : « Est-ce que nous aurons quelqu'un à côté de nous pour nous aider ? ». Deuxièmement, tout comme le CESR aussi l'a fait remarquer dans ses observations, nous avons aussi l'écho de certaines entreprises en milieu rural qui ne sont pas encore ou mal desservies par ces techniques de communication et qui souhaiteraient aussi ne pas être à l'écart.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le cahier des charges que nous avons élaboré, pour installer les points visio public, prévoit qu'il y a possibilité en permanence d'avoir un agent de développement, un médiateur, dans les locaux où c'est installé, sinon nous n'acceptons pas de l'installer. C'est ce que nous allons faire maintenant, donc, de ce côté-là, ceux qui veulent y aller tout seuls, y vont tout seuls, et les autres bénéficient d'un soutien.

Pour le reste, vous verrez que nous avons beaucoup de projets en matière de nouvelles technologies et que nous sommes sur l'expérimentation – en train de se peaufiner, semaine après semaine –, sur la géo-localisation des personnes âgées. Nous le faisons en partenariat avec les Départements et donc, la phase de mise au point du logiciel est en train de s'achever et les personnes testées, dans les quatre départements vont être prochainement recherchées.

Par ailleurs, sur la couverture moyen débit à laquelle nous nous sommes engagés, nous attendons, pour aller plus loin, la décision de l'ARCEP, l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes, sur la licence Wimax. L'ARCEP n'a toujours pas décidé. Nous avons déposé notre dossier en février. Donc, en principe la décision devrait intervenir en juillet et ensuite, il y a le temps de la mise en œuvre, donc tout cela, cette lenteur dans la décision de l'ARCEP, ne favorise pas une mise en route rapide. Nous n'y pouvons rien, car nous n'avons pas le droit de faire autrement pour l'instant.

Au bénéfice de ces observations, le rapport est adopté à l'unanimité ? Bien merci.

*Le rapport n° 15 est adopté à l'unanimité.*

Rapport n° 16, page 83, études des pôles d'expertise, réseau interrégional d'animation LEADER +. Monsieur Guerre.

## ÉTUDES TERRITORIALES POUR LES PÔLES D'EXPERTISE

*Rapport n° 16 présenté par M. Jean-Michel Guerre*

**M. GUERRE :** Monsieur le Président, vous savez que le programme LEADER + permet de mener des projets de coopération à plusieurs niveaux différents, notamment des projets de coopération inter-territoires, mais également des projets de coopération transnationale. Et donc, nous avons été sollicités par des GAL de la région qui souhaiteraient que nous ouvrions notre programme d'études territoriales des pôles d'expertise, à la possibilité de cofinancer des projets de coopération transnationale et ce, dans la limite des crédits dont nous disposons déjà. Il ne s'agirait pas d'une inscription nouvelle, mais plus exactement d'une éligibilité nouvelle à l'intérieur du programme existant. Donc, l'instruction pourrait être conjointe avec la direction de la solidarité et du développement des territoires et avec les services de coopération interrégionale pour ces dossiers, avec des règles de financement qui sont dans le rapport.

Donc, le rapport vise à autoriser l'ouverture de ce programme : études territoriales des pôles d'expertise, sur ces nouveaux projets de coopération transnationale.

**M. LE PRÉSIDENT :** La parole est à Monsieur Mairal.

**M. MAIRAL :** Nous ne pouvons que nous féliciter de ce rapport qui montre que, par rapport à la démarche LEADER, nous sommes dans une démarche interrégionale, donc de réseaux au niveau Sud-Ouest. Nous sommes loin de la concurrence des territoires. Nous sommes dans une démarche partenariale. Nous sommes aussi dans une démarche partenariale entre deux services du Conseil régional et nous savons bien que la culture n'est pas forcément une culture de transversalité. Ceci étant, par rapport au projet de coopération transnationale, il y a beaucoup d'efforts à faire au niveau des territoires, puisqu'il y a quelques jours nous étions avec le Président au comité de suivi des Fonds structurels et nous nous sommes aperçus que, sur les GAL qui existent sur notre territoire, il y a peu de projets transnationaux. Donc, nous sommes là vraiment sur une voie intéressante et en même temps, il y a beaucoup d'efforts à faire pour aller dans cette voie qui est, de mon point de vue – mais j'y reviendrai tout à l'heure, puisque nous allons aborder la question de la coopération décentralisée –, absolument très importante pour nos territoires, d'abord pour être dans des coopérations avec d'autres territoires européens. Nous avons beaucoup à apprendre dans ces synergies communes.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous remercie. Y a-t-il d'autres observations sur ce rapport ? Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Non, il est adopté à l'unanimité.

*Le rapport n° 16 est adopté à l'unanimité.*

Politique régionale du logement, de l'habitat et de la ville, le rapport n° 17, page 86, Madame Bru.

## POLITIQUE RÉGIONALE DU LOGEMENT, DE L' HABITAT ET DE LA VILLE

### POLITIQUE DE LA VILLE ET HABITAT

#### *Rapport n° 17 présenté par Mme Dominique Bru*

**Mme BRU** : Toujours dans le cadre de la programmation budgétaire, nous avons décidé de ventiler des crédits de paiement. Sur le premier programme, « requalification urbaine », moins 250.000 euros pour des programmations qui ne nécessitent pas tout de suite la mobilisation de la totalité des crédits. Je rappelle au passage que le CESR se félicite de la récente signature par la Région de la convention ANRU et il rappelle d'ailleurs que c'est une démarche tout à fait novatrice.

Ensuite, moins 250.000 euros, suite aux ventilations de crédits sur le programme « modernisation des maisons de retraite », puisque nos crédits sont liés à la programmation de l'État, dans le cadre du Contrat de plan, et cette programmation ayant pris du retard, nous pouvons réorienter les affectations.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des observations ? Madame Petit, allez-y.

**Mme PETIT** : Monsieur le Président, le Conseil régional d'Auvergne se félicite de ces conventions signées avec l'ANRU, le CESR s'en félicite également. Nous pouvons tous nous en féliciter quand nous voyons de quelle manière l'État accompagne la politique urbaine en Auvergne, à savoir – je le dis parce que ce ne sont pas vos collègues qui vont le dire –, chaque fois que la Région met 1 million d'euros, l'État en met 4,2, alors que, dans le Pas-de-Calais, ils sont un peu moins bien lotis puisque, chaque fois que la Région Nord-Pas-de-Calais met 1 million d'euros, l'État en met seulement 3. Voyez Monsieur le Président, mes chers collègues, que l'État n'abandonne pas l'Auvergne. Merci à lui !

**M. LE PRÉSIDENT** : Bien, pas d'observations négatives ? Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté.

*Le rapport n° 17 est adopté à l'unanimité.*

Nous passons à la Quatrième Commission, environnement, rapport n°18, page 89.

RAPPORT DE LA QUATRIÈME COMMISSION  
présidée par M. Yves GUEYDON

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIES

ACTIONS TRANSVERSALES ET AUTRES ACTIONS  
POLITIQUE DE L'ÉNERGIE  
PATRIMOINE NATUREL

*Rapport n° 18 présenté par M. Yves Gueydon*

**M. GUEYDON** : Ce rapport n° 18 concerne essentiellement l'énergie et le patrimoine naturel. Concernant l'énergie, nous vous proposons en fait de rajouter 700.000 euros en autorisations de programme, notamment sur la partie bois-énergie, puisqu'aujourd'hui, au mois de mai, nous avons consommé 85 % des autorisations de programme qui ont été prévues au budget primitif.

Ensuite, il s'agit plus, en fait, de technique, puisque nous retirons, en effet, des autorisations de programme, concernant à la fois les études sur l'environnement, la valorisation de la rivière Allier et puis les voies vertes. Concernant la rivière Allier, il ne s'agit pas du tout, et je tiens à le préciser, de renoncer à notre projet de développement de la rivière Allier, de développement durable de la rivière Allier. Au contraire, aujourd'hui nous sommes en train de mettre en place une démarche politique au niveau de cette rivière Allier avec deux volets : un volet « voies vertes », donc aménagement de voies vertes tout au long de l'Allier et également un volet « protection de la rivière Allier ». La voie verte, c'est davantage le tourisme qui va s'en occuper et la partie valorisation de la rivière Allier, c'est davantage le service environnement.

En fait, il s'agit plus d'ajustements techniques que de remise en cause d'un projet. Naturellement, comme le disait Monsieur le Président tout à l'heure, c'est plus de la gestion rigoureuse qui permettra de remettre des autorisations de programme, dès que nous aurons mis en place le comité de pilotage sur toute la rivière Allier. Comité de pilotage qui devra rassembler, en fait, l'ensemble des personnes et des organismes concernés : les Départements, bien sûr, mais aussi les Communes et également les associations pour la protection de l'environnement, etc.

Ensuite, en crédits de paiement, il s'agit de rajouter 42.000 euros, concernant les études sur l'environnement qui concernent, essentiellement aujourd'hui, la partie des parcs, puisque comme nous l'avions indiqué au budget primitif, nous lançons une étude diagnostic sur les deux parcs régionaux.

Enfin, concernant le plan bois-énergie et le plan soleil, nous remettons également des crédits de paiement, puisque, comme vous l'avez vu, les crédits de paiement doivent suivre les autorisations de programme pour le paiement et nous avons en effet un nouveau programme sur le réseau énergie, qui concerne principalement tout ce qui est animation et sensibilisation, disons, des personnes concernées, des maîtres d'ouvrage publics et privés, concernant l'énergie, le développement des énergies renouvelables. Sachant qu'aujourd'hui, nous travaillons de manière étroite avec les Départements et que nous lançons aussi parallèlement une étude énergétique globale sur la Région Auvergne qui devrait se terminer ensuite par un plan de relance dont nous aurons l'occasion de reparler d'ici la fin de l'année, mais, encore une fois, en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés, aussi bien l'ADEME, les Départements, les espaces info énergie, voire d'autres structures également qui peuvent nous aider pour renforcer tout ce qui est animation, information, sensibilisation auprès des particuliers et des collectivités locales. J'en ai fini et je pense que je n'ai rien oublié.

Je n'ai pas besoin d'ouvrir un nouveau programme d'intervention soleil mais simplement une nouvelle ligne budgétaire à l'intérieur du programme existant au bénéfice des Départements.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Monsieur Teillot.

**M. TEILLOT** : Sur le financement des parcs naturels régionaux, où effectivement je constate, qu'à la lecture du rapport qui nous a été présenté, nous entérinons l'augmentation de 10 % de la participation au budget de fonctionnement du Parc Livradois Forez, alors que nous refusons l'augmentation de 9,67 % qui était sollicitée par le Parc des volcans d'Auvergne. Pourtant, les représentants du Conseil régional l'ont votée, comme les autres membres et deuxièmement, on semble subordonner l'augmentation sollicitée par le Parc des volcans d'Auvergne à la réalisation de l'audit, alors que nous n'avons pas soumis la demande d'augmentation pour l'ajustement des subventions, pour le Parc du Livradois Forez, aux résultats du même audit. Alors, y aurait-il deux poids et deux mesures ou deux systèmes de financement différents ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Ne soyez pas inquiet, il n'y a pas deux poids et deux mesures, il y a une décision de rattrapage qui a été prise sur le Parc Livradois Forez, qui est moins doté que le Parc des volcans, qui a été prise par mon prédécesseur et que j'honore. En ce qui concerne l'augmentation de 9,67 % de la contribution régionale au Parc des volcans, je m'en suis entretenu avec le Président du Parc, Roger Gardes et je lui ai indiqué que nous ne pouvions pas continuer à travailler de cette façon, avec des augmentations, certes votées par les Conseillers régionaux qui étaient présents, j'en conviens, mais qui n'avaient pas sollicité le mandat de l'exécutif sur cette question. Donc, il y a des problèmes de dysfonctionnement évidents et j'ai indiqué que je comprenais bien qu'il y ait des problèmes salariaux et que nous donnions une première partie, mais que la deuxième, nous la conditionnerions au résultat de l'audit.

Pour l'avenir, c'est-à-dire à partir du 1<sup>er</sup> janvier, pour les deux parcs, il y a une négociation qui doit avoir lieu pour éventuellement redéfinir les objectifs et fixer la contribution annuelle, mais sur trois ans, de la Région, sans supplément aucun. C'est-à-dire que nous aurions une formule de révision – en tout cas c'est ce que je propose – pour la partie masse salariale, puisque cela évidemment nous ne savons pas

exactement comment cela peut évoluer. Mais il n'y aurait rien d'autre, alors qu'actuellement, nous sommes sollicités par les deux parcs, mais par le Parc des volcans plus que par l'autre, pour, en plus de la contribution annuelle, financer telle ou telle chose. Alors, nous ne savons plus où nous en sommes, nous avons bien du mal à évaluer et nous ne maîtrisons pas la dépense. Donc, nous sommes en train de sortir d'un dispositif pour entrer dans quelque chose de plus rigoureux qui a l'accord, en tout cas pour le Parc des volcans que j'ai rencontré, il n'y a pas très longtemps, du Président, et qui a l'accord aussi du Parc Livradois Forez. Donc, retenez que pour le Parc Livradois Forez, il y a l'engagement d'un rattrapage. C'est pour cela que cela ne fait pas de difficulté.

**M. GUEYDON** : Au moment où l'augmentation a été décidée au Parc des volcans, la situation financière du parc était très difficile, c'est vrai, et nous héritons aussi d'un passé douloureux. Il faut bien que nous le comprenions tous. Il y avait notamment à l'époque une personne qui était ex-directeur du parc qui était payée à ne rien faire. C'était une lourde dépense pour le parc. Aujourd'hui la situation est résolue puisque maintenant depuis le début de l'année 2006, cette personne ne travaille plus au Parc des volcans et cela va alléger, je pense, de manière importante, financièrement, le fonctionnement du parc. Cela ne veut pas dire, comme le disait le Président, que nous n'allons pas accorder le reste. Mais aujourd'hui, il s'agit bien de faire un audit concernant les deux parcs et de bien voir, en effet, à travers cet audit, comment la Région pourrait passer un contrat pluriannuel, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, de manière à prendre en compte, à la fois la cotisation statutaire, mais aussi les actions pilotes que nous finançons aujourd'hui, voire éventuellement aussi d'autres missions de conseil que pourraient apporter les parcs à la région. Puisque encore une fois, les parcs régionaux sont quand même financés de manière très importante par la Région, ce sont aussi des outils d'aménagement, notamment au service de l'environnement et du patrimoine naturel de la région Auvergne.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des observations ? Pas d'autre observation. Tout le monde est d'accord pour adopter ce rapport ? Pas d'abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

*Le rapport n° 18 est adopté à l'unanimité.*

Nous passons au rapport suivant qui a lieu à Culture et vie associative ?  
Décentralisation : rapport intermédiaire sur le transfert du service régional de l'inventaire.  
La parole est à Madame Catherine Henri-Martin.

RAPPORTS DE LA CINQUIÈME COMMISSION  
présidée par Mme Anna AUBOIS

CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

DÉCENTRALISATION  
RAPPORT INTERMÉDIAIRE SUR LE TRANSFERT  
DU SERVICE RÉGIONAL DE L'INVENTAIRE

*présenté par Mme Catherine Henri-Martin*

**Mme HENRI-MARTIN** : C'est un rapport d'information qui ne donne pas lieu à vote.

**Mme COURTILLÉ** : Je voudrais simplement rappeler l'absolue nécessité de respecter les missions de l'inventaire et ses méthodes et aussi vous dire qu'il y aura sans doute à terme un problème pour la documentation, puisque le personnel de l'inventaire va venir s'installer dans le futur Hôtel de Région. Actuellement, ils utilisent une documentation commune à tous les services qui travaillent à l'Hôtel de Chazerat, à la DRAC et il est vrai que cela compliquera sans doute les choses. Je compte beaucoup sur votre vigilance. Ce matin, vous nous avez prôné l'écoute comme méthode, et bien je crois que cela sera une bonne occasion de la mettre en pratique. Voilà tout ce que j'avais à dire sur cette question qui évidemment suit normalement son cours.

**Mme HENRI-MARTIN** : La documentation appartient au service de l'inventaire. Elle sera ouverte à ceux qui veulent venir la consulter dans nos locaux.

**M. BACQUET** : Monsieur le Président, il serait très agréable que, lors de la prochaine Session, vous puissiez nous informer sur ce que va coûter le transfert, en terme de statuts, car le décret d'homologie n'est pas encore sorti, il va sortir et je voudrais savoir, même si les dimensions ne sont pas les mêmes – parce que les nombres ne sont pas les mêmes –, si nous serons confrontés aux mêmes problèmes que dans le transfert des TOS, c'est-à-dire à une compensation qui ne sera pas faite à l'euro près.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je demande à la Direction générale des services de noter cela. J'espère que nous aurons la réponse à la prochaine Session, ce n'est pas sûr. Si nous l'avons à la prochaine Session, nous la donnerons, sinon nous la donnerons quand le décret sera sorti. C'est noté. Pas d'autres observations ? On passe – puisqu'il n'y a pas lieu de voter là-dessus – au rapport suivant qui est Randan, rapport n° 19. Il y a deux rapports sur Randan.

CULTURE  
DOMAINE ROYAL DE RANDAN

*Rapport n° 19 présenté par Mme Catherine Henri-Martin*

**Mme HENRI-MARTIN** : Le rapport n° 19, page 100, ne concerne pas que Randan. On a mis « Randan » parce qu'au niveau de notre budget, Randan est une ligne budgétaire à part. Mais en fait, ce rapport concerne aussi toute la vie culturelle, enfin une partie de la vie culturelle. Alors, il y a trois rapports, trois dossiers qui concernent des réajustements budgétaires dus à des décalages dans le temps.

L'un est celui qui concerne la mise en valeur des sanctuaires romans d'Auvergne, c'est un retard de financement de l'État et donc, nous retirons, dans nos financements, ce qui correspond aux travaux qui ne seront pas effectués, dûs au retard de l'État.

Un deuxième dossier est celui des conventions culturelles territoriales. Il est vrai qu'il y a un retard dans les conventions culturelles territoriales, mais je crois qu'il y a quand même une difficulté. Nous pensions que nous irions plus vite et nous nous apercevons qu'il y a une difficulté à faire prendre en compte un projet culturel par territoire. Nous y travaillons et je pense que, dès l'année prochaine, nous serons à même de proposer une convention culturelle sur tous les territoires, sur tous les Pays qui sont faits.

Le troisième retard est, dans le cadre du Domaine royal de Randan, un retard dû à la longueur ou du moins à la lenteur des procédures obligatoires. Il y a donc des travaux qui étaient prévus qui ne commenceront pas cette année, mais qui seront faits l'année prochaine.

Le quatrième dossier est le dossier des locaux pour le FRAC qui a été évoqué lors du début de la Session. Là, c'est dans le cadre d'une réorientation du projet.

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Courtillé. Allez-y, Madame.

**Mme COURTILLÉ** : Je voudrais demander que la présentation soit scindée pour que ce soit un peu plus clair. Effectivement, c'est vrai que, dans cette page, il y a beaucoup de choses. Alors, pour ce qui est des sanctuaires romans, on nous dit que l'État est en retard. Bien sûr, nous rappelons notre attachement à ce programme et je voudrais aussi, puisque l'on fait souvent ici le procès de l'État, rappeler que l'État fait justement un effort supplémentaire en 2006. Monsieur le Préfet de Région l'a annoncé récemment. Il y aura 10 millions d'euros, contre 7 en 2005, donc c'est un gros effort et il est évident que l'on ne peut absolument pas parler de désengagement de l'État. Je crois même que le retard imputable n'est pas aussi important qu'on veut bien le dire.

Je dirais, à propos de Randan, qu'on a quand même le sentiment qu'on n'en finit pas de retirer des crédits. Bon, j'ai compris, on retire certes des crédits de paiement. On retire aussi en autorisations de programme, page 15 – on revient au début –, 1,2 million d'euros sur les 3.618.668,18 euros, c'est-à-dire à peu près un tiers des prévisions. Et puis, il y a quand même une phrase inquiétante à la page 64 du rapport spécial du Président. Vous dites : « le solde inscrit excède nettement les besoins ». Ce qui veut dire un certain

abandon d'un vrai projet pour Randan et je vous redemande donc une nouvelle fois : derrière tous ces chiffres, où se cache votre projet pour Randan ?

Pour ce qui est des conventions culturelles territoriales, c'est un programme phare qui figure d'ailleurs en tête de votre guide des interventions. Donc, on retire, pour des raisons qui ont été expliquées par Madame Henri-Martin, à peu près un tiers des crédits. Elle vient de nous dire la difficulté, nous voulons bien le croire. Cela pose peut-être un problème de fond : en fait, est-ce que la culture serait rebelle finalement à ce système qui néglige un peu les individus ? Alors, à ce sujet, je voudrais vous poser une question : quelle sera l'implication, dans ces conventions, de l'Agence culturelle régionale d'Auvergne, l'ACRA, dont les missions restent, pour certains, encore très énigmatiques, bien que le nouveau Directeur ait parlé d'observatoire des publics – donc je pense que cela devrait aider – et d'expertise, lors de la conférence de presse de présentation ? Alors, question annexe quand même, parce que nous n'avons pas du tout eu l'occasion d'en parler en Assemblée, mais vous avez parlé ce matin d'écoute, ce qui veut dire aussi discussions, débats et nous pouvons – je pense – nous exprimer sur cette question. À propos du Directeur de cette fameuse ACRA, nous regrettons publiquement qu'il n'y ait pas eu, selon les règles les plus élémentaires du recrutement, appel à candidatures pour sa nomination alors que, je vous le rappelle, nous avons voté des crédits pour une étude en vue de définir son profil. Que sont devenus ces crédits ?

Enfin, je dirais que tous ces dispositifs, divers et variés, ne dispensent pas les élus de répondre aux demandes qui sont notamment portées par les acteurs du monde de la culture, demandes qui peuvent rester des mois sans réponse, ni même accusé de réception. De bien mauvaises pratiques quand vous prônez, Monsieur le Président, une Région à l'écoute de ses concitoyens et vous avez même dit tout à l'heure : « toute question mérite réponse ! » Donc, je crois que là, on ne peut pas rester indifférent à cela.

Et puis, je suis désolée, c'est pour cela que j'avais demandé que l'on coupe en quatre ce long rapport, sans doute court puisqu'il ne fait qu'une page, mais où il y a beaucoup de choses. Je voudrais revenir sur le sujet extrêmement important du FRAC : du projet emblématique. Et bien nous voilà donc passés au curieux concept des « réserves visitables », ce sont les termes que vous avez utilisés ce matin, qui d'ailleurs n'ont pas été utilisés hier par la Vice-Présidente en commission.

C'est un concept comparable à ces réserves qui a été mis en place dans le Poitou-Charentes, qui sont loin, nous le savons, d'être une vraie réussite. Vous avez parlé, là encore, Monsieur le Président, ce matin, d'écoute et nous voudrions qu'elle soit mise en pratique ici même. Nous ne voulons pas être privés de débats parce que c'est finalement par la presse que nous avons appris la mort du projet de la Halle aux Blés, sacrifié au motif qu'il faut chercher – et je cite la Vice-Présidente – 50 millions d'euros pour finir l'année. Je rappellerai au passage l'attachement du Président Pierre-Joël Bonté pour la Halle aux Blés. On vous dit qu'il ignorait deux autres pistes à ce jour. C'est ce qui nous a été dit hier : l'Évêché de Clermont et le château de Cébazat. Comment peut-on abandonner un projet sans avoir aucun devis prévisionnel ? Ni pour l'achat, ni pour les travaux, ni pour le fonctionnement. Comment être sûrs que ces projets soient moins onéreux que ceux de la Halle aux Blés ?

Nous regrettons l'absence de débats, nous regrettons aussi un projet vraiment emblématique, abandonné au profit de l'Évêché, un bâtiment à l'accès difficile, ou du château de Cébazat, excentré. Mais la Vice-Présidente nous a assurés que cette zone, où ne passe même pas le tramway, serait réaménagée avec notamment un hôtel quatre étoiles. Cela veut-il dire que l'art contemporain serait réservé à une élite ? Nous l'éloignerions, en tout cas, de la vie lycéenne et estudiantine, certes clermontoise. Néanmoins, l'implantation géographique de la Halle aux Blés, en centre-ville de Clermont-Ferrand, à la croisée des lycées, des universités, de l'école supérieure des Beaux-arts ou de commerce, de « La Jetée », était une formidable opportunité d'insertion sur le plan local, de développement, de partenariat pérenne et de fidélisation de nouveaux publics – des objectifs qui vous sont chers, nous le savons. Ce lieu, accessible à tous, à un public clermontois, à un public régional, à un public touristique, ce lieu aurait donné un vrai souffle au FRAC, pour un meilleur rayonnement sur toute l'Auvergne, sans hypothéquer du tout une décentralisation qu'il faut faire et qui aurait été néanmoins parfaitement authentique. Je vous remercie de votre attention.

*Applaudissements dans les rangs du groupe UPA.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Vous avez demandé et vous maintenez un vote par ligne, donc quatre votes. Mais si, nous allons vous répondre, Madame, soyez tranquille ! Sur le FRAC, j'ai répondu par anticipation. Ne prenez pas la porte, je vous réponds ! Nous avons répondu ce matin par anticipation. Il est des moments, Madame, où quelle que soit la qualité des projets, il faut pouvoir les payer. Aujourd'hui, moi je suis obligé de vous dire que nous n'avons pas les moyens de mettre 10 millions d'euros sur un local destiné à abriter le FRAC. Madame Henri-Martin précisera, cela va de soi. Nous n'en avons pas les moyens. Alors, ou nous continuons à laisser pourrir les toiles là où elles sont, à l'humidité, pendant encore dix ans, en admettant que, dans dix ans, nous en ayons les moyens et l'on nous reprochera de ne pas avoir protégé le patrimoine, ou nous essayons de trouver une solution réaliste, compatible avec nos finances et qui, en même temps, permette à tous et à toutes de voir les œuvres. Parce que vous n'avez retenu qu'un des volets de ce que j'ai évoqué ce matin : les réserves visitables. J'ai parlé de FRAC éclaté en Auvergne. C'est cela qui est important, c'est-à-dire que les œuvres vont tourner en permanence sur les musées d'Auvergne, de toutes les villes qui souhaiteront établir un partenariat avec nous – et à mon avis quasiment toutes. Donc, ce n'est pas simplement une réserve visitable. La réserve est visitable et donc plus réduite, parce que justement, nous voulons que ce soit un FRAC qui concerne tous les citoyens et pas simplement une élite et nous faisons tourner les œuvres au maximum dans la région Auvergne. Voilà donc sur ce point. Alors, vous avez appris par la presse que le Conseil général du Puy-de-Dôme, sur le principe, avait envie d'acheter. Nous ne pouvons pas vous présenter un projet avant de l'avoir mûri, c'est ce que nous sommes en train de faire. Il n'y a pas de prix. Enfin si, nous savons combien l'Évêché coûte. Il y a une estimation. Pour Cébazat, la visite n'a même pas eu lieu encore, elle va avoir lieu demain – me dit Catherine Henri-Martin. Pour le reste, l'ensemble des questions que vous avez posées, je laisse le soin à Catherine Henri-Martin de vous répondre.

**Mme HENRI-MARTIN** : Par rapport à la politique du FRAC, je crois que, dès 2004, nous avons commencé un changement de la politique du FRAC, puisque sur notre subvention qui allait au FRAC, auparavant 50 % allait à l'investissement, aux acquisitions, et 50 % au fonctionnement.

Dès l'année 2005, nous avons changé ce pourcentage, puisque nous voulions absolument que le FRAC ait toute son amplitude en tant que fonds régional d'art contemporain et nous avons souhaité, qu'au niveau du fonctionnement, il y ait des possibilités plus grandes pour que les œuvres du FRAC aillent sur le territoire. Auparavant, les communes qui faisaient l'effort, les communes ou les lycées qui faisaient l'effort d'accueillir des œuvres du FRAC, devaient payer pour cela. Or, nous nous sommes aperçus, mais nous le savions, que la ville de Clermont-Ferrand, ainsi que la Communauté d'agglomération de Clermont-Ferrand – qui ne participent pas au financement du FRAC, puisqu'il est en gros à 99 % financé par la DRAC et le Conseil régional – avaient finalement la possibilité d'avoir une exposition du FRAC à demeure, gratuite, etc. C'était parfaitement injuste pour les autres territoires d'Auvergne. Nous avons changé cette politique dès 2005. Nous l'avons amplifié, en donnant des moyens de fonctionnement plus grands au FRAC, c'est-à-dire qu'il allait dans les villes, les petites communes qui acceptaient de recevoir – et Monsieur Aulagnier en est témoin. Celles qui auparavant payaient pour accueillir le FRAC, l'avaient gratuitement.

Donc, je crois que cela était un grand pas déjà et lorsque nous avons vu la situation financière de la Région, c'est à nouveau posé le problème – parce qu'il y a urgence, nous le savons bien, comme l'a rappelé le Président – de changer le lieu des réserves du FRAC, nous nous sommes aperçus que nous n'avons pas les moyens de sortir 10 ou 12 millions d'euros, parce que 10 millions, cela a du faire des petits vraisemblablement depuis. Quand nous voyons les appels d'offres et le coût de l'augmentation des enveloppes budgétaires, nous n'avons pas les moyens, avant au minimum dix ans, d'installer le FRAC à la Halle aux Blés. Nous en avons donc discuté, débattu et il est vrai que nous avons souhaité avoir des locaux plus modestes que la Halle aux Blés. Nous pouvons le regretter. Il y a effectivement deux possibilités, deux projets, l'un : l'Évêché comme vous l'avez dit, l'autre à Cébazat. Mais quand je vous entends dire que Cébazat est excentré, excentré par rapport à quoi ? Excentré peut-être par rapport au plateau central de Clermont-Ferrand, qui n'est pas toute l'Auvergne et je crois que, pour tous ceux qui viennent à Clermont-Ferrand, il est beaucoup plus facile d'arriver à Cébazat, que de venir se garer rue Pascal dans Clermont-Ferrand. Je pense qu'effectivement, c'est peut-être excentré par rapport au plateau central, mais ce peut être d'une utilisation plus facile pour tous les Auvergnats qui n'habitent pas le plateau central et ils sont majoritaires !

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie, Madame. Madame Courtillé souhaite poursuivre le débat, allons-y.

**Mme COURTILLÉ** : Ce que je constate malgré tout, c'est que nous n'avons aucune précision concernant les mètres carrés, concernant des devis. On nous dit la Halle aux Blés coûterait tant, je constate également que c'est une façon de refuser ce projet qui était clermontois. Je trouvais extrêmement séduisant que les lycéens et les étudiants puissent pousser très facilement la porte du FRAC. Si, si, si, c'était très facile ! Ils n'iront pas à Cébazat. Finalement, vous voulez pénaliser – un peu bêtement, je pense – Clermont. Il y avait peut-être d'autres pistes à rechercher. On a bien des accords divers, vous soutenez

le projet de la Bibliothèque et vous avez trouvé très facilement les 10 millions qui nous manquent aujourd'hui pour le FRAC, pour la Bibliothèque. Alors, on ne va quand même pas pleurer, puisqu'on s'aperçoit que vous trouvez des crédits quand le projet vous agrée.

Je ne suis pas sûre que le fait de mettre les locaux du FRAC à la Halle aux Blés aurait remis en question effectivement la volonté de faire tourner le FRAC dans les différents musées régionaux. Je crois que tout cela ne me paraît pas forcément tout à fait cohérent.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Bacquet.

**M. BACQUET** : Monsieur le Président, je voudrais dire que l'on ne peut pas, à la fois, dénoncer l'endettement, dénoncer la fiscalité et en même temps, chaque fois qu'il y a des choix à faire, dire qu'il faut tout garder en l'état, voire qu'il faut en rajouter. Il y a un moment où il y a un courage politique à avoir, où il faut faire des choix. Vous nous proposez celui-ci, c'est un choix d'économie. Je le partage.

La deuxième chose que je voudrais dire : Cébazat est excentré et ce n'est pas tout à fait clermontois, comme je viens de l'entendre. Je voudrais simplement rappeler que Cébazat fait partie de Clermont Communauté, qu'on aura l'impression de voir cela d'un peu plus haut, que Cébazat sera plus près de l'Hôtel de Région, dans les quartiers Nord, que ne le serait la Halle aux Blés et que troisièmement, il me semble que Cébazat fait partie de la circonscription la plus clermontoise qui soit : Clermont-Nord. Certains ont déjà été candidats et seront peut-être candidats dans cette circonscription et ils devraient savoir, s'ils avaient fait le terrain, que Cébazat est loin d'être excentré !

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. En fait toutes les opinions sont respectables et Madame Courtillé est tout à fait libre de ne pas partager notre point de vue, bien qu'elle nous ait dit que nous avons un raisonnement bête. Je ne le pense pas mais nous vous pardonnons. La parole est à Monsieur Pommarel.

**M. POMMAREL** : On aura l'occasion de rediscuter de tout cela, lorsqu'il faudra choisir réellement entre les deux sites pressentis. Le débat n'est pas clos aujourd'hui, c'est simplement aujourd'hui, le principe de se dire que nous n'avons pas les moyens de financer effectivement ces 12 millions d'euros de la Halle aux Blés. Après effectivement, je partage un peu vos inquiétudes par rapport à Cébazat. Cela ne m'emballerait pas bien que cela parte à Cébazat, car si nous voulons que les jeunes...

*Exclamation des Conseillers régionaux de l'UPA.*

Non, mais justement ce n'est pas aujourd'hui que nous allons trancher le débat. Je pense que si nous voulons que les jeunes puissent y accéder, il faut que ce soit le plus proche possible de Clermont-Ferrand et si possible accessible.

**M. LE PRÉSIDENT** : Écoutez, rien n'est fait entre l'Évêché et Cébazat, ça c'est certain !

*Un Conseiller régional pose une question hors micro.*

Nous l'avons visité la semaine dernière mais l'archevêque sera ravi de vous recevoir. Il nous a très bien reçus d'ailleurs. Il y a beaucoup de mètres carrés, il y en a même plus qu'il n'en faut. Le problème, c'est qu'il faut quand même faire beaucoup d'aménagements. Mais nous n'allons pas entrer dans ce débat. Nous n'avons pas les éléments techniques aujourd'hui.

Les choses se passeront de la façon suivante : il y a une visite qui va être faite. Catherine Henri-Martin fera un rapport à l'exécutif qui proposera à l'Assemblée, bien sûr, la décision, comme chaque fois. Laissez-nous le temps d'instruire le dossier. Pour l'instant, nous n'avons pas choisi entre l'un et l'autre et nous essayons de le faire en partenariat avec le Président du FRAC bien entendu.

*Un Conseiller régional pose une question hors micro.*

1.250.000 euros c'est à peu près le prix de la vente de la Halle aux Blés au Conseil général.

*Un Conseiller régional pose une question hors micro.*

L'Évêché ? Parce que la proximité de la prison lui pose un problème ! Non, je plaisante ! Je vous propose d'en venir au vote du rapport par section. Je prends le cartouche, Madame, vous êtes bien d'accord.

Premier alinéa du cartouche, au titre du Domaine royal de Randan : avis négatifs ? Il n'y en a pas. Abstentions ? Le groupe UPA.

*La partie du rapport relative au Domaine royal de Randan est adoptée : abstention du groupe UPA.*

*Un Conseiller régional pose une question hors micro.*

Le projet de ? Mais nous vous en parlerons, du projet de Randan très en détail, je vous le promets. On finit le vote. J'en prends l'engagement, puisque nous avons déjà travaillé cette question. Vous aurez des informations assez rapidement sur ce que nous pouvons faire sur Randan. On ne s'arrête pas, soyez tranquilles, d'ailleurs le rapport n° 20 porte sur Randan, d'accord ? Et sur la mobilisation de Fonds européens pour une première tranche de travaux. Donc, je continue le vote.

Deuxième alinéa du cartouche : « Mise en valeur des sanctuaires romans d'Auvergne » : avis contraires ? Il n'y en a pas. Abstentions ? Il n'y en a pas non plus.

*La partie du rapport relative à la « mise en valeur des sanctuaires romans d'Auvergne » est adoptée à l'unanimité.*

Troisième alinéa du cartouche : « locaux pour le FRAC Auvergne », 150.000 euros au titre du programme. Pas d'avis contraires ? Si, des avis contraires. Les autres sont favorables.

*La partie du rapport relative aux « locaux pour le FRAC Auvergne » est adoptée : vote contre du groupe UPA.*

Quatrième alinéa du cartouche, au titre du programme « conventions culturelles territoriales » : avis négatifs ? Il n'y en a pas. Abstentions ? Le groupe UPA.

*La partie du rapport relative aux « conventions culturelles territoriales » est adoptée : abstention du groupe UPA.*

*Le rapport n° 19 est adopté.*

Je vous remercie. Nous passons au Domaine royal de Randan, cher à notre cœur à tous.

**Mme COURTILLÉ** : Les questions que j'avais posées à propos du Directeur de l'ACRA, tout cela est resté sans réponse.

**M. LE PRÉSIDENT** : S'agissant du Directeur, nous allons vous répondre, Madame Henri-Martin, allez-y.

**Mme HENRI-MARTIN** : Dans les statuts de l'ACRA, il était stipulé que le Directeur serait embauché, désigné par les tutelles et la Présidence de l'ACRA.

**M. LE PRÉSIDENT** : C'est en accord avec Monsieur le Préfet de Région.

**Mme HENRI-MARTIN** : Les statuts ont été adoptés en Session à l'unanimité.

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Courtillé.

**Mme COURTILLÉ** : Il était quand même déjà désigné avant le premier conseil d'administration de l'ACRA. Mais c'est une simple observation.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pour une association comme celle-là qui est un partenariat entre l'État et la Région, il vaut mieux que les deux responsables se mettent d'accord : le Préfet de Région et le Président de la Région, c'est ce que nous avons fait. Nous nous sommes mis d'accord sur un dispositif, sur un Directeur. Figurez-vous que cela n'aurait pas pu se faire si le Préfet n'avait pas été en total accord avec nous, donc c'est cela qui est important et vous verrez qu'il y a une grande compétence du Directeur. La parole est à Madame Henri-Martin.

**Mme HENRI-MARTIN** : Je voudrais préciser qu'il n'était pas Directeur de l'ACRA avant, il ne l'est toujours pas. Il sera à son poste à partir du 3 juillet exactement et il est toujours au sein de votre cabinet, chargé de mission pour mettre en place l'ACRA.

**M. LE PRÉSIDENT** : Vous avez vos réponses, Madame. Alors, le Domaine royal de Randan !

Le rapport n° 20, page 101. Allez-y, Madame Henri-Martin.

## DOMAINE ROYAL DE RANDAN

*Rapport n° 20 présenté par Mme Catherine Henri-Martin*

**Mme HENRI-MARTIN** : Ce rapport est fait pour accepter le transfert de propriété du fonds mobilier du Domaine royal de Randan. Je peux éventuellement détailler, mais je pense que vous ne souhaitez pas que ce soit détaillé. Par contre, au niveau du projet – Madame Courtille m’interroge sur le projet du Domaine royal de Randan – notre priorité est l’accueil de ces collections, parce qu’en l’état actuel du Domaine, il est bien évident que nous ne pouvons pas accueillir ces collections. Or, pour que le transfert soit accepté par l’État, il faut que nous ayons un projet concernant l’accueil de ces collections, le maintien etc. Donc, les travaux qui vont avoir lieu et qui vont débiter tout de suite après la saison d’été, vont être faits en fonction de l’accueil prioritaire de ces collections.

**M. LE PRÉSIDENT** : La parole est à Monsieur Bacquet.

**M. BACQUET** : Monsieur le Président, 1370 bouteilles ! Elles sont vides ou elles sont pleines ? Ça nécessitera l’embauche d’un personnel suffisant au service de l’inventaire pour mesurer les bouteilles, vérifier leur état !

*Échange de propos entre Conseillers régionaux hors micros.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Randan sera progressivement réhabilité, cela a déjà été dit et répété. Nous avons une priorité, c’est d’accueillir les collections. Donc, il y a des travaux à engager, ils s’engagent, nous venons de vous le dire et ils s’échelonnent sur trois ou quatre ans, je ne sais plus très bien. Mais c’est parti, simplement là aussi, nous travaillons en fonction des possibilités financières qui sont les nôtres, donc il faut que nous vous échelonnions la dépense. En attendant, c’est parti ! Cela suffit comme explication ? Donc, tout le monde est d’accord pour Randan et les bouteilles vides ne supposeront pas de personnel supplémentaire. Pas d’avis contraires ? Il est adopté.

*Le rapport n° 20 est adopté à l’unanimité.*

Rapport suivant n° 21, page 115, sport et équipements sportifs, Madame Anna Aubois.

**Mme DELANNOY** : Étant donné que nous avons parlé d’« Europavox » et que vous aviez parlé de cela dans votre discours d’introduction ce matin, est-ce que nous pouvons intervenir tout de suite ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Je ne vois pas à quel titre, à ce niveau-là, parce que cela n’a rien à voir avec le rapport. Donc, je vous propose que vous le fassiez à la fin, ce qui est tout à fait normal, plutôt qu’entre deux rapports, puisque vous êtes probablement pressée. Vous le ferez à la fin de la Session, bien entendu, en questions diverses. D’accord ? Moi aussi. Alors nous sommes sur le rapport n° 21, Madame Aubois.

## SPORTS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

### ÉQUIPEMENTS SPORTIFS FORMATION SPORTIVE ET TECHNIQUE CONVENTIONNEMENT AVEC LES LIGUES SPORTIVES

*Rapport n° 21 présenté par Mme Anna Auboïs*

**Mme AUBOIS** : Rapport n° 21, deux modifications importantes, une relative aux autorisations de programme, pour les équipements sportifs, parce que nous avons fait le choix de nous engager sur la réhabilitation du CREPS, la Région met en autorisations de programme 1,5 million d'euros, en sachant que la même somme est inscrite au titre du FEDER. Il y a donc une vraie participation de la Région à un établissement public d'État, parce que nous souhaitons véritablement que ce service public de la formation aux métiers du sport reste en Auvergne, mais nous espérons que cet engagement de la Région entraînera l'engagement de l'État pour la labellisation du CREPS.

Ensuite, sur les équipements sportifs, il y a une augmentation de 500.000 euros en crédits de paiement, parce que, comme je vous l'avais déjà dit, pour le vote du budget en début d'année, nous avons quand même un solde d'équipements sportifs à payer, factures qui nous arrivent des collectivités et donc, il a été nécessaire de rajouter 500.000 euros. Comme l'année dernière où nous avons rajouté 1 million d'euros pour solder ces factures, vous vous rendez compte par vous-même que ce sont essentiellement des équipements sportifs votés par les anciennes mandatures qui nous font un solde important de 5,5 millions d'euros pratiquement de restes à payer. Voilà pour les grosses modifications.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Y a-t-il des observations sur ce rapport ?  
Monsieur Guerre.

**M. GUERRE** : Monsieur le Président, sur la question du CREPS Auvergne, je crois que c'est la bonne décision, mais effectivement il faut que l'État suive sur la labellisation du pôle santé sinon nous aurons collectivement accompagné et fait que la moitié du chemin. Donc, c'est important pour la Région d'avoir cette labellisation pôle santé sur cet établissement.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai demandé, il y a au moins quatre mois, au Ministre des Sports, un rendez-vous que j'attends toujours, mais il se pourrait que les parlementaires interviennent, parce que je trouve quand même qu'un Président de Région qui demande rendez-vous au Ministre des Sports pour traiter de ce sujet, et qui ne reçoit jamais de réponse, c'est un peu cavalier. Je veux bien croire qu'il soit très occupé, mais quand même !

Je mets le rapport n° 21 aux voix. Pas d'observations contraires ? Pas d'abstentions ?  
Il est adopté à l'unanimité.

*Le rapport n° 21 est adopté à l'unanimité.*

Le rapport suivant, coopération décentralisée, rapport n° 22. Monsieur Mairal.

<p>RAPPORTS DE LA SIXIÈME COMMISSION présidée par M. Jean-Claude MAIRAL</p>
---

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET COOPÉRATION INTERRÉGIONALE

AIDES PUBLIQUES AU DÉVELOPPEMENT  
COOPÉRATION INTERRÉGIONALE

*Rapport n° 22 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL** : Monsieur le Président, dans ce rapport n° 22, page 121, il y a un certain nombre d'évolutions financières liées à la fois à l'apport de financements extérieurs à notre collectivité, provenant du Ministère des Affaires Étrangères, sur le cofinancement du Centre de ressources et d'appui pour la coopération internationale en Auvergne et de cofinancements venant de l'Union européenne concernant les réponses qui ont été positives d'appel à projets.

Vous noterez rapidement quelques précisions concernant la coopération avec Madagascar, le volet coopération avec la FAO qui prend son essor et pour lequel vous allez devoir signer un partenariat. J'indique que, par ailleurs, pour 2007, nous travaillons en partenariat avec la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, notamment sur le tourisme.

Je voudrais par ailleurs insister sur deux projets européens : la mobilité des jeunes en Europe et le projet « Mobidéveloppement » – nous avons présenté, sous votre présidence, ce projet à la presse et à tous nos partenaires. J'en dirai quelques mots tout à l'heure, dans le prochain rapport, qui nous paraît extrêmement important et qui place notre Région en chef de file, sur cette thématique. La semaine dernière, nous avons tenu le premier séminaire concernant le projet FUToURISM-INTERREG IIIC avec tous nos partenaires, qui montre que, là aussi, sur un programme de 1 million d'euros, l'Auvergne est en capacité d'aller chercher des financements européens sur un certain nombre de projets. Voilà ce que je souhaitais dire sachant que, pour les autres rapports, il y a des ajustements, parce que nous n'avons pas encore le développement de la coopération qui nécessiterait l'utilisation de ces fonds.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie, y a-t-il des observations ? Pas d'observations ?  
Le rapport est adopté.

*Le rapport n° 22 est adopté à l'unanimité.*

Rapport n° 23, page 137.

## STRATÉGIE À L'INTERNATIONAL DU CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE : FAIRE DE L'AUVERGNE UNE RÉGION OUVERTE SUR L'EXTÉRIEUR

*Rapport n° 23 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL** : Monsieur le Président, concernant le rapport n° 23, tout d'abord je vous remercie de l'avoir inscrit à l'ordre du jour et si vous le permettez, je voudrais faire un certain nombre de remarques sur notre démarche à l'international. D'abord pour faire quelques remarques d'ordre général. Le 20<sup>ème</sup> siècle, vous le savez, aura été celui des conflits mondiaux livrant les peuples à un défoulement de haine sans précédent. Ce fut aussi le siècle d'un grand mouvement d'émancipation des populations par rapport aux nations colonisatrices, évolution qui ne se fit pas sans mal pour les uns, comme pour les autres. Mais ce qui se passe aujourd'hui, sur notre planète, avec les guerres, les génocides, les rancoeurs encore vivaces, les résurgences nationalistes, montre que ce qu'a vécu l'humanité au cours du 20<sup>ème</sup> siècle est bel et bien encore inscrit dans le champ des possibles, y compris au 21<sup>ème</sup> siècle et ce, d'autant plus que le fossé se creuse entre les pays les plus riches et les pays les plus pauvres, notamment en Afrique. Le temps est donc venu, plus que jamais, de construire de nouvelles relations avec toutes les composantes de l'humanité, en vue de construire un monde de paix et de solidarité.

Actuellement, les rapports entre les États s'exercent à travers les grands réseaux internationaux et les programmes d'aide au développement. Néanmoins, ces rapports sont soit étatiques, avec ce que cela comporte souvent de dominations des gouvernements du Nord sur les pays en voie de développement, soit économiques et donc marqués par une logique libérale qui conduit à étrangler et appauvrir nombre de pays du Sud. À l'échelle de la planète, un combat essentiel reste à mener pour que s'instaure un nouvel ordre économique mondial, porté par les peuples, respectueux de chacun, doté d'organismes de régulation gérés démocratiquement, permettant d'aider les pays en voie de développement et émergents à sortir de la spirale de la misère et des difficultés.

De ce point de vue, la mondialisation peut être appréhendée comme une chance pour peu que nous en fassions un atout pour l'avenir de l'homme. L'interdépendance qui apparaît croissante entre les individus sur une planète qui apparaît si fragile, a en effet pour conséquence de rapprocher les pensées et les devenir. Réussir la mondialisation suppose de veiller à ce qu'elle ne se borne pas à une simple affaire d'échanges commerciaux, financiers ou informationnels, mais que prenant pleinement une dimension culturelle et spirituelle, elle replace enfin l'homme au centre de son processus. Et, au moment où l'on voit les collectivités locales prendre, de par les processus de décentralisation en cours dans de nombreux pays et de par leur proximité avec les citoyens, plus de place dans la vie nationale et internationale – comme en témoigne l'Association mondiale des cités, Gouvernements locaux unis, reconnue par les Nations unies, le Forum des autorités locales, l'Association des régions internationales de la francophonie, l'Association des Régions d'Europe, etc. –, il est indéniable que les coopérations décentralisées ont un rôle très positif à jouer. Elles participent à consommer des échanges internationaux sur un principe d'équilibre. La coopération décentralisée a des atouts très forts, elle s'enracine plus profondément, car elle est basée sur une coopération de territoires à territoires.

Elle peut ainsi être plus durable, elle demeure maîtrisable et mesurable dans les actions et elle participe à répondre aux besoins et à la spécificité des territoires, car elle s'inscrit dans les problématiques du développement local, ici et là-bas.

Si notre collègue Hortefeux était ici, je dirais que je me félicite de son discours, le 22 mai 2005, à Marseille, lors des rencontres Franco-Brésiliennes de la coopération décentralisée, où il reconnaissait tout le bien-fondé de la coopération décentralisée dans la démarche internationale de la France.

Nous avons souhaité, Monsieur le Président, participer à ce mouvement de coopération décentralisée, de coopération internationale, avec la volonté de contribuer à l'ouverture de l'Auvergne, nécessaire au développement et au dynamisme de notre région, en donnant de celle-ci – et j'insiste là-dessus – une image moderne et positive de terre d'accueil de populations et d'activités nouvelles, en créant, chez nos compatriotes, le sentiment d'appartenance à une citoyenneté européenne et mondiale. La coopération décentralisée que nous entendons mener n'est donc pas – et j'insiste encore là-dessus – un supplément d'âme ou une simple démarche à vocation humanitaire, mais une démarche politique forte de notre collectivité qui vise à développer une véritable démarche de coopération de territoire à territoire, à mobiliser un grand nombre d'acteurs auvergnats dans une démarche de mutualisation entre tous, avec la volonté d'entraîner d'autres acteurs à nos côtés et donc d'autres collectivités, à la mise en place de synergies avec d'autres collectivités françaises et organismes nationaux et internationaux, comme ce que nous sommes en train de mettre en œuvre à Madagascar ou dans d'autres domaines.

La petite taille de notre région ne nous permet pas – et c'est inscrit dans le rapport – de travailler seul. C'est donc une véritable stratégie de partenariat que nous mettons en œuvre actuellement et tout cela en parfaite synergie avec la politique menée par le Ministère des Affaires Étrangères et les postes diplomatiques. Nous devons, par nos actions de coopération, en liaison avec les autres collectivités, en particulier Clermont-Ferrand, avec nos autres partenaires institutionnels et associatifs, avec les universités, faire de l'Auvergne une terre de renommée internationale. À ce titre, c'est l'ensemble de notre collectivité, l'ensemble des services qui est concerné par cette politique. Il en est ainsi de notre action, en direction de l'Europe, avec l'ouverture du bureau de Bruxelles qui est une véritable ambassade de l'Auvergne à Bruxelles auprès de l'Union européenne, avec la recherche de moyens financiers extérieurs dans nos positionnements, dans nos réponses à des appels et propositions européennes – et nous avons été retenus, je ne développe pas, sur trois projets. Simplement, sur le projet « Mobidéveloppement », il y a cette volonté que vous souhaitez, Monsieur le Président, d'aller vers un schéma régional de la mobilité dans notre région, avec la mise en place d'un comité de pilotage, sachant que je l'indique, pour ce projet européen « Mobidéveloppement », sur 240 projets, 31 ont été retenus et, Monsieur le Président, le responsable de l'Union européenne était là pour dire que c'était un des projets les plus innovants au plan européen. Je voudrais, entre parenthèses, féliciter les services qui ont travaillé sur cette question.

Ces trois exemples montrent que nous sommes en capacité et que nous avons la pertinence pour nous positionner, pour répondre aux appels à projets et propositions européennes, dans de nombreux domaines, que ce soient les domaines de l'énergie, la culture, ou autres et que, de ce point de vue, nous avons acquis à travers la gestion des Fonds structurels européens, toute une culture qui doit nous servir par la suite.

Nous avons aussi souhaité intervenir à l'international dans des domaines pour lesquels la Région dispose d'un atout particulier, que ce soit sur la thématique des volcans – et vous avez invité, Monsieur le Président, le Président du Conseil régional de La Réunion à venir ici en Auvergne, pour ce projet de réseau de territoires européens volcaniques –, que ce soit sur l'eau, avec la création de la plate-forme SOLEAUVERGNE ou dans le domaine du tourisme. Nous avons, la semaine dernière, ici, au plan international, quasiment pendant quatre jours, travaillé cette thématique avec de nombreux partenaires internationaux et notamment avec la présence de l'organisation mondiale du tourisme et de la CNUCED.

Quant aux coopérations décentralisées, je ne développe pas, nous sommes bien lancés sur la Bosnie-Herzégovine, sur Madagascar. Quant à la Chine, vous allez conduire – et je crois que nous pouvons nous en féliciter, Monsieur le Président – une délégation que l'on peut dire de haut niveau puisque, outre la présence de Michelin, on note la présence de Monsieur Chibret qui préside ses laboratoires, de Monsieur André Marcon qui est Président de la CRCI, des Présidents d'Universités et beaucoup d'autres partenaires, pour mettre en place une coopération économique et également sur le plan de la formation, en direction des autorités du Liaoning. Quant au Mali, nous sommes là aussi en voie de concrétiser.

Comme vous pouvez le constater, notre politique de coopération décentralisée, coopération internationale, prend forme et donne de l'Auvergne, une image d'ouverture et de dynamisme, à l'image aussi de ce qu'a pu être « Europavox ». Et je tiens à dire qu'à l'extérieur – et vous le direz certainement tout à l'heure, puisque la question va être posée –, quand vous accueillez ici des jeunes des vingt-cinq pays de l'Union européenne, que vous avez de très nombreux journalistes de l'ensemble de ces pays, et que vous avez beaucoup de communication dans tous ces pays de l'Union européenne, cela donne une image très dynamique de l'Auvergne. Rien que pour cela, Monsieur le Président, nous avons – c'est mon point de vue personnel – eu raison de lancer ce festival « Europavox », parce que c'est une sacrée image bénéfique et dynamique pour notre région.

De même, demain va s'ouvrir la première Université européenne d'accueil de populations nouvelles et donc tout cela va dans le sens d'une image dynamique de l'Auvergne et pour conclure, je dirais que notre démarche suscite beaucoup d'espairs, en impliquant de nombreux partenaires auvergnats, institutionnels, élus et associations, tant au niveau des coopérations décentralisées que des coopérations thématiques. C'est, me semble-t-il, dans un même élan que nous devons impliquer toutes celles et tous ceux qui viennent de l'étranger, étudier ou se former en Auvergne, ainsi que toutes celles et tous ceux qui ont quitté notre région pour aller étudier ou travailler à l'étranger, afin d'en faire de véritables ambassadeurs de l'Auvergne et ainsi créer ce mouvement pour lequel nous ne cessons d'agir : une Auvergne, terre d'accueil. Je vous remercie.

*Applaudissements dans les rangs de la majorité.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie, Monsieur Mairal. Nous avons souhaité, en effet, qu'il puisse y avoir un rapport présentant ce que nous faisons en matière d'ouverture à l'extérieur, de coopérations et vous avez un rapport très exhaustif. Y a-t-il des observations sur ce rapport ?

*Intervention de Monsieur Proriol hors micro.*

Tout à fait Monsieur Proriol, un effet Volcan ! Pas d'observations sur ce rapport n° 23 ? Pas d'abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

*Le rapport n° 23 est adopté à l'unanimité.*

Allez, nous passons au rapport n° 24, organisation du déplacement d'une délégation auvergnate en Chine, mais cela a déjà été rapporté en fait.

UTILISATION DE LA RÉGIE D'AVANCES POUR L'ORGANISATION DU  
DÉPLACEMENT D'UNE DÉLÉGATION AUVERGNATE EN CHINE  
DU 10 AU 15 JUILLET 2006

*Rapport n° 24 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL** : Le rapport n° 24, page 145, propose l'utilisation de la régie d'avances permettant le déplacement en Chine.

**M. PRORIOL** : Nos collègues demandent la composition de la délégation.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Mairal l'a peut être ? Il y a un seul Conseiller régional, c'est moi-même.

**M. MAIRAL** : En accord avec le Président, on vous fera passer la liste – sachant qu'il y a Monsieur Chibret pour conduire cette délégation.

**M. PRORIOL** : Ce n'est pas pour être candidat, j'y suis allé, il y a deux ans, j'ai déjà donné !

**M. LE PRÉSIDENT** : Je l'ai laissée sur mon bureau, je la ferai passer aux Présidents de groupe, il n'y a aucun problème. Il y a effectivement une forte délégation, une forte représentation universitaire. Au niveau régional, il n'y a que moi qui y vais. Monsieur Mairal a souhaité que, par rapport aux attentes des chinois, ce soit une délégation avec un certain standing, parce que les Chinois attendent cela. C'est Monsieur Mairal qui l'a souhaité.

*Brouhaha au sein de l'Assemblée.*

Il y a des universitaires, Monsieur Odouard, Président de l'Université Blaise Pascal, Monsieur Richard, le Directeur de l'IUT, Madame Veyre n'a pas pu venir. On vous fera passer la liste. Il y a aussi le Maire de Clermont-Ferrand, Monsieur Proriol. La parole est à Monsieur Pommarel.

**M. POMMAREL** : Dans le cas de ces régies d'avances, est-ce qu'il y a un plafond de dépenses qui est fixé quelque part ? On va jusqu'où ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Il y a des règles sur les déplacements, bien entendu, je vous rassure. Nous voyageons en classe économique, tous, pour un tarif plutôt modique de

l'avion, puisque c'est 900 euros environ l'aller-retour, donc vous voyez que pour aller en Chine, nous avons bien travaillé, je crois, et bien négocié. Les régies d'avances permettent d'éviter que chacun débourse, donc ce sont les règles de remboursement qui sont les nôtres, qui sont extrêmement rigoureuses. Je vous signale d'ailleurs que, par exemple, pour montrer que nous avons le souci de l'économie, sur Clermont-Ferrand, le Maire étant invité, il a souhaité venir avec deux autres personnes. Je lui ai dit d'accord à condition qu'elles paient leur voyage. Donc, ce n'est pas la Région qui paie le voyage. Il a souhaité avoir le Directeur des relations extérieures avec lui, j'ai dit d'accord mais nous ne paierons pas le voyage.

**M. POMMAREL** : Je ne veux pas mettre en doute l'économie des participants à cette manifestation, mais y a-t-il un budget défini d'avance ? On sait un peu où on va ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Mairal a tous les éléments, je pense.

**M. MAIRAL** : La régie d'avances permet effectivement que les participants ne déboursent pas, mais cela nous permet même d'économiser. Si nous suivions les règles de per diem qui sont mises en place par l'État, cela coûterait beaucoup plus cher parce que ce seraient des indemnités journalières. Là, nous ne sommes pas dans les indemnités journalières, nous sommes dans les frais réels et l'indemnité journalière en Chine rapporterait aux participants associés dans cette démarche. Et je rajouterais, de ce point de vue-là, par rapport à cette mission : pourquoi une mission conduite par le Président avec des personnes de haut niveau ? C'est que nous sommes vraiment dans une démarche de partenariat et de coopération avec la Chine, avec un intérêt pour notre région, car nous accueillons beaucoup d'étudiants chinois, nous souhaitons en accueillir d'autres et bien souvent, il y a beaucoup de délégations de France qui se mettent en œuvre, pour peu de concrétisation. Or, quasiment huit mois après la première délégation mise en place, nous montrons la volonté de l'Auvergne d'être dans cette démarche – et c'est ce que souhaitent les Chinois – de ne pas être simplement dans des discours ou dans des démarches plus ou moins fumeuses. Là vraiment, nous sommes dans ce que souhaitent nos partenaires et ce que nous souhaitons nous-mêmes.

**M. LE PRÉSIDENT** : La parole est à Monsieur Mallot.

**M. MALLOT** : Monsieur le Président, juste pour une précision toute simple, la régie d'avances offre des souplesses de gestion, elle ne remet absolument pas en cause, à aucun moment, la rigueur de gestion, c'est-à-dire que, son sous-régisseur fournit à son retour tous les éléments qui permettent au payeur d'effectuer son contrôle. Il n'y a vraiment aucun souci à cet égard.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? La régie d'avances est acceptée et nous passons au rapport n° 25, les actions qui relèvent de la subvention globale FEDER.

*Le rapport n° 24 est adopté à l'unanimité.*

## GESTION DÉLÉGUÉE DES FONDS EUROPÉENS

### ACTIONS RELEVANT DE LA SUBVENTION GLOBALE FEDER

#### *Rapport n° 25 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL** : Dans le rapport n° 25, page 147, vous avez un certain nombre d'inscriptions et de retraits par rapport à cette décision modificative n° 1 concernant les subventions FEDER. Ce sont des opérations comptables qui ont été tout à fait validées par le comité de programmation.

Mais, si vous le permettez, Monsieur le Président, je voudrais quand même saluer vraiment le travail – c'est la deuxième fois – de nos services et regretter, mais cela a déjà été dit par vous-même, le fait que la gestion déléguée des Fonds européens ne soit plus confiée à notre Région ou aux autres Régions. Je crois que nous avons fait la démonstration – et cela était en 2003 le souhait du Président Giscard d'Estaing, d'avoir cette gestion déléguée – que les services, quand nous sommes arrivés, ont poursuivi leur travail. Le fait qu'il n'y ait pas eu de dégagement d'office, le fait qu'il y ait un rapport d'une commission validant notre démarche – vraiment de belle manière – fait qu'on ne peut que le regretter, et je le dis sans polémique. Le rapport de la Préfecture de Région, par rapport à notre gestion, me paraît un peu inopportun et pas très juste par rapport à ce qui a été fait. Et nous sommes là, dans ce que je disais tout à l'heure, la concurrence entre administrations, certaines ayant mal digéré le fait de ne plus avoir à gérer les Fonds structurels. Mais vraiment on peut le dire, nos services ont bien travaillé et au comité de suivi quand même, sans polémique aucune, on nous a dit qu'il n'y a pas eu de plus-value de la Région Auvergne et en même temps, on nous annonce qu'au niveau du FEOGA, on va aller vers du dégagement d'office parce que – je ne sais pourquoi – on ne va pas arriver à consommer les fonds du FEOGA, au niveau de la DRAF. Donc, je crois que nous sommes interpellés, les uns et les autres, concernant cette démarche et il est dommage que nous perdions la gestion de ces Fonds délégués, parce que nous étions quand même dans la proximité.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Le rapport est adopté.

*Le rapport n° 25 est adopté à l'unanimité.*

Nous passons au rapport n° 26 sur les opérations comptables. Nous essayons d'être un peu concis.

FINANCES – MOYENS GÉNÉRAUX –  
GESTION DES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX

OPÉRATIONS COMPTABLES

*Rapport n° 26 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL** : Rapport n° 26, page 151. Vous avez là, effectivement, des opérations comptables qui concernent le transfert de droit à déduction de TVA sur Vulcania, le solde de l'opération sous mandat, sur les locaux du site de Saugues, du lycée agricole de Brioude Bonnefont et la mise en jeu de garanties d'emprunt sur le lycée professionnel privé hôtelier de la Chaise-Dieu.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie, y a-t-il des observations sur ce rapport ? Pas d'observations ? Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il est adopté.

*Le rapport n° 26 est adopté à l'unanimité.*

Rapport n° 27, page 154, opérations à désaffecter.

OPÉRATIONS À DÉSAFFECTER

*Rapport n° 27 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL** : Vous nous proposez de procéder à la désaffectation des autorisations de programme pour des opérations dont la liste est jointe – et elle est relativement longue –, et pour des montants figurant dans la colonne à désaffecter et donc de procéder par voie de conséquence à l'annulation de ces crédits, à l'exception des opérations relatives à la gestion du FEDER, pour lesquelles les crédits seront désaffectés mais non annulés.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des observations ? Pas d'observations ? Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il est adopté.

*Le rapport n° 27 est adopté à l'unanimité.*

Rapport n° 28, page 201, annulation d'autorisations de programme.

ANNULATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

*Rapport n° 28 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL** : Là aussi, vous avez la liste des annulations d'autorisations de programme.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des observations ? Pas d'observations ? Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il est adopté.

*Le rapport n° 28 est adopté à l'unanimité.*

Le rapport n° 29, page 213, règlement budgétaire et financier.

## RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

*Rapport n° 29 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL** : Nous avons souhaité, en ce qui concerne notre règlement de gestion sur les reversements automatiques de subventions que, en cas de cession d'un bien immobilier subventionné, dans un délai de 10 ans suivant le versement de l'aide, le bénéficiaire de la subvention doit reverser la totalité des sommes perçues, ce par rapport à l'article 7 bis. L'article 9 serait ainsi modifié par suppression du membre de phrase « et un extrait sera joint aux notifications adressées aux bénéficiaires des aides régionales » et nous faisons appel à Internet pour informer.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des observations ? Pas d'observations ? Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il est adopté.

*Le rapport n° 29 est adopté à l'unanimité.*

## INFORMATION VIREMENT DE CRÉDITS ENTRE CHAPITRES

**M. LE PRÉSIDENT** : Il n'y a pas lieu de voter, c'est une information. Y a-t-il des questions par rapport à cela ? Pas de question. Nous passons au rapport n° 30, services généraux.

## SERVICES GÉNÉRAUX

*Rapport n° 30 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL** : Le rapport n° 30, page 220, concerne les services généraux. Vous avez un certain nombre d'opérations budgétaires qui vous sont indiquées en terme de crédits de paiement ou d'autorisations de programme.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des observations ? Pas d'observations ? Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il est adopté.

*Le rapport n° 30 est adopté à l'unanimité.*

## LOCATION ET MAINTENANCE DU PARC DE PHOTOCOPIEURS

*Rapport n° 31 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL** : Sur le rapport n° 31, page 223, suite à un appel d'offres, on nous propose d'autoriser le Président à signer un marché avec la société « La Réseautique ». Alors, il y a une question qui est venue en commission concernant les tranches conditionnelles, cela concerne en fait les antennes qui vont être implantées.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'observations ? Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il est adopté.

*Le rapport n° 31 est adopté à l'unanimité.*

## INDEMNITÉ DE SÉJOUR DU PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

*Rapport n° 32 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL** : Rapport n° 32, page 224, concerne l'indemnité de séjour du Président du Conseil régional. Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, on propose, par rapport au fait que le Président est d'Aurillac, et afin d'éviter à juste titre de faire des allers-retours, de pouvoir avoir un logement avec une indemnité de 2.019 euros par mois, et ce à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des observations ? Monsieur Proriol.

**M. PRORIOIOL** : Monsieur le Président, nous ne discutons pas le bien-fondé d'avoir un logement de fonction, peut-être que la somme nous a un peu surpris et nous ne sommes pas les seuls, et sur ce point nous demandons un vote à bulletins secrets.

**M. LE PRÉSIDENT** : L'article 49 du règlement intérieur prévoit que le vote à bulletins secrets doit être demandé par écrit, signée par un sixième des Conseillers régionaux présents.

*Une demande de vote à bulletins secrets est déposée auprès du Président par les Conseillers régionaux du groupe UPA.*

Et bien voilà, vous avez ce qu'il faut ! Donc, si vous le demandez, vous l'aurez bien entendu. Nous allons donc procéder à un vote à bulletins secrets. Je précise que le montant correspond au loyer avec les charges, que je rendrai compte, bien sûr, au trésorier de cela et que le Président n'est sans doute pas contraint de vivre en ermite. Ayant une maison à Aurillac, les conditions pour le déménagement de ma famille ont été que j'ai une maison ici. Ce sont des choses, je pense, que nous pouvons comprendre. Donc, j'ai loué une maison, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006. Elle est plus petite que celle que j'ai à Aurillac.

**M. AULAGNIER** : Quels types de dépenses afférentes au logement sont prises en charge ? Et quel est le montant du loyer ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Il y a la taxe d'habitation, bien entendu, je ne vais quand même pas payer deux taxes d'habitation. Je ne veux pas entrer dans le détail, de toute façon je respecte scrupuleusement les textes. C'est assez vexant que vous me fassiez ce procès ! Et je suis tout à fait dans la conformité avec les textes. Donc voilà, nous votons et puis c'est tout.

**M. MIZOULE** : Je pense que cette démarche, lourde de signification, appelle des réponses à ce qui a pu se passer ici, dans le mandat précédent, à des titres similaires et je vous demande, Monsieur le Président, de bien vouloir nous donner information, lors de la prochaine Session, de ce dont vous nous avez donné information dans un cadre privé, des engagements, au titre de frais divers, qui étaient mis en œuvre dans le mandat précédent.

**M. LE PRÉSIDENT** : Il ne faut pas mélanger les genres, mais, écoutez, nous sommes en face d'un texte très clair et sous le contrôle du payeur. Donc, je m'en tiens au texte, je m'arrête là et je laisse le soin à Monsieur Mallot de rapporter.

**M. MALLOT** : Quelques mots pour rappeler quelques éléments de règles du jeu, puisque naturellement, cette décision se situe dans le cadre de la loi, laquelle loi est l'article L. 4135-19-2 du Code général des collectivités territoriales et le texte du décret qui s'applique : « lorsque la résidence personnelle du Président du Conseil régional se situe en dehors de l'agglomération comprenant la commune, chef-lieu de la région, et que le domaine de la Région comprend un logement de fonction, le Conseil régional peut fixer par délibération les modalités selon lesquelles ce logement lui est affecté.

Lorsque le domaine de la Région ne comporte pas un tel logement, le Conseil régional peut, par délibération, décider d'attribuer au Président, une indemnité de séjour, dans la limite des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'État, en raison des frais qu'il a engagés pour être présent au chef-lieu de la région pour assurer la gestion des affaires de la région ».

Quand on fait des calculs sur la base du décret du 28 mai 1990, et que l'on prend donc les indemnités journalières de mission : le forfait de 68,61 euros – une nuitée : 38,11 euros plus deux repas : 30,50 euros – le total fait bel et bien 68,61 euros, ceci découle de l'arrêté du 20 septembre 2001, multiplié par 30 jours dans le mois : 2058,30 euros. On en prend les 5/3 en application de l'article 2 du décret n° 90-437 du 28 mai 1990 et on obtient une indemnité de séjour maximale de 3.430,50 euros par mois. Ce qui est proposé à votre délibération est un montant différent, puisqu'il s'agit de 2.019 euros par mois. Nous sommes donc, bel et bien, en deçà de ce que permettent les textes et pleinement dans le cadre des textes qui s'appliquent.

**M. AULAGNIER** : Simplement, une seconde. Le montant de l'indemnité pourrait être égal à 3.000 euros, vous la fixez à 2.000 euros. Vous la fixez pourquoi ? Parce que, comme vous avez commencé à l'expliquer, vous avez un ensemble d'éléments qui vous permet de dire que cela va vous coûter 2.000 euros. Qu'est-ce que nous demandons ? Pas plus ! Nous voulons savoir quels sont les éléments. Vous nous en avez donné un, la taxe d'habitation et les charges qui sont prises en compte. Il y a le loyer, vous nous dites également la taxe d'habitation et quelques autres éléments. Donnez-les nous, c'est tout, puisque c'est ce qui vous a servi à fixer le montant de l'indemnité, c'est tout !

**M. LE PRÉSIDENT** : Comme il s'agit d'une maison neuve dont je vais être le premier locataire, nous avons fait une appréciation que je devrai justifier et c'est pour cela qu'il y aura d'éventuelles régularisations à la sortie.

**M. AULAGNIER** : Donc, vous ne pouvez pas calculer le montant réel du coût ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Il ne peut pas en être autrement.

**M. AULAGNIER** : Puisque c'est forfaitaire. Vous nous donnez ces éléments-là.

**M. LE PRÉSIDENT** : Forfaitaire puisque je dois justifier. On pourrait dire que c'est un forfait, mais ce n'est pas mon intention. Le trésorier aura tous les éléments. Pour l'instant, par exemple pour la taxe d'habitation, j'ai dû faire – les services fiscaux n'ayant rien pu me donner – une estimation avec les voisins. Elle a donc forcément un caractère approximatif et tout cela sera justifié sans aucun problème ! Je demande que l'on passe au vote, parce que c'est un peu désagréable. On vote pour ce qui est demandé ou contre. Vous avez ce qu'il faut, c'est pour ou c'est contre.

**M. MALLOT** : Bien, nous allons procéder au vote. Ah ! Monsieur Proriot et Monsieur Aulagnier ! L'un avant l'autre ou l'autre après l'un.

**M. PRORIOIOL** : Compte tenu de ce qui vient d'être dit, compte tenu des explications, des demandes d'explications, qui n'émanaient pas seulement de notre groupe, Monsieur le Président, permettez-moi de le redire, nous retirons la demande de vote à bulletins secrets.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des avis contraires ? Il n'y en a pas. Des abstentions ? Donc, le groupe UPA s'abstient.

*Le rapport n° 32 est adopté : abstention du groupe UPA.*

Je remercie ceux qui veulent que le Président puisse être logé correctement. Je précise pour l'Assemblée, que je suis rentré à l'hôtel dimanche et que j'en sortirai samedi et lorsque vous faites le compte à la fin du mois de ce qu'on y laisse...

Monsieur Mallot, vous voulez intervenir ?

**M. MALLOT** : Derrière cela, je ne ferai pas de commentaire sur la méthode qui a été utilisée, qui est particulièrement désagréable et assez étrange. Il y a quand même la question de savoir si le Président du Conseil régional doit être absolument originaire de Clermont-Ferrand ou de la proche banlieue de Clermont-Ferrand, puisque même Cébazat est, paraît-il, très éloigné. Non mais il ne faudrait peut-être pas exagérer quand même !

*Exclamations dans les rangs de l'UPA.*

Mais il y a un moment – Monsieur Aulagnier s'il vous plaît ! – où le rire cache mal un certain nombre de choses. Je crois que nous nous sommes compris !

*Intervention de Monsieur Aulagnier hors micro.*

Je ne soupçonne pas, je dis les choses. Je pense qu'il y a des jeux qui doivent s'arrêter et je pense que, dans cette affaire, la vraie question est aussi celle-là, de savoir si le Président doit être de l'agglomération clermontoise et du Puy-de-Dôme.

**M. LE PRÉSIDENT** : On arrête le débat, c'est voté et on passe au rapport suivant.

VULCANIA/PARC EUROPÉEN DU VOLCANISME  
GRANDE HALLE D'Auvergne  
VULCANIA II

*Rapport n° 33 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL** : Le rapport n° 33, page 226, concerne Vulcania et la Grande Halle d'Auvergne : pour Vulcania, en ce qui concerne sa relance et donc pour la réalisation d'opérations et, en même temps, en ce qui concerne le litige avec SOBEA. On demande à la fois, l'inscription de crédits de paiement pour Vulcania II, Parc européen du Volcanisme et idem pour la Grande Halle d'Auvergne, en ce qui concerne les litiges.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Monsieur Pommarel.

**M. POMMAREL** : Simplement pour demander un vote séparé bien entendu sur le dossier Vulcania.

**M. LE PRÉSIDENT** : Sur le premier point : Vulcania. Y a-t-il des avis contraires ? Les cinq élus du groupe Vert. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas.

*La partie du rapport concernant Vulcania est adoptée : vote contre du groupe Vert.*

Sur la partie du rapport sur la Grande Halle, y a-t-il des avis contraires ? Non. Des abstentions ? Non. Il est adopté.

*La partie du rapport sur la Grande Halle d'Auvergne est adoptée à l'unanimité.*

*Le rapport n° 33 est adopté.*

GRANDE HALLE D'Auvergne :  
PROJET D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC L'ENTREPRISE EUROVIA

*Rapport n° 34 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL** : Le rapport n° 34, page 229, concerne un projet d'accord transactionnel avec l'entreprise « Eurovia » pour un montant de 215.280 euros.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des observations, parce qu'il pourrait y en avoir – nous sommes en train de gérer le passé ! Pas d'observations ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

*Le rapport n° 34 est adopté à l'unanimité.*

Nous passons au rapport suivant, n° 35, retrait de crédits pour 2006.

DÉCENTRALISATION  
RETRAIT DE CRÉDITS POUR 2006

*Rapport n° 35 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL** : Le rapport n° 35, page 235, concerne les TOS de l'enseignement agricole qui ne viendront dans notre collectivité qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des observations ? Non.

*Le rapport n° 35 est adopté à l'unanimité.*

FRAIS DE DÉPLACEMENT

*Rapport n° 36 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL** : Le rapport n° 36, page 236, concerne les frais de déplacement de notre chargée de mission à Bruxelles, à l'antenne, et qui est trois semaines à Bruxelles et une semaine dans les services et dans la région – ce que nous avons souhaité – et donc, c'est pour lui permettre de faire valoir des droits de remboursement pour ses déplacements.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des observations ? Non.

*Le rapport n° 36 est adopté à l'unanimité.*

ÉLECTIONS AUX COMITÉS TECHNIQUES PARITAIRES

*Rapport n° 37 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL** : Le rapport n° 37, page 237, concerne effectivement l'élection aux CTP pour les personnels TOS.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des observations là-dessus ? Il y a un amendement mais Christiane Laïdouni demande la parole.

**Mme LAÏDOUNI** : Monsieur le Président, vous avez été saisi par un courrier de l'intersyndicale du personnel TOS, mettant en cause l'organisation que vous proposiez pour les élections, s'agissant du vote par correspondance.

Nous sommes attachés au fait que les élections se déroulent sur les lieux de travail, dans les lycées ou autres, comme cela se faisait jusqu'ici et comme l'indique le Code du travail. Donc, nous vous demandons s'il serait possible de revoir cette décision. En tout cas, les élus Communistes s'abstiendront sur cette proposition du vote par correspondance.

**M. LE PRÉSIDENT** : La parole est à Monsieur Bussière tout d'abord.

**M. BUSSIÈRE** : Je voudrais porter à la connaissance de l'ensemble de l'Assemblée ce qui nous a amené à faire cette proposition. Dire d'abord que nous avons un souci de concertation qui est total et fort avec l'ensemble des personnels et la représentation syndicale que nous recevons régulièrement. Je précise, par ailleurs, que le souci de la reconnaissance de la place des personnels TOS est une de nos préoccupations qui d'ailleurs a été actée dans les différentes conventions qui sont actuellement votées dans les conseils d'administration des lycées, puisque nous contraignons en quelque sorte au dialogue social, dans chacun des établissements, par des assemblées obligatoires avec les personnels TOS.

Nous avons donc ce souci, par ailleurs, d'une élection aux CTP, qui est effectivement un enjeu important, d'autant plus qu'il y a à construire ensemble, avec les partenaires sociaux, tout un ensemble de nouvelles règles. Donc, en effet, c'est une élection qui est essentielle, importante et nous avons aussi le souci d'une participation maximale à ces élections. C'est d'ailleurs pour cela qu'en terme de communication auprès de l'ensemble de ces personnes, nous prenons également un certain nombre d'engagements pour susciter une participation forte. Le seul problème est pratique, il est en réalité juridique et vous allez comprendre la nature du problème.

Le problème est que nous aurions une solution simple de mettre deux urnes, avec deux bureaux de vote, dans chacun des établissements. Nous avons une contrainte, c'est que nous devons déléguer – et vous faites le compte – 140 personnes et encore, en contraignant chacune de ces personnes à rester du début jusqu'à la fin, sans avoir le droit de manger. Vous voyez le volume qui est nécessaire !

Une solution simple pourrait consister à déléguer la tenue de ces bureaux de vote aux chefs d'établissement, ce qui était en effet la première piste à laquelle nous pensions. Malheureusement, et c'est là qu'est la difficulté juridique, après vérification, nous ne pouvons pas, en tant que collectivité, déléguer notre responsabilité aux chefs d'établissements qui sont des fonctionnaires d'État. Donc là, nous avons une véritable difficulté juridique qui nous empêche de faire cette délégation. Alors certes, nous pourrions le faire, mais à ce moment-là, nous prendrions un risque fort qui est, qu'au premier appel d'une organisation syndicale ou même simplement d'un électeur qui ferait appel contre les résultats du vote, de voir invalider l'ensemble de la procédure électorale, avec ce que cela impliquerait derrière, en terme de retard pris, puisqu'il faudrait réorganiser l'ensemble du processus électoral. Et nous voyons que c'est la négociation qui serait ralentie alors que, je le répète, nous avons vraiment besoin de l'organiser le plus rapidement possible. Donc, je pense que nous ne pouvons pas prendre de risques sur ce point. Malgré tout, si en effet, il convient de vérifier encore une fois et officiellement cette impossibilité, nous le ferons. Ce n'est pas un problème qui est propre à notre Région, l'ARF travaille sur ce point, mais juridiquement la situation est bien celle-là aujourd'hui.

Donc, voilà je voulais expliquer pourquoi cette modalité de vote a été choisie. Alors, peut-être – et cela nous aurons l'occasion d'en discuter avec les organisations syndicales pour la fois suivante – que, en effet, la situation sera différente par la suite, dès lors que les personnels TOS, les 1400 personnes, seront devenus personnels de la Région. À ce moment, en effet, nous aurons une capacité, pour le coup beaucoup plus importante pour

déléguer des personnes pour tenir les urnes. Je pense que c'est une réponse intermédiaire que l'on peut faire, mais nous sommes « coincés » juridiquement. Je pense qu'en responsabilité, pour les personnels, nous ne pouvons pas prendre le risque d'un retard dans la mise en place de la commission technique paritaire.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Bacquet.

**M. BACQUET** : Les explications de notre collègue Alain Bussièrre nous interpellent. Si nous maintenons la position du rapport n° 37, nous sommes, semble-t-il, dans la légalité et revenir en arrière serait nous exposer, s'il y a un recours, à une annulation des élections. Tout serait simple si toutes les Régions de France avaient la même pratique. Or, il se trouve que des Régions de France ont décidé de faire tenir les élections dans les lycées et les urnes par les proviseurs. De ce fait-là, nous nous exposons à une situation juridique complexe.

Si quelqu'un porte plainte, s'il y a un recours contre nous, ou nous serions confirmés et si nous sommes confirmés, les élections qui ont eu lieu dans les lycées avec les proviseurs seront annulées, ou on nous dira que nous avons tort, celles qui ont eu lieu dans les lycées seront maintenues et celles qui auront eu lieu dans les Régions seront annulées. Ce qui veut dire qu'il me semble sage de ne pas statuer là-dessus, de consulter un cabinet juridique spécialisé, de consulter ensuite le Ministère et une fois que nous aurons fait cela, nous pourrions en toute sérénité prendre une décision, qui sera la décision de la justice. Les collègues des Régions qui feront différemment, eux, s'exposeront à un recours mais nous, au moins, nous aurons pris nos précautions.

**M. LE PRÉSIDENT** : Ce que va vous proposer le Président de la commission, Jean Mallot, puisqu'évidemment nous avons pensé à cela.

**M. MALLOT** : Je crois que l'étude juridique, qui est effectivement appelée des vœux de plusieurs d'entre nous, est réalisée par l'ARF et donc, ce qui est proposé, c'est de modifier par amendement le texte de la page 239 : « Afin de faciliter le déroulement etc. » après « Chamalières », ajouter les mots : « sauf si l'étude juridique demandée à l'ARF permettait de demander aux proviseurs de tenir les bureaux de vote dans les établissements ». C'est un amendement qui permet de couvrir la préoccupation qui vient d'être exprimée par plusieurs.

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous avons, Madame Laïdouni, demandé l'expertise de l'ARF, dès hier soir, donc elle va le faire puisqu'elle a l'habitude de cela. Le consultant va répondre. S'il répond ce que nos services pensent, nous saisissons le Gouvernement pour qu'ils prennent une position officielle. Comme dit Monsieur Bacquet, il y en a qui ont pris une décision sans doute un peu à la légère et ils risquent d'être en difficulté. Comprenez, puisqu'il y a une démarche à caractère politique, au sens noble, que ce n'est pas notre volonté d'empêcher de satisfaire les souhaits. C'est une précaution juridique, parce que nous ne pouvons pas courir le risque de l'annulation. Si nous pouvons faire tenir le vote par les proviseurs, nous le ferons tenir par les proviseurs et c'est le sens de l'amendement. Cela devrait permettre l'unanimité là-dessus. La parole est à Madame Rouaire.

**Mme ROUAIRE** : Je voudrais demander un détail sur les organisations syndicales. Les syndicats qui ont signé l'appel en question ne sont pas tous représentés et je voulais

donc savoir si tous les syndicats, même ceux qui n'ont pas de représentativité à ce jour dans l'Éducation nationale, peuvent avoir la possibilité de présenter des listes lors de ces élections pour les TOS ? Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : En ce qui me concerne, j'ai pris la décision de principe d'autoriser tous ceux qui ont une représentativité nationale, même s'ils ne l'ont pas localement. Donc, j'attends la liste. C'est donc l'interprétation la plus large possible des textes.

*Échange de propos entre les Conseillers régionaux hors micros.*

Le Président peut, au vu de la liste des candidats, apprécier. Je le ferai en fonction de la représentativité nationale.

**Mme ROUAIRE** : La représentativité nationale étant, bien entendu, Éducation nationale, sans critère des différents statuts, parce que, en fait, il y a une ambiguïté, je pense.

**M. LE PRÉSIDENT** : Il faut que ce soit sur les TOS, la représentativité nationale. Bien entendu, cela ne peut être que la représentativité nationale pour les TOS, je ne peux pas prendre un autre syndicat. Ça n'est pas possible.

**Mme ROUAIRE** : Les syndicats de l'Éducation nationale sont des syndicats généralistes, c'est-à-dire que l'on prend la FSU, la CGT, SUD ou autres, ils ont tous des personnels, ils peuvent syndiquer des personnels de différents statuts qu'ils soient professeurs ou qu'ils soient TOS. Donc, la représentativité nationale peut être considérée par catégorie ou peut être considérée globalement sur les personnels de l'Éducation nationale. Ce qui change certainement pour la représentation des petits syndicats.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je ferai l'interprétation la plus large possible dans le cadre de la légalité. Je ne peux pas faire une meilleure réponse. Sur ce rapport ainsi amendé, tout le monde est d'accord ? Monsieur Proriot.

**M. PRORIOL** : Une question arithmétique : vous nous dites qu'il y aura un comité technique paritaire spécifique avec des agents qui seront au siège et vous les situez entre 30 et 350, puisque vous mettez : « seront supérieurs à 50 et plus petits que 350 ». Cela me paraît un chiffre relativement fort par rapport aux gens qui sont sur le terrain. Est-ce qu'il faut qu'il y en ait 350 qui soient au siège ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Actuellement – ce sont des fourchettes –, nous sommes à 271, donc nous prévoyons, pour ne pas avoir à recommencer, de pouvoir aller jusqu'à 350.

*Brouhaha dans les rangs de l'Assemblée.*

C'est une fourchette qui ne nous oblige pas à tout reprendre systématiquement. C'est cela que je veux dire. Quel est votre problème, Monsieur ? C'est une fourchette qui a été prise de façon assez large pour qu'il n'y ait pas de problème.

**M. MALLOT** : La fourchette pourrait aller de 30 à 3500, ce n'est pas pour cela que nous avons un problème avec les agents. C'est dans cette fourchette qu'il y a 3 à 5 délégués, représentants.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous précise, Monsieur Proriot que, lors du CTP qui a eu lieu la semaine dernière, les organisations syndicales ont approuvé à l'unanimité ces dispositions. Pas d'autres observations ? Le rapport n° 37 est mis aux voix. Pas d'avis contraires, pas d'abstentions ? Il est adopté.

*Le rapport n° 37, amendé, est adopté à l'unanimité.*

## TABLEAU DES EFFECTIFS

*Rapport n° 38 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL** : Le rapport n° 38, page 240, concerne l'évolution des effectifs au 1<sup>er</sup> juin 2006.

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des observations ? Non, donc il est adopté.

*Le rapport n° 38 est adopté à l'unanimité.*

Mes chers collègues, nous avons fini, donc nous passons au vote de la décision modificative n° 1, j'allais y venir.

## ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2006

Donc maintenant, après avoir voté tous les rapports, nous devons faire un vote global. Y a-t-il des demandes de prises de paroles pour des explications de vote éventuelles ? Non, alors avis favorables ? Levez la main. Avis contraires ? Abstentions ? Donc, la décision modificative est adoptée avec les abstentions du groupe UPA et les votes pour des groupes Socialiste, Communiste et Républicain, et Vert.

*La Décision Modificative n° 1 est adoptée : 30 votes pour des groupes Socialiste, Communiste et Républicain et Vert ; 17 abstentions du groupe UPA.*

Je voudrais remercier aussi l'ensemble du personnel pour le travail qui a pu être fait, dans des délais extrêmement rapides et de façon très professionnelle, et je demande à Monsieur le Directeur général des services de transmettre ces remerciements et ces félicitations à l'ensemble du personnel régional.

Veillez à émarger avant de quitter la salle, tous les votants de la décision modificative !

Nous avons maintenant plusieurs choses, des vœux, une question orale et Madame Delannoy – je vais faire preuve de bienveillance à son égard – souhaite intervenir sur un dossier qui n'est pas à l'ordre du jour. Alors je lui dis, pour la prochaine fois, qu'il y a une procédure à l'article 41 pour les questions orales. Elles sont présentées au Président et au

Conseil régional au début de chaque séance publique et le Président apporte les réponses oralement en cours de séance ou par écrit dans les quinze jours suivant la clôture de la réunion. C'est d'ailleurs le cas d'une question qui a été posée par Monsieur Mercier. Si vous voulez, nous pouvons commencer par ce sujet. Je commence par vous, Madame Delannoy, mais la prochaine fois, je vous demande de respecter la procédure de l'article 41.

## QUESTIONS ORALES

**Mme DELANNOY** : Je vous remercie, Monsieur le Président, et d'autre part, je regarderai un peu mieux le règlement, puisque je suis encore un peu nouvelle dans cette Assemblée. Monsieur le Président, ce n'est pas une question que je voudrais poser, c'est simplement une intervention concernant « Europavox » avec quelques remarques et suggestions à propos d'« Europavox », sujet que vous avez donc évoqué ce matin dans votre discours et que nous avons abordé hier en commission.

Il aurait été opportun d'avoir à notre disposition un bilan presse – vous en aviez parlé – pour apprécier les retombées médiatiques du festival, présenté d'abord comme une opération de communication pour la région. Madame la Vice-Présidente nous a parlé, en commission, de 12.500 spectateurs. Par un rapide calcul, si nous les rapprochons du budget global, c'est-à-dire 1,2 million d'euros, cela représente à peu près 100 euros pour chaque spectateur : un record ! Trop de précipitation a sans doute nui à la réussite de cette première édition et surtout les acteurs locaux impliqués dans ce domaine, ont été négligés. On n'a pas fait appel à eux pour construire cette aventure. On a pourtant tout ce qu'il faut en Auvergne, l'idée en soi est bonne, nous la partageons et nous voudrions que les Auvergnats soient les instigateurs et les acteurs de ce festival. Ils sont capables, j'en suis sûre, de se tourner eux aussi vers l'Europe. Cette année nous avons eu l'impression de l'achat d'un produit ficelé parisien, mais non auvergnat. Sans doute serait-il judicieux d'organiser une conférence avec les gens du terrain pour les associer au projet et mener une vraie concertation dès aujourd'hui.

Avec « Europavox », Monsieur le Président, vous avez dit que l'Auvergne réinventait l'Europe. Je voudrais aborder un sujet qui nous touche au niveau mondial, en reparlant du beau succès du championnat du monde de rugby des moins de vingt et un ans et là, le Conseil régional a été sollicité à hauteur de 150.000 euros, pour plus de 60.000 spectateurs – ce qui avait été annoncé pour la finale, au total.

### *Intervention de Conseillers régionaux hors micros.*

Les 12.500 spectateurs pour « Europavox », ce n'est pas pour un concert, mais pour les quatre jours d'Europavox. Donc, avec des sommes moins importantes, on peut parler de l'image de l'Auvergne au niveau mondial, en félicitant tout particulièrement le comité d'Auvergne de rugby, pour l'organisation exceptionnelle de cette manifestation. Donc, je voudrais souligner qu'en Auvergne, nous avons des vraies valeurs, profitons-en et faisons appel aux Auvergnats en priorité. Voilà, c'était simplement une petite intervention.

### *Applaudissements dans les rangs de l'UPA.*

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Henri-Martin souhaite dire un mot ? Mais nous n'ouvrons pas un débat là-dessus, c'est une réponse rapide à ce que nous traitons comme une question orale.

**Mme HENRI-MARTIN** : Je n'ouvre pas le débat. Je voudrais simplement dire – je pense que, dans cette salle, bon nombre connaissent l'Association « Auvergne - Et - Clermont-Avant-Tout » qui, sur son site Internet, disait de ce festival « Europavox » : « Dès qu'une manifestation culturelle de cette importance est décidée et lancée, il est de notre devoir d'y adhérer et de la promouvoir. L'intérêt de tous est que sa réussite et son audience contribuent à l'image et à la promotion de l'Auvergne et de Clermont-Ferrand. Alors, jeunes et moins jeunes, ne boudez pas votre plaisir dans la programmation offerte par « Europavox », il y a certainement de quoi passer un bon moment, en cette fin de semaine qui s'annonce morose, côté météo ». C'était sur le site Internet du groupe d'opposition de la municipalité de Clermont-Ferrand qui donc, faisait des compliments d'« Europavox ».

Je dirais qu'au niveau de la presse, nous avons obtenu plus que nous n'imaginions, puisque quarante-cinq journalistes de presse étrangère étaient présents. Je crois que la réussite a été reconnue par tout le monde, que 150 professionnels étaient présents là aussi au salon des professionnels et en ce qui concerne les gens du terrain, c'est vrai, nous souhaitons les associer davantage. Mais cette année, ils avaient été associés, mais ils ont refusé parce que c'était nouveau. Il est vrai aussi qu'il ne faut pas comparer les financements pour telle ou telle autre manifestation. Là, c'était une manifestation que portait le Conseil régional et donc il était normal que nous soyons les fers de lance au niveau des finances aussi.

**M. LE PRÉSIDENT** : Il y aura de toute façon une évaluation, cela va de soi, une revue de presse, cela va de soi, puisque nous reprendrons des propositions financières pour le festival 2006. Je pense qu'à l'automne, nous pourrons faire un bilan, une évaluation du festival globalement et communiquer la revue de presse qui aura pu être réalisée.

J'en viens à la question orale de Monsieur Mercier, s'il souhaite la présenter rapidement, il peut le faire et je lui réponds ensuite très rapidement. Il n'y a pas de débat sur la question orale, article 41 du règlement intérieur.

**M. MERCIER** : Merci, Monsieur le Président, donc je souhaite à nouveau attirer votre attention et l'attention de l'Assemblée sur la position de l'exécutif régional, par rapport à la filière avicole et par rapport à la crise qu'elle vient de traverser et qu'elle continue toujours de traverser. Je vous rappellerai rapidement que cette filière, c'est quand même 4.000 emplois directs sur la région Auvergne. Je vous rappellerai que l'État a été très réactif par rapport à cette crise, puisque notre région a été dotée d'une enveloppe de 1.350.000 euros, qu'actuellement une partie importante – pratiquement 800.000 euros – a été distribuée au niveau de cette filière et que la profession s'interroge sur la position du Conseil régional. Les responsables de cette filière ont rencontré plusieurs fois le Vice-Président Mallot qui, dans un premier temps, s'était engagé assez fermement. Cela fait déjà plus de six mois. Ils ne voient aujourd'hui rien venir, contrairement à d'autres régions où les Conseils régionaux de Bourgogne et de Midi-Pyrénées ont été très réactifs par rapport à la situation de leur filière. Donc, ma question est celle-ci : quelles mesures vous comptez prendre pour venir en aide à la filière avicole auvergnate ; quels moyens

financiers vous comptez mettre en œuvre et sous quel délai vous pensez pouvoir présenter le dispositif à l'Assemblée régionale ?

**M. LE PRÉSIDENT** : Les choses sont très simples, Monsieur Mallot a bien travaillé cette question, comme il s'y était engagé. Il a formulé une proposition à l'exécutif qui l'a validée. Elle fait l'objet d'un rapport pour la Commission permanente du 10 juillet, avec une intervention, à titre exceptionnel, au titre du programme d'action en faveur des produits de qualité, donc des subventions aux entreprises de génétique et d'abattage, maillons de la filière qui sont susceptibles de subir des dommages irréversibles. Le montant total des aides proposées en l'état actuel du dossier que nous sommes en train de valider pour la Commission permanente est de 155.000 euros. Donc, le 10 juillet, nous intervenons.

J'avais moi-même demandé à Monsieur Mallot de ne pas aller trop vite dans cette affaire, parce que nous avons, dans le cas précédent d'un gros événement concernant l'agriculture, été tellement vite – je parle de la sécheresse –, en voulant tirer plus vite que les autres, que cela a quand même coûté une fortune aux contribuables auvergnats, sans que je sois sûr, sans que nous soyons sûrs que cela ait toujours été tout à fait pertinent. Dans une affaire comme celle-là qui touche à des aides économiques, de toute façon, il y a une réglementation. Les interventions sont encadrées par l'Union européenne. L'État français, c'est d'abord à lui d'intervenir et on ne peut pas toujours se retourner vers la Région, chaque fois que quelque chose ne va pas. Donc, nous avons attendu. Nous avons vu ce que l'État faisait, le dialogue a constamment été mené et maintenu par Monsieur Mallot. Vous le savez et je l'en remercie. Quasiment chaque semaine, il a vu les producteurs et nous sommes maintenant à la phase décisionnelle, dans quelques jours. Il n'y a pas de débat sur la question orale.

#### RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT SUR LA SITUATION DE LA RÉGION AUVERGNE EXERCICE 2005

Tout à l'heure, j'ai omis de vous demander de prendre acte du rapport spécial du Président sur la situation de l'Auvergne. Il n'y a pas de vote, vous prenez acte ! Cela veut dire que vous l'avez bien reçu. Alors, maintenant si vous ne l'avez pas lu, c'est autre chose. Nous arrivons à l'examen des vœux et amendements. Des vœux, il y en a.

Les vœux, il y en a, je vais les retrouver, je ne suis jamais très ordonné ! Merci Monsieur Mallot. Donc, nous avons un vœu concernant les suppressions de postes dans la Fonction publique et l'Éducation nationale, vœu qui a été déposé par le groupe Communiste et Républicain et qui a été renvoyé en séance. Qui le présente ? Monsieur Bourdige, vous avez la parole.

## VOEUX

### VOEU N° 1

concernant les suppressions de postes  
dans la Fonction Publique et l'Éducation nationale  
déposé par le groupe Communiste et Républicain  
présenté par Monsieur Luc Bourduge

**M. BOURDUGE** : Je ne vais pas vous le lire, chacun l'a entre les mains. C'est tout simplement, suite à la proposition gouvernementale pour le budget 2007, et avec l'annonce de la suppression – quand on fait le ratio entre le nombre de départs en retraite et les créations de postes – de 15.000 postes, à savoir trois fois plus que l'année précédente, dans un secteur déjà très touché, l'Éducation nationale, où il manque un nombre important de postes. Nous pensons que, suite aux différentes manifestations qu'il y a eues, à savoir, il y a quelques mois, la crise dans les banlieues ou les derniers débats autour du CPE, il y a véritablement besoin d'impulser une autre politique dans le domaine de l'Éducation nationale et donc de créer les emplois nécessaires. C'est pourquoi nous avons fait cette proposition de vœu où nous présentons deux choses : tout d'abord nous proposons que le Conseil régional d'Auvergne dénonce cette politique de casse et de démantèlement des services publics d'une manière générale et nous proposons la création d'un fonds national de lutte contre les inégalités sociales, dans lequel nous intégrerions le recrutement de 150.000 enseignants et 45.000 personnels d'accompagnement, avec un plan de formation en cinq ans.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, Monsieur Bourduge, Madame Rouaire.

**Mme ROUAIRE** : Comme indiqué en commission, je souhaiterais qu'on revoit peut-être la formulation trouvée. Je suis tout à fait d'accord sur le fond pour dénoncer les attaques inadmissibles contre l'Éducation nationale, surtout à une époque où les difficultés des jeunes et des familles sont telles que seules l'éducation et une remobilisation pour l'école pour tous seront réellement porteuses d'avenir. Mais je souhaiterais malgré tout qu'on supprime la dernière phrase et en particulier à partir du recrutement de « 150.000 enseignants » et jusqu'à « 7 % du PIB », car il me semble un peu prématuré d'avancer ces chiffres. Je crois qu'il vaut mieux se positionner sur le fond, c'est-à-dire qu'on dénonce la politique de casse, qu'on propose effectivement la création d'un fonds national de lutte contre les inégalités scolaires et qu'on appelle à une vraie mobilisation nationale sur les enjeux de l'école et du système éducatif. Le chiffrage des besoins nécessaires pour mettre en place cette vraie politique pour les jeunes de notre pays, me paraît être une deuxième étape. Il me semble un peu difficile pour nous, ici aujourd'hui, d'être sûrs que les chiffres annoncés soient bien ceux-ci. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : La parole est à Monsieur Bacquet.

**M. BACQUET** : Monsieur le Président, je crois en effet qu'il faut que le vœu soit amendé. Sur la dernière partie : « le Conseil régional dénonce... Il demande un débat national ». Moi je remplacerais, je proposerais de remplacer : « Il demande à ce que l'Éducation nationale retrouve sa place prioritaire et soit le premier budget de l'État avec

un effort financier à la hauteur des enjeux pour l'avenir de notre pays. Le Conseil régional propose la création de postes d'enseignement et de personnels d'accompagnement au moment où la déscolarisation, la délinquance, l'insécurité ne peuvent que s'aggraver en raison de la pénurie d'enseignants et d'accompagnants scolaires ».

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Bourduge, il y a des propositions d'amendements qui devraient permettre un vote, je n'ose pas dire unanime, mais peut-être ? On demande à amender le texte, Madame Rouaire l'a demandé, Monsieur Bacquet a proposé. Donc, est-ce que Monsieur Bourduge est d'accord pour l'amender ainsi ?

**M. BOURDUGE** : Oui, juste une précision sur les 7 % du produit intérieur brut : tout simplement, c'est une proposition, c'est ce qui existait en 2005, puisque le financement du système éducatif en 2005 représentait 7,1 % du produit intérieur brut, donc c'est tout simplement l'équivalent, pour clarifier la situation. Après, les amendements qui sont proposés et bien je pense que nous pouvons les accepter.

**M. LE PRÉSIDENT** : Ecoutez bien, à partir de quel endroit.

**M. BACQUET** : Le Conseil régional... Alors, « Il demande à ce que l'Éducation nationale retrouve sa place prioritaire et soit le premier budget de l'État avec un effort financier à la hauteur des enjeux pour l'avenir de notre pays. Le Conseil régional propose la création de postes d'enseignement et de personnels d'accompagnement au moment où la déscolarisation, la délinquance – scolaire –, l'insécurité ne peuvent que s'aggraver en raison de la pénurie d'enseignants et d'encadrements scolaires ».

**M. LE PRÉSIDENT** : Alors, je mets le vœu ainsi amendé aux voix. Avis favorables ? Avis contraires ? L'UPA est contre, les enseignants apprécieront.

*Le vœu n° 1 déposé par le groupe Communiste et Républicain est adopté, amendé : vote contre de l'UPA.*

Vœu renvoyé en séance, qui le présente ? Monsieur Bourduge, toujours ? Madame Laïdouni, à vous.

## VŒU N° 2

concernant la santé  
déposé par le groupe Communiste et Républicain  
présenté par Madame Christiane Laïdouni

**Mme LAÏDOUNI** : Je ne vais pas le résumer, Monsieur le Président, comme parfois on joue sur des mots importants, je préfère vous le lire très rapidement.

*Protestations de certains Conseillers régionaux.*

Je vais quand même au moins lire la conclusion, voilà si vous le permettez. Sur la santé :

« Face à cette politique destructrice du système de santé, le Conseil régional réaffirme sa détermination à maintenir la santé hors de la sphère marchande :

- il dénonce le vote d'enveloppes fermées à l'Assemblée nationale,
- il dénonce le rôle uniquement financier de l'ARH,
- il dénonce l'absence de tout contrôle démocratique sur les décisions en cours,
- il dénonce la constitution des territoires de santé et la logique de transferts de charge qu'ils font peser sur les collectivités et notamment sur le Conseil régional d'Auvergne,
- il réaffirme la nécessité d'un système de santé qui couvre l'ensemble du territoire, avec une égalité de traitement pour l'ensemble des citoyens ».

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il des interventions ? Une sur le fond, Madame Mercier-Rayet. Monsieur Bacquet pour amender, je suppose ? Madame Mercier-Rayet d'abord.

**Mme MERCIER-RAYET** : C'est une réflexion et en même temps une proposition d'amendement. Il est vrai que dans la présentation du SROS, ce que nous avons tous en fait déploré, c'est que, dans le cas des territoires de santé, n'était pris en compte que le volet hospitalier et qu'il y avait, dans le cadre de la continuité des soins, une rupture entre le dernier échelon hospitalier et les soins de proximité. Au niveau effectivement de la Région, dans le cadre d'un souci d'aménagement du territoire, ce qui sera proposé, et dans la stricte compétence possible des Régions, ce sera justement de s'attacher à la problématique de la démographie médicale et justement de la poursuite des soins de santé. Et ce que nous souhaitons, puisque nous n'allons pas réinventer une cartographie, c'est de rentrer, dans ce cadre-là, par la voie de l'expérimentation sur deux voire trois territoires de santé.

La contestation n'est pas sur la façon dont ont été tracés les territoires de santé mais l'organisation en fait à l'intérieur des territoires de santé, donc ce qui sera proposé dans le cadre de la politique de santé, sera de rentrer par cette voie de l'expérimentation. Bien évidemment, avec le souci de faire en sorte que l'État ne se dégage pas ou ne se désengage pas sur la Région de la politique de santé, le but étant de ne pas travailler contre l'État, ni pour l'État, mais la bonne distance étant tout contre, finalement, avec l'ARH.

Ce que je proposerais, tout simplement, si sur le reste, sur le fond, il n'y a rien à redire, c'est de supprimer l'avant-dernier paragraphe : « il dénonce la constitution des territoires de santé et la logique de transferts de charge qu'ils font peser sur les collectivités et notamment sur le Conseil régional d'Auvergne ».

Pour le moment, je supprimerais cet avant-dernier paragraphe.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Bacquet.

**M. BACQUET** : Monsieur le Président, je souhaiterais que nous amendions ce vœu, d'ailleurs ce n'est pas un amendement, c'est plutôt un amendement de rajout :

Deuxième alinéa : « Le plan Hôpital 2007 et son système de financement fondé sur la T2A est un désastre porteur de drames humains, de fraudes dénoncées par la Caisse nationale d'assurance maladie – cela fait l'actualité ces jours-ci de tous les quotidiens – et d'une dérive inflationniste dénoncée par les rapports de l'IGAS et de Bercy ».

Troisième alinéa : « Le rapport Vallancien récemment publié montre quelles vont être les premières conséquences visibles de cette politique démentielle... », j'enlèverais « démentielle » et je rajouterais « uniquement basée sur des données statistiques et comptables et qui ne prend en aucun compte les éléments de proximité et de sécurité ». Cela, vous l'avez compris, je l'ai fait pour Monsieur Aulagnier !

*Exclamations des Conseillers régionaux hors micros.*

Après, pour la partie en caractères gras : « Face à cette politique destructrice du système de santé... », je rajouterais « assis sur la solidarité », car ceux qui ont les moyens aujourd'hui n'ont pas de problème d'accès aux soins. Le problème qui se pose aujourd'hui et c'est encore dénoncé, c'est le fait que les gens qui ont la CMU ne peuvent pas accéder à nombre de soins, aussi je marquerais : « assis sur la solidarité ».

Quant à la phrase : « il dénonce la constitution des territoires de santé et la logique de transferts de charge qu'ils font peser sur les collectivités et notamment sur le Conseil régional d'Auvergne », moi elle ne me gêne pas, car lorsque nous participons largement à la mise en place de maisons médicales dans les territoires ruraux, c'est une charge, que nous acceptons, que nous avons proposée, mais que normalement nous n'aurions pas à prendre en charge dans un système marchand. On est libéral ou on ne l'est pas !

**M. LE PRÉSIDENT** : Bien alors, il y a des amendements de rajout pour renforcer le texte et Madame Mercier-Rayet a proposé de supprimer un alinéa dans la conclusion.

Sur la première partie, Madame Laïdouni, les amendements proposés par Monsieur Bacquet renforcent le texte, donc il n'y a pas d'objections ? Bien. Monsieur Bacquet n'a pas demandé de suppression dans la conclusion.

Est-ce que Madame Mercier-Rayet tient à sa suppression ?

**Mme MERCIER-RAYET** : On ne peut pas dire que l'on a encore pris en charge. On ne s'est pas engagé.

**M. LE PRÉSIDENT** : Il faudrait qu'on modifie la conclusion ou pas ?

**Mme LAÏDOUNI** : Je n'ai pas consulté mes camarades, mais je pense qu'ils ne sont pas tellement d'accord.

**M. LE PRÉSIDENT** : Vous proposez le vœu sous-amendé par Monsieur Bacquet dans sa partie descriptive et de laisser la conclusion en l'état. Je demande un vote sur ces

bases : avis favorables ? Les groupes Socialiste, Communiste et Républicain, Vert plus Monsieur Aulagnier ! Mais Monsieur Aulagnier levait la main ?

Avis contraires ? Le groupe UPA et Monsieur Aulagnier a voté à la fois pour et contre.

Non-participations au vote, abstentions ? Deux élus verts. Dans le groupe Vert, les voix sont partagées ? Donc 3 pour et 2 abstentions.

*Le vœu n°2 est adopté : vote pour des groupes Socialiste, Communiste et Républicain, et de Madame Mollon, Monsieur Gueydon et Monsieur Roucan du groupe Vert ; vote contre du groupe UPA ; abstention de Madame Rouaire et de Monsieur Pommarel.*

Nous avons encore deux vœux, un concernant le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile déposé par les groupes Communiste et Républicain, Vert et Socialiste qui a été renvoyé en séance. Qui le présente ? Monsieur Pommarel.

### VŒU N° 3

concernant le code de l'entrée et du séjour des étrangers  
et du droit d'asile (CESEDA)  
déposé par les groupes Communiste et Républicain, Vert et Socialiste  
présenté par Monsieur Pierre Pommarel

**M. POMMAREL** : C'est un vœu qui s'oppose au récent projet de loi de Monsieur Sarkozy qui restreint les possibilités d'entrée et de séjour des étrangers et du droit d'asile avec restriction du droit d'asile.

Il est difficile de résumer ce vœu en peu de mots. J'espère que tout le monde l'a lu, cela risque de nous entraîner très loin et nous risquons de finir très tard. Je vous lis simplement la conclusion : « Le Conseil régional d'Auvergne, profondément attaché aux valeurs de solidarité et d'accueil, exige du Gouvernement le retrait immédiat de cette loi. Le Conseil régional exprime son soutien aux élus s'engageant dans le processus de parrainage en faveur des étrangers demandeurs du droit d'asile ».

**M. LE PRÉSIDENT** : Y a-t-il d'autres observations sur ce vœu ? Je le mets aux voix. Quels sont ceux qui sont d'avis de l'adopter ? Les groupes Socialiste, Vert, et Communiste. Avis contraires ? Le groupe UPA.

*Le vœu n° 3 est adopté : vote pour des groupes Socialiste, Communiste et Républicain et Vert ; vote contre du groupe UPA.*

J'ai un dernier vœu présenté par l'UPA. Qui le défend ? La parole est à Monsieur Proriol.

## PROPOSITION DE VŒU

déposée par le groupe UPA  
présentée par Monsieur Jean Proriot

**M. PRORIOL** : Ce vœu est assez court et il fait écho aux propos tenus par un Président de Conseil régional de Languedoc-Roussillon à l'encontre des Harkis. J'en arrive tout de suite à la conclusion. Nous constatons que ces déclarations ont donné lieu à une plainte pénale de la part des associations de lutte contre le racisme et à de très nombreuses réactions indignées dans tout notre pays. Elles sont d'autant plus inqualifiables qu'à leur caractère raciste évident, s'ajoute l'insulte faite à des hommes qui ont combattu, au péril de leur vie, aux côtés de l'armée française pendant la guerre d'Algérie, ainsi qu'à leur famille.

Ayant travaillé avec des Harkis, personnellement, et des Morasnis en Algérie, vous comprendrez que j'admets d'autant moins les propos inqualifiables de Monsieur Georges Frêche.

Nous vous proposons d'adopter le vœu suivant : « le Conseil régional exige que l'Association des Régions de France prononce, pour faute d'une particulière gravité, l'exclusion de ses rangs du Président du Conseil régional de Languedoc-Roussillon ».

**M. LE PRÉSIDENT** : La parole est à Monsieur Bacquet.

**M. BACQUET** : Monsieur le Président, je veux m'exprimer à titre personnel et je ne demande pas à ce que mon groupe politique me suive, j'interviens à titre personnel.

Moi, je suis très favorable à ce que nous adoptions un vœu sur les excès de Georges Frêche, totalement inacceptables et inexcusables. Je regrette que ce vœu arrive un peu tard dans notre Assemblée.

Deux jours après les faits, l'Association AJIR pour les Harkis d'Auvergne a demandé aux parlementaires de venir s'exprimer sur ce vœu. Deux jours après, j'ai condamné sans aucune réserve les propos de Georges Frêche et je me suis engagé à défendre cette condamnation au sein du groupe parlementaire Socialiste à l'Assemblée nationale – ma formation politique n'ayant pris aucune position, c'était donc en franc-tireur. J'ai obtenu que le groupe Socialiste à l'Assemblée nationale, à l'unanimité après débat, signe, approuve cette condamnation des propos de Georges Frêche.

J'ai regretté et je le dis très librement – parce qu'ici d'autres pensent comme moi –, que ma formation politique n'ait pas rapidement pris une position très claire sur le caractère inacceptable des propos de Georges Frêche, et je vais même plus loin, parce que je l'ai dit à la presse, je l'ai trouvé d'autant plus inacceptable que je n'étais pas sans savoir que, dans une période de pré-désignation électorale, le poids des voix représentées par Georges Frêche n'était pas innocent à la non-prise de position de certains.

Donc, sans hésiter, j'ai condamné. Par contre, je n'ai pas demandé à ce que le parti Socialiste exige que Georges Frêche démissionne de la présidence. Je n'ai pas demandé à ce que le groupe Socialiste qui fait partie de l'Assemblée nationale demande à ce que

Georges Frêche démissionne de la Région, comme je ne demanderai pas à ce que l'Association des Régions de France prononce l'exclusion de ses rangs de Georges Frêche. Dans une démocratie comme la nôtre, seule la justice peut démissionner d'office un élu et peut le rendre inéligible. Il y a aujourd'hui des plaintes qui ont été déposées, il y a une procédure de justice dans laquelle le risque d'inéligibilité et de démission obligatoire est en jeu et je m'en tiendrai là.

C'est pourquoi je proposerais à titre personnel – je le précise – des amendements.

Premier alinéa : Je le prendrais dans son intégralité, parce qu'il reprend l'intégralité des faits.

Deuxième alinéa : J'en prendrais toute la première partie, mais je retirerais : « n'ont jusqu'à ce jour fait l'objet d'aucune observation au sein de l'Association des Régions de France » et je marquerais : « ont suscité des condamnations multiples de toute part ».

Troisième alinéa : J'enlèverais le mot : « pourtant » et je marquerais : « De plus, elles ont donné lieu à une plainte » et je prendrais l'intégralité de cet alinéa. Je prendrais l'intégralité de l'alinéa suivant et je conclurais en disant : « Le Conseil régional d'Auvergne souhaite que la justice statue le plus rapidement possible sur les fautes inexcusables, d'une particulière gravité de Monsieur Frêche et se prononce afin de préserver les valeurs de notre société, tolérante, multiculturelle, respectueuse de l'identité de tous et des valeurs de la patrie des droits de l'homme ».

**M. LE PRÉSIDENT** : La parole est à Monsieur Mizoule.

**M. MIZOULE** : Il va de soi que les propos de Georges Frêche sont inexcusables et je les condamne avec tous les démocrates sans la moindre hésitation comme le groupe et le parti auquel j'appartiens l'ont fait dès le premier jour, ainsi d'ailleurs que les élus régionaux de la Région de Monsieur Georges Frêche. Comme vient de le dire Jean-Paul Bacquet, une action en justice est en cours, elle doit suivre son cours et il lui appartiendra de prendre les décisions qui conviennent.

C'est vrai que ces propos sont révoltants dans le contexte d'aujourd'hui, comme dans un autre contexte d'ailleurs, mais aujourd'hui plus que dans d'autre période, parce que montent, dans notre pays, des haines, des tensions et des oppositions dont nous savons où elles peuvent conduire. Donc, je comprends qu'on puisse avoir envie que notre Assemblée s'exprime sur ce point-là.

J'aimerais que tous ceux qui nous ont proposé ce vœu, aient le même type de réactions, lorsque des élus de la République, encore plus importants que Monsieur Georges Frêche, affirment devant des millions de téléspectateurs vouloir nettoyer au kärcher les cités, ou que le même élu, que tout le monde a reconnu, là aussi, dans un montage médiatique – dont aujourd'hui on a bien vu combien il avait été manipulé – insulte les jeunes des banlieues en les traitant de racailles, et de fait entraîne toutes les conséquences que vous savez dans ces banlieues. J'aimerais que les mêmes aient la même indignation, parce que l'indignation devant ce type de comportement ne peut pas être sélective. Qui que ce soit prononce ces paroles de haine ou de refus de l'autre, d'exacerbation des communautarismes, qui que ce soit, doit être condamné.

La proposition qui nous est faite aujourd'hui a un caractère politicien tellement évident qu'en ce qui me concerne, je ne voterai rien du tout.

**M. LE PRÉSIDENT** : Mes chers collègues, Monsieur Pommarel demande la parole, je la lui donne. Faisons attention, car on est en train de nous entraîner effectivement dans une démarche qui est purement politicienne. C'est pour cela que j'interviens à ce stade. Ne tombons pas dans le panneau ! Monsieur Pommarel.

**M. POMMAREL** : Simplement pour dire que la discussion d'un vœu est souvent à portée très politique et je partage totalement ce qu'a dit Jean-Paul Bacquet. Je pense qu'il est de notre devoir de montrer notre indignation face aux déclarations de Georges Frêche. Je pense que la formulation qu'il a proposée pour modifier le vœu présenté par l'UPA peut obtenir l'assentiment d'un grand nombre de Conseillers régionaux. À titre personnel, et en dehors de toute considération politicienne, je voterai ce vœu s'il est proposé amendé selon les propositions de Jean-Paul Bacquet.

**M. LE PRÉSIDENT** : Mes chers collègues, je m'adresse à toute l'Assemblée et plus particulièrement à la majorité. Ce vœu déposé par l'UPA n'a pour origine qu'une chose : être le pendant du vœu précédent. Donc, nous sommes typiquement dans une démarche politicienne. Cela n'excuse pas Georges Frêche, mais les propos de Georges Frêche sont déjà très anciens, il y a une action en justice, la justice fait son travail. Nous n'avons pas ici à décider ou à donner des injonctions à la justice pour aller plus vite ou plus lentement. Le parti Socialiste, auquel appartient Monsieur Frêche, l'a sanctionné et sur le fond, tout le monde ici, en tout cas la majorité, peut condamner les propos de Georges Frêche.

Moi j'attire votre attention sur le caractère purement politicien de ce qui nous est demandé pour l'instant et je pense très sincèrement que suivre l'UPA sur ce vœu – c'est aussi mon point de vue personnel – serait une erreur et une erreur qui pourrait avoir des conséquences non négligeables dans les rapports aussi que nous devons avoir, pensons-y, avec cette Région. Nous n'excusons en quoi que ce soit Georges Frêche – il a tort, il est condamnable –, mais nous travaillons avec cette Région et moi je ne voudrais pas que pour suivre l'UPA sur ce chemin au nom des grands principes, soit mise en difficulté la coopération réelle, nécessaire, indispensable de nos deux Régions dans le cadre du Massif Central où le Languedoc-Roussillon a d'ailleurs été jusqu'à présent la Région la plus réticente et dans le cadre également des deux partenariats que nous avons du mal à développer sur Margeride – le parc régional de Margeride et le parc Aubrac.

Il me semble que sur le fond, tous ceux qui sont intervenus, Monsieur Bacquet, Monsieur Pommarel, ont raison, mais la démarche qui nous est proposée, je le répète, est politicienne et donc nous n'avons pas à entrer dans une démarche politicienne aux conséquences lourdes pour le Conseil régional d'Auvergne que nous représentons. C'est mon sentiment personnel.

La parole est à Monsieur Bacquet.

**M. BACQUET** : Monsieur le Président, qu'il y ait une opération politicienne derrière, peut-être ! Sûrement peut-être, me souffle ma voisine ! Je me rappelle d'un homme politique qui pourtant ne partage pas mes opinions et qui disait qu'il vaut mieux perdre une élection que de perdre son âme. Aujourd'hui, ce problème est évoqué. Il aurait pu être

évoqué plus tôt. Nous n'avons pas posé de vœu dans cette Assemblée sur les positions que vient de dénoncer Jacques Mizoule et nous avons eu tort. Mais je n'ai pas envie de perdre mon âme, je n'ai pas envie de me renier, car j'avais clairement pris position publiquement – seul Jean-Marc Ayrault avait pris position en même temps. Je souhaite présenter le vœu avec les amendements que j'ai proposés. Je ne voterai pas le vœu proposé par l'UPA tel quel, mais je voterai le vœu avec les amendements que j'ai proposés.

**M. LE PRÉSIDENT** : La parole est à Monsieur Bourduge.

**M. BOURDUGE** : Si vous permettez, juste une remarque. Je partage tout ce qui a été dit ici, mais je ne participerai pas à ce vœu. C'est en effet une démarche politicienne. Je propose donc que régulièrement, à chaque Session, nous venions avec les tracts et les insultes dont nous sommes victimes, nous les élus sur l'agglomération montluçonnaise, les tracts et les insultes rapportés par une droite extrême, j'ose le dire. Dorénavant, j'amènerai systématiquement une proposition de vœu pour dénoncer cette dérive. Nous allons arriver dans des dérives qui sont complètement inadmissibles même si en effet on ne peut que partager ce qui se passe.

**M. LE PRÉSIDENT** : Bien alors, Monsieur Pommarel. Monsieur Proriol après.

**M. POMMAREL** : Monsieur le Président, j'aurais voulu demander une suspension de séance.

**M. LE PRÉSIDENT** : Bien, nous faisons une suspension de séance de cinq minutes.

*Interpellation de Monsieur le Président par un Conseiller régional.*

Mais nous revenons dans cinq minutes.

*Intervention de Monsieur Proriol hors micro.*

Nous verrons tout à l'heure, à notre retour.

*La séance est levée à 18 heures 05 et reprend à 18 heures 30.*

La séance est reprise. Donc, Monsieur Mallot va vous présenter un texte alternatif et nous entendrons après Monsieur Proriol, à moins qu'il veuille s'exprimer tout de suite.

**M. PRORIOL** : Monsieur le Président, si c'est un nouveau vœu, il ne peut pas être déposé à cet instant. Il faut le déposer à un autre moment.

**M. LE PRÉSIDENT** : C'est un amendement au vœu précédent. C'est un amendement, ce n'est pas un nouveau vœu ! C'est un vœu modifié, comme nous le faisons souvent. Il porte bien sur le sujet en question. Monsieur Mallot vous pouvez lire le vœu.

**M. MALLOT** : Le texte du vœu amendé que nous proposons est le suivant :

Le Conseil régional d'Auvergne condamne les propos à caractère raciste d'où qu'ils viennent, tant lorsque Georges Frêche prononce, à propos des Harkis, la phrase

suyvante : « Vous n'avez aucun honneur, vous êtes des sous-hommes, vous êtes les cocus de l'histoire », que lorsque Monsieur Nicolas Sarkozy traite de « racailles » les jeunes des banlieues et propose de nettoyer lesdites banlieues « au kärcher ».

Le Conseil régional d'Auvergne s'inquiète de la montée des sentiments racistes dans la société française contemporaine, condamne sans ambiguïté celles et ceux qui y participent et considère que nos concitoyens doivent rapidement retrouver les valeurs de la République.

**M. LE PRÉSIDENT** : Qui souhaite intervenir ? La parole est à Monsieur Proriot.

**M. PRORIOL** : Monsieur le Président, nous ne pensions pas que le vœu que nous avons déposé susciterait autant de débats à l'intérieur de l'intergroupe majoritaire. Je constate et nous constatons une chose : d'après ce que vous nous avez dit, tous ceux et toutes celles qui sont intervenus condamnent tous les propos de Georges Frêche – Monsieur Mizoule dit que les propos de Georges Frêche sont inexcusables. Nous approuvons bien sûr cette déclaration, nous sommes heureux de le voir se rallier à notre proposition et à notre position. Mais dès qu'il s'agit de passer aux actes, dès qu'il s'agit de traduire cela dans un écrit, on constate qu'il n'y en a que quelques-uns, parmi l'intergroupe majoritaire, qui ont le courage d'aller jusqu'au bout.

Je salue ce qu'a dit Jean-Paul Bacquet à cet égard depuis longtemps. Je salue ce que vient de dire tout à l'heure le Docteur Pierre Pommarel qui allait dans le sens exact et qui n'était pas effrayé de voter un vœu, fût-il déposé par la minorité. En ce qui concerne le procès que vous faites, que vous avez fait avant de quitter cette salle pour votre réunion, qui consiste à dire que notre vœu était politique, vous avez eu la réponse du Docteur Pommarel. Les vœux en général que nous faisons à un moment ou à un autre, ici, surtout en fin de séance, ont tous un caractère politique.

Je voudrais relire ce qu'a dit l'une d'entre vous lorsqu'il y a eu un débat le 12 septembre 2005 sous la présidence de Pierre-Joël Bonté, par rapport à une motion relative à la répression des militants syndicaux, déposé par l'intergroupe majoritaire. Il s'agissait d'un problème qui s'est tenu à Bordeaux où des postiers avaient été condamnés parce qu'ils avaient séquestré un dirigeant de la poste.

Qu'est-ce que nous disait notre collègue ? « Je ne comprends pas que vous vous étonniez qu'on fasse une telle motion ! Là, je ne parle pas du fond mais d'abord de la forme. Nous ne sommes pas, nous Conseillers régionaux, de simples gestionnaires, sinon je n'ai pas du tout compris, je n'aurais pas compris le rôle de Conseiller régional. Nous ne sommes pas des gestionnaires, nous sommes aussi des élus politiques et donc, nous avons, en Session, le droit d'intervenir sur des problèmes qui nous semblent importants, qui sont des problèmes graves » – et je pourrais continuer. Il s'agissait de propos tenus – vous l'avez au compte rendu, page 48, de notre Session du 12 septembre 2005 – par Christiane Laïdouni.

Donc, il n'y a pas politique d'un côté et non politique de l'autre ! J'avoue que le vœu que nous avons proposé, fait écho à de nombreuses déclarations urbi et orbi, en France, sur l'attitude de Georges Frêche.

Nous sommes, nous étions d'accord pour prendre les déclarations de modifications qu'a présentées tout à l'heure Jean-Paul Bacquet et nous allons vous demander de les soumettre au vote. Quant à votre vœu, c'est une autre affaire mais vous essayez de faire des vagues-hésitations, des faux-semblants, de la récupération, nous ne tomberons pas dans ce panneau !

Monsieur le Président, nous ne pouvons pas vous suivre sur le vœu un peu cursif – et pourtant qui a dû susciter quelques minutes pour le rédiger, quelques longues minutes – et nous nous en tiendrons à notre vœu, parce que le vôtre dénature complètement les objectifs que nous poursuivons. Si vous voulez attaquer Monsieur Sarkozy sur les mots, bien entendu, vous allez au tribunal, comme certains l'ont fait sur les déclarations de Georges Frêche. Je constate que, jusqu'à présent, personne n'a franchi le pas. Voilà la position sereine, claire, exprimée par le groupe.

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous sommes tout à fait sereins. Donc, nous entendons qu'il y a le vœu de l'UPA qui est maintenu.

*Brouhaha au sein de l'Assemblée.*

Nous avons un vœu amendé, présenté au nom de l'ensemble des groupes de la majorité par Monsieur Mallot. Nous mettrons les deux vœux aux voix. Monsieur Mizoule.

**M. MIZOULE** : Je voudrais d'abord rassurer notre collègue Proriol sur l'état des débats de notre majorité. Nous discutons, c'est vrai. J'espère qu'il en est de même dans votre groupe. Je n'oserais croire qu'il n'y ait qu'une seule voix. Le problème c'est qu'on entend quelquefois plusieurs voix, mais après dans les votes, c'est plus simple. Ça c'était pour détendre l'atmosphère !

Nous vous proposons de nous rejoindre pour une condamnation sans équivoque des propos de Georges Frêche. Ils sont cités dans le texte que Jean Mallot a lu, si ce n'est que nous sommes cinq mois à peu près après les faits. C'est un peu du réchauffé. Nous avons eu une Session depuis, Monsieur Proriol. Nous avons eu une Session et lors de cette Session-là, les propos de Georges Frêche n'avaient pas semblé vous indigner au point de nous proposer la motion d'aujourd'hui. Mais aujourd'hui, la mémoire vous est revenue, soit ! Nous vous rejoignons ! Inexcusable, inqualifiable, et la justice aura à trancher.

Faites le même pas vers nous ! Condamnez avec nous tous les propos qui vont dans le même sens et nous allons nous retrouver dans un consensus, dans la démocratie, et les droits de l'homme se porteront bien, si vous faites ce pas !

**M. LE PRÉSIDENT** : Ce débat, il faut l'arrêter. Les choses sont claires. Il y a deux textes en présence, celui de l'UPA, celui de la majorité. Au point où nous en sommes, le texte de Monsieur Bacquet n'existe plus, Monsieur Bacquet s'est rallié au texte qui a été présenté par Monsieur Mallot au nom de l'ensemble des groupes de la majorité. Il y a donc deux textes. Le premier texte est celui de l'UPA, je le mets aux voix. Qui est d'avis de l'adopter ?

Vous vous êtes déjà bien expliqué, mais allez-y.

**M. PRORIOIOL** : Monsieur le Président, nous nous interrogeons sur la validité d'un vœu qui débarque maintenant, à cette heure, alors qu'il y a une réglementation dans ce domaine.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je dois être d'une impartialité totale et le vœu de la majorité reprend textuellement une bonne part de votre texte, y compris la condamnation de Georges Frêche. À ce titre, c'est un amendement, c'est donc un vœu amendé. Non, nous arrêtons, Madame Laïdouni ! Cela n'apporte rien.

*Madame Laïdouni intervient hors micro.*

**M. PRORIOIOL** : Cela ne serait valable que si nous retirions le nôtre.

**M. LE PRÉSIDENT** : Devant le tribunal administratif, ça pourrait être intéressant. Non, on arrête ! Il faut savoir s'arrêter. Allez, je mets aux voix le vœu de l'UPA. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le vote. Avis contraires sur ce vœu ? La majorité.

*La proposition de vœu déposée par le groupe UPA est rejetée : vote contre de l'intergroupe majoritaire ; vote pour du groupe UPA.*

Je mets aux voix le vœu amendé présenté par Monsieur Mallot. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent ! Il est adopté à une large majorité et la séance est levée.

*La proposition de vœu amendée proposée par l'Intergroupe est adoptée : vote pour de l'Intergroupe majoritaire ; vote contre de l'UPA.*

*Fin de la session à 18 heures 40.*

*Le Président du Conseil régional d'Auvergne*

*Signé : René Souchon*



Ce document est disponible  
au Secrétariat des Assemblées  
Conseil régional d'Auvergne  
BP 60 – 13/15, avenue de Fontmaure  
63402 CHAMALIÈRES CEDEX